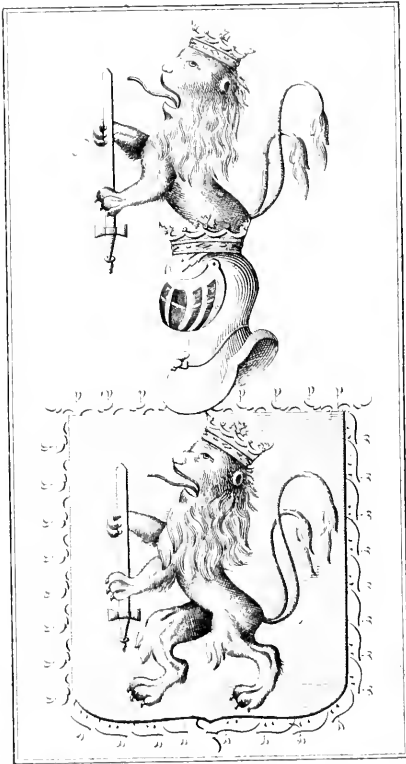


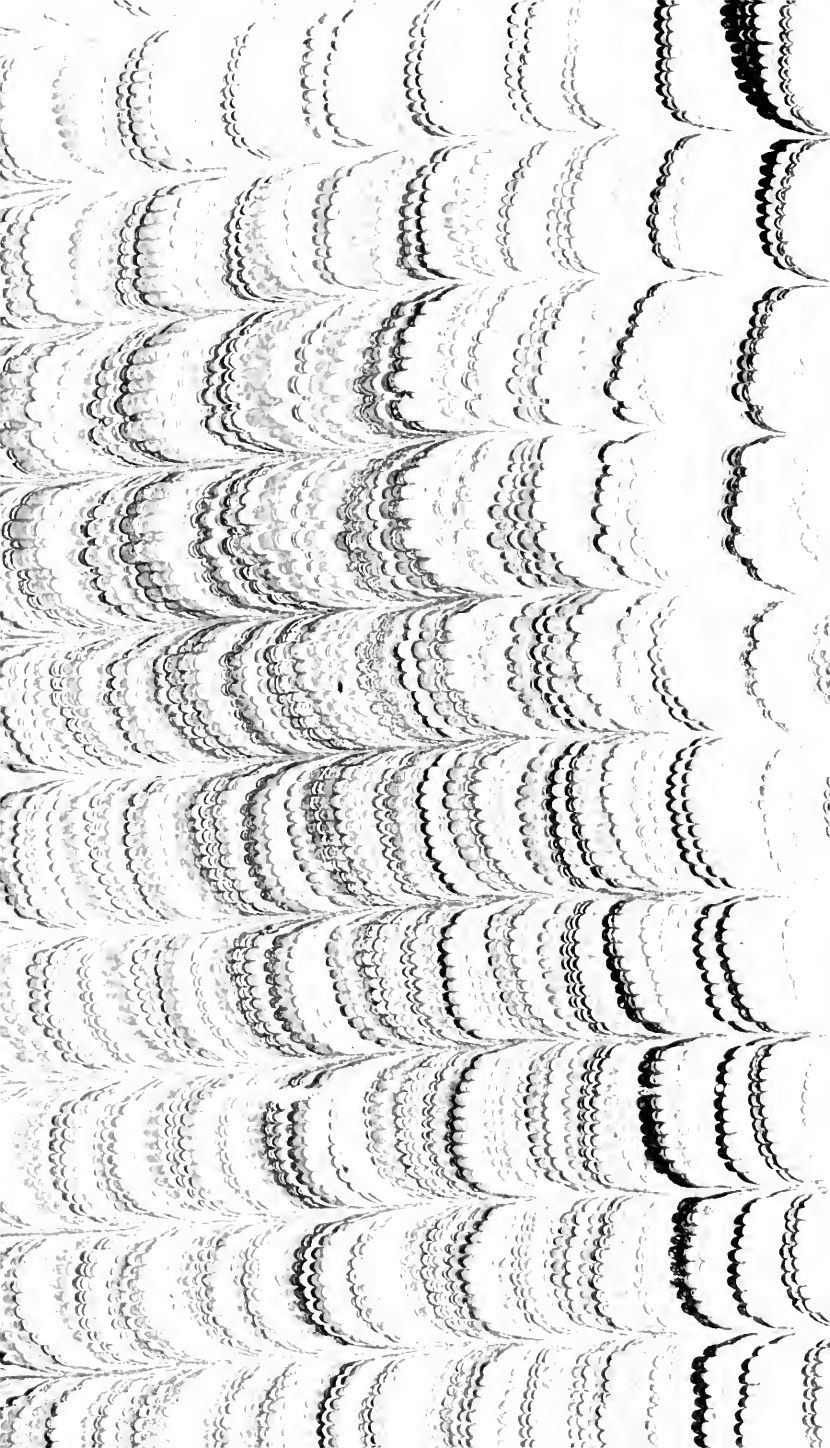
BW1994  
A48



Library of The Theological Seminary

PRINCETON · NEW JERSEY





17

Handwritten text, possibly a list or notes, located in the upper left corner of the page.

Handwritten text, possibly a signature or a line of notes, located in the upper middle section of the page.

LETTRES

DE

CALVIN

A

JAQUE DE BOURGOGNE,

Seigneur de Falais & de Bredam,  
& à son Epouse

HOLLANDE DE BREDERODE.

*Imprimées sur les Originaux.*



à AMSTERDAM,

chez J. WETSTEIJN

MDCCKLIV.



# CATALOGUE

de quelques

# OUVRAGES

Grecs, Latins, ou François  
que J. WETSTEIN

a fait imprimer nouvellement.

**A**Uctores Mythographi Latini cum integris Commentariis  
J. Micylli, J. Schefferi & T. Munckeri, accedunt  
T. Wopkensii Emendationes & conjecturæ curante van  
Staveren 4. cum figuris 1742.

*Anatomie de la structure du Corps Humain par Mr. Winslow  
Nouvelle Edition, corrigée, & enrichie des figures 12 IV.  
Vol. 1743.*

*Bibliothèque Raisonnée des Ouvrages des Savans de l'Europe  
8 le Tome XXXI.*

NB. Il paroît régulièrement tous les trois mois une partie nou-  
velle de ce Journal.

*Campagnes Philosophiques, où Histoire de Mr. de Montcal  
Aide de camp du Maréchal de Schomberg tirée de ses propres  
Mémoires par l'auteur des Mémoires & aventures d'un hom-  
me de qualité 12. II Vol. 1742.*

Homeri opera omnia Græce & Latine, accedunt fragmen-  
ta græca juxta editionem emendatissimam & accuratissi-  
mam Samuelis Clarke 12 II Tomi 1743.

Horatius ex Recensione Heinsii sine notis, editio elegantissi-  
ma ac nitidissima cum Variantibus Bentley & Sanadonis. 24.  
1743.

Livius cum notis integris Valke, Sabellici, Rhenani, Gele-  
nii, Loriti, Sigonii, Ursini, Sanctii, Gronoviorum, Fabri,  
Valesii & Perizonii, Variorum excerptis, nec non ineditis  
Gebhardi, Dukeri & aliorum. Curante A. Drakenborch qui  
& suas adjecit, accedunt Supplementa Freinsheimii 4. V,  
Tomi 1738 --- 1743.

———— Idem opus charta magna 4.

## CATALOGUE DES OUVRAGES

Luciani Samofatenfis opera omnia Græce & Latine, nova versione Tib Hemfterhufii & Jo. Matth, Gefneri Græcis Scholiis, ac notis omnium proximæ editionis commentatorum, additis Jo. Brodaei, Jo. Jenfii, Lud. Kufferi, Lamb. Bofii, Hor. Vitringæ, Jo. de la Faye, Ed. Leedes, aliisque ineditis, ac præcipue Mofis Solani, Gefneri & Hemfterhufii, cura Reitzii 4. III Tomi 1743.

————— Idem opus charta magna 4.

*Lettres de Critique, de Litterature & d' Histoire écrites à divers Savans de l'Europe par feu Mr. Gifbert Cuper publiées fur les originaux & enrichies de Figures* 4. 1742.

————— *Egyptiennes & Angloifes, ou correspondance, Historique, Philofophique, &c. fur des fujets peu communs entre un fage Egyptien & un favant Anglois* 8. 1742.

Martini (Emmanuelis) Ecclefiæ Alonenfis Decani Epiftolarum Libri XII. accedunt auctoris Vita a Gregorio Majanſio conſcripta nec non præfatio Petri Weſſelingii 4. cum figuris.

*Rollin Histoire Romaine depuis la fondation de Rome jufqu'à la bataille d'Actium c'est-à-dire jufqu'à la fin de la République. Edition nouvelle, corrigée & enrichie de figures & du portrait de l'auteur* 12. IX Tomes 1742 ---- 1744.

*Synonimes François, leurs différentes ſignifications & le choix, qu'il en faut faire pour parler avec juſteſſe par Mr. l'Abbé Girard, avec le Traité de la proſodie Françoisiſe par Mr. l'Abbé d'Olivet* 12. Nouvelle Edition corrigée 1743.

Teſtamentum Græcum in quo tum ſelecti Verſiculi 1900 quibus omnes Novi Teſtamenti voces continentur, alteriſcis notantur; tum omnes & ſingulæ voces, ſemel vel ſæpius occurrentes, peculiari nota diſtinguuntur auctore Joanne Leufden, Editio nova accuratiſſime recognita 1740.

————— Idem cum Verſione Latina Ariæ Montani, editio nova ac accuratiſſima 12.

*Traité des ſens par Mr. le Cat docteur en Médecine, & maître chirurgien, correspondant de l'Académie Royale & associé de celle de Chirurgie de Paris, membre de la Société Royale de Londres & de Madrid, Ouvrage curieux & enrichi de figures* 8. 1744.

Virgilius ex editione Nic. Heinfii & Pet. Burmanni editio niuidiſſima & accuratiſſima ſine notis 24. 1744.

AVER-





# AVERTISSEMENT

DE

# L'ÉDITEUR.



*Quand ces Lettres me tombèrent entre les mains, il y a un an, je reconnus d'abord l'écriture & le cachet de Calvin; mais la personne & la famille à laquelle elles s'adressoient, m'étoient entièrement inconnues.*

*En examinant de plus près ces Lettres, je trouvai qu'il y étoit fait mention de deux pièces imprimées; savoir de la Dédicace du Commentaire de Calvin sur la I. Epître aux Corinthiens, & d'une Apologie pour Monsieur de Falais, présentée à l'Empereur Charles Quint, & composée par Calvin.*

## II AVERTISSEMENT

*vin. Mais malgré toutes les recherches qu'on fit, il n'y eut pas moyen de les trouver dans ces Pays, étant parfaitement inconnues & à ceux qui avoient les Oeuvres de Calvin, & à ceux qui avoient fait une étude particulière de l'Histoire de ces Provinces.*

*Cela augmenta ma curiosité, & me fit prendre la resolution de publier ces Lettres, telles qu'elles étoient, pour exciter & pour engager les Savans & les Curieux, à m'aider à deterrer les pièces que je jugeois interessantes, & que je souhaittois de voir avec impatience.*

*J'ai été plus heureux que je n'avois esperé, graces à un de Messieurs les Bibliothecaires de Genève, qui y a decouvert l'Apologie imprimée en Latin, & qui bientôt après m'a fait aussi avoir Copie de la Dédicace, tirée d'un exemplaire, qui est presentement à Strasbourg. Ces pièces arrivèrent justement dans le tems qu'on imprimoit la*  
der-

dernière feuille des *Lettres*, auxquelles on n'a pas manqué de les ajouter, d'autant plus qu'elles sont absolument nécessaires pour les rendre plus intelligibles.

Je me flatte que le Public les recevra avec plaisir, comme un monument authentique, qui avoit manqué jusqu'à présent à l'*Histoire Ecclésiastique* de ce Pays. Ceux même qui n'ont ni intérêt ni inclination à connoître cette *Histoire* à fond, admireront la beauté du génie de Calvin, les tours insinuans de la *Dédicace*, & la liberté & la modestie qui règnent également dans l'*Apologie*; & ils conviendront avec moi, que Calvin n'étoit pas moins habile dans l'art de plaider, qu'il l'avoit été dans l'art de prêcher.

Venons aux *Lettres*. Quoique ce ne soit pas proprement pour faire connoître Calvin qu'on les publie, j'espère néanmoins que ceux qui ne sont pas en état de lire de grands volumes en La-

## IV AVERTISSEMENT

*tin, me sauront gré de leur donner ici en abrégé le caractère de Calvin, tel qu'il s'est dépeint lui-même dans ces Lettres familières : on y verra par-tout un grand-homme, de beaucoup d'esprit & d'un jugement sain, soit qu'il raisonne sur des matières de Politique, & sur le droit de la Paix & de la Guerre, soit qu'il négocie des mariages, des achats de maisons & de terres, &c. en un mot, on y verra un homme qui auroit excellé en tout, quelque genre de vie qu'il eût embrassé. Il en faut pourtant rabattre les jeux de mots sur le Comte de Beurre, sur la Cour de Malignes, & sur les Souiffes, où il s'agissoit du Comte de Bure, de la Cour de Malines & des Suiffes\*.*

*Mais si Calvin a été assez connu avant l'édition de ces Lettres, il n'en est pas de même de Monsieur de Falais; qui avoit été jusqu'à présent presque enseveli & entièrement oublié. Il est vrai que Bolsec parle en plus d'un endroit de lui,*  
*de*

\* p. 66. 65. 92.

de son Epouse & de son Beaufrère ; mais ce n'est pas un Auteur à citer , étant si décrié & si suspect , que je ne saurois ni garantir ni réfuter ce qu'il en dit.

Philippe le Bon Duc de Bourgogne , comme les Historiens des Pays-Bas nous l'apprennent , ayant eu plus d'une douzaine d'enfans naturels , dont plusieurs ont laissé lignée (\*), ne négligea rien pour contribuer à leur élévation , desorte qu'il y en a eu parmi de légitimés , des Evêques , des Abbés & Abbeſſes , des Ambassadeurs , des Chevaliers de la Toison d'or , des Gouverneurs de Villes & de Provinces &c. & que la famille s'est trouvée alliée par des mariages avec les plus illustres de ce Pays. L'Empereur Maximilien mit en 1501 Baudouin, Bâtard de Philippe , en possession de Falais , ( Fief de Braband , situé aux confins du Com-

(\*) Historie der Nederlandſche Vorſten door Frans van Mieris , I. Deel , p. 94.

## VI AVERTISSEMENT

*Comté de Namur, sur la rivière de Mohaine, entre les Villes d'Huy & d'Heneguy) erigée en Comté en 1614. par l'Archiduc Albert & l'Infante Isabelle.*

Jaques de Bourgogne, Seigneur de Falais & de Bredam, petit fils du dit Baudouin, fut élevé auprès de son Père à la Cour de l'Empereur Charles Quint; il prit du goût pour les sentimens des Protestans dès l'âge de quinze ans: il epousa ensuite Jolande de Brederode, issue des anciens Comtes de Hollande, & Tante de Henry de Brederode, un des principaux soutiens des Reformés, & fameux dans l'Histoire, pour avoir porté la parole au nom des quatre cens Nobles, quand ils présentèrent Requête à la Gouvernante des Pays-Bas en 1566; par où ils jettèrent les fondemens de la liberté des Provinces-Unies. Ce mariage augmenta les soupçons qu'on avoit conçu de sa Religion,

gion, ce qui lui fit prendre le parti de quitter sa Patrie, où il ne se croyoit plus en sûreté : cette retraite fut suivie d'un procès intenté à la Cour de Malines, & de la confiscation de ses Terres. Dans son exil Monsieur de Palais changeoit de demeure de tems en tems, s'étant réfugié d'abord à Cologne, ensuite à Strasbourg & à Bâle, enfin à Genève. Il y a lieu de croire que c'étoit une personne de mérite, sur le témoignage de Calvin lui-même, qui lui ayant donné les plus grands éloges dans sa Dedicace de la I. Epître aux Corinthiens, entretint avec lui une correspondance familière pendant près de dix ans, & se fit un plaisir de se signer très souvent son entier amy à jamais.

Il est vrai que cette amitié ne fut pas éternelle, qu'au contraire elle se changea en haine irréconciliable. On est d'abord porté à croire, que le tort a été du côté de Monsieur de Palais, & qu'il faut

## VIII AVERTISSEMENT

*fait que Calvin ait eu des raisons suffisantes pour porter les choses si loin. Mais il faut se garder de précipiter son jugement : on a vu souvent les plus grandes animosités entre les meilleurs amis naître d'un rien : souvent les deux parties ont également tort , souvent on a trouvé que le tort a été du côté de celui qu'on avoit le moins soupçonné.*

*Pour nous éclaircir , rapportons premièrement ce qu'en disent les Auteurs contemporains , & instruits du fait. Dans l'Indice des Lettres de Calvin , il y a : † Falais favorise Bolsec ; & dans la Lettre même ,, que Fallés e-  
 ,, crive , que Bolsec n'a pas le cœur  
 ,, mauvais , & qu'il expose sa propre  
 ,, reputation pour faire plaisir à un co-  
 ,, quin qu'il ne connoit pas &c." Et dans  
 son*

† Fallesius Bolseci favet. 134. Calvinus Ministris Basiliensibus. — Scribat Fallesius, hominem esse non malum, & in gratiam ignoti nebulonis famam suam ludibrio prostituat; brevi majore quam vellemus Ecclesiae damno constabit, quam noxia fuerit pestis. Mense Januar. 1552.



*son Commentaire sur les Epitres \* :*

„ *Commentaire de M. Jehan Calvin*  
 „ *sur la 1. Epitre de Saint Paul aux*  
 „ *Corinthiens.*

„ *Au Seigneur Galliaze Caracciole,*  
 „ *homme noble & encore plus renom-*  
 „ *mé pour l'excellence de ses vertus,*  
 „ *que pour la noblesse de race, fils*  
 „ *unique & heritier legitime du Mar-*  
 „ *quis de Vico, salut.*

„ *Plust à Dieu que lorsque ce Com-*  
 „ *mentaire mien veint premierement*  
 „ *en lumiere, je n'eusse point cognu*  
 „ *celuy duquel je suis maintenant con-*  
 „ *traint d'effacer le nom de cette pa-*  
 „ *ge, où on l'a veu auparavant escrit.*  
 „ *Ou pour le moins que je l'eusse bien*  
 „ *cognu. Certes vray est que je ne crain*  
 „ *point qu'il me puisse accuser d'in-*  
 „ *constance, ou se plaindre que je luy*  
 „ *oste le don que luy avoye fait; car*  
 „ *ayant*

\* Imprimé in folio par Conrad Badius 1556. à la pag. 168.

## AVERTISSEMENT

„ ayant de propos deliberé chercché par  
„ tous moyens , non seulement de s'es-  
„ tranger entierement de moy en par-  
„ ticulier , mais aussi de n'avoir rien  
„ de commun avec nostre Eglise , il a  
„ tant fait ; qu'il ne peut plus avoir  
„ juste cause de se plaindre. Mais en-  
„ core c'est à regret que je viens à  
„ changer ma coustume , & qu'il me  
„ faille racler de mes escrits le nom  
„ d'aucun : aussi je suis marri de ce  
„ que cest homme-là , lequel par mon  
„ Epistre j'avoys mis comme en un  
„ lieu eminent , s'en est derobé , afin  
„ de n'esclairer aux autres par bon  
„ exemple selon que mon desir estoit.  
„ Cependant toutefois , puisqu'il n'est  
„ en ma puissance de remedier à un  
„ tel mal , je lairray là le personnage ,  
„ afin qu'il demeure comme enseveli  
„ à mon endroit , lequel pour son hon-  
„ neur je me deporteray encore main-  
„ tenant de nommer.

„ Mais

„ Mais envers vous, o homme tres  
„ excellent, il me seroit besoin de trou-  
„ ver quelque excuse de ce que main-  
„ tenant je vous mets en la place de  
„ l'autre ; si ce n'estoit que je me don-  
„ ne hardiment congé de ce faire, pour  
„ la confiance que j'aye de vostre hu-  
„ manité incroyable, & de vostre a-  
„ mour envers moy assez notoire à tous  
„ nos amis. Et afin que je revienne  
„ encore à mes souhaits, pleust à Dieu  
„ que je vous eusse cognu il y a dix  
„ ans passez : car je n'auroye mainte-  
„ nant occasion de faire aucun chan-  
„ gement. Quant à l'exemple concer-  
„ nant en commun toute l'Eglise, la  
„ chose vient bien à propos, de ce que  
„ non seulement on ne fera nulle per-  
„ te en mettant en oubli la personne  
„ de celuy qui a esté osté d'yci, mais  
„ aussi en lieu de luy on aura en vous  
„ pour recompense un exemple beau-  
„ coup plus riche, & en toute sorte  
„ plus

„ plus excellent. Ce 24. de Janvier  
 „ 1556. dix ans après que ce Com-  
 „ mentaire fut premierement mis en  
 „ lumiere.

Monsieur de Falais à son tour n'é-  
 toit pas moins irrité, comme il paroît  
 par les notes qu'il a mises à la mar-  
 ge des Lettres de Calvin, & qu'on trou-  
 ve dans cette Edition sous les pages  
 20, 21. 23. 31.

Dans le Dictionnaire de Bay-  
 le, Article de PHILIPPE DE BOUR-  
 GOGNE Remarque G. „ JAQUES  
 „ DE BOURGOGNE, Seigneur de  
 „ Fallaix, petit-fils, ce me semble,  
 „ de BAUDOUIN, autre fils naturel  
 „ du Duc Philippe, se fit de la Re-  
 „ ligion; mais aiant été scandalisé des  
 „ Disputes qui s'élevèrent à Genève  
 „ entre Bolsec & Calvin, l'an 1551;  
 „ il se détourna, & sa femme aus-  
 „ si, de la Doctrine des Réformez.  
 „ Il avoit fait bonne mine en leur  
 „ Eglise

„ Eglise plusieurs années (38). Cal-  
 „ vin lui avoit dédié son Commentai-  
 „ re sur la I. Epître de Saint Paul  
 „ aux Corinthiens ; mais depuis, il  
 „ ôta cette Epître Dédicatoire, & en  
 „ mit une autre au Marquis de Vic  
 „ (39)”. Et dans l'Article de CAL-  
 „ VIN, Remarque FF. parlant de la vie  
 „ de Calvin écrite par Beze. „ On ne  
 „ trouve point dans l'Edition François-  
 „ se de 1564 in 12. ce que j'ay tiré  
 „ de l'Edition de 1565. in folio ; quand  
 „ j'ay rapporté qu'un petit-fils d'un ba-  
 „ tard du Duc de Bourgogne Philip-  
 „ pe le Bon, renonça à l'Eglise Ré-  
 „ formée. (174).

Sébastien Castalion † „ Parce qu'ils  
 „ ont en plus grande estime la doctri-  
 „ ne

(38) Bèze Pref. du Comment. de Calvin sur Josué pag. 20.

(39) Là même pag. 25 (174). Notez qu'on ne trouve point cela dans la vie Latine de Jean Calvin.

† De Hæreticis a Civili Magistratu non puniendis pro Martini Bellii farragine adversus libellum Theodori Bezae, libellus MS.

„ ne sans charité de leur Eglise ,  
 „ qu'icelle charité, ils arrestent com-  
 „ me chose ferme & assurée, qu'on  
 „ peche plus grièvement en la doctrine  
 „ qu'aux mœurs. Parquoy si quel-  
 „ qu'un envers eux, encores que ce  
 „ fust autrement un homme fort vi-  
 „ cieux, avaricieux, moqueur, plai-  
 „ santeur, medisant, calomniateur,  
 „ insidiateur, envieux, ireux, cu-  
 „ pide de vengeance, pourveu qu'il  
 „ soit d'accord avec eux au Baptesme,  
 „ en la Predestination, Serf Arbitre,  
 „ & autres choses, qu'il frequente les  
 „ Preches & Sacremens, & aye en  
 „ honneur & reverence les Predicans,  
 „ iceluy est Chrestien: Christ ha effacé  
 „ ses pechez passez, presens & à venir.  
 „ Mais si quelqu'un se garde de  
 „ tous ces vices là, & se gouverne  
 „ desorte qu'ils n'ayent que repren-  
 „ dre en sa vie, & soit seulement  
 „ different d'eux en quelque point de  
 „ leur

„ leur Doctrine , comme au Baptes-  
 „ me , Predestination , Franc Arbitre ,  
 „ ou Persecution ; il est heretique ,  
 „ & membre pourry , il le faut retran-  
 „ cher du corps de l'Eglise. Nulle  
 „ charité , nulle obéissance des comman-  
 „ demens de Christ , nulle vie innocen-  
 „ te ( qui sont les vrais fruiçts de la  
 „ vraye doctrine , car l'arbre de mau-  
 „ vaise doctrine ne peut faire bon  
 „ fruit des meurs ) pourra defendre cet  
 „ homme là envers eux , qu'ils ne le  
 „ rejettent comme un diable.

Le Latin ajoute\* : „ Nous en avons  
 „ plusieurs exemples , mais particuliere-  
 „ ment en la personne de Monsieur  
 „ de Falais , lequel , après avoir été  
 „ élevé jusqu'au Ciel par Calvin , a  
 „ été abaissé par le même jusqu'aux  
 „ En-

\* Exemplo sunt cum alii multi , tum FALESIVS , quem  
 cum antea Calvinus in cœlum extulisset , simulac Falesius ab  
 eo in persecutione Hieronymi Medici dissentire cœpit , ad  
 inferos a Calvino depressus est.

## XVI AVERTISSEMENT

„ *Enfers, dès qu'il eut commencé d'être d'un sentiment différent du sien*  
 „ *touchant la persécution de Jérôme*  
 „ *le Médecin.*

*Le même Auteur le repete à deux fois dans un Ouvrage Latin, réimprimé à Gouda l'an 1612. in 8. \*.* „ *Calvin*  
 „ *avoit fait si grand cas d'un certain Gentilhomme, nommé Monsieur*  
 „ *de Falais, qu'il l'a comblé d'eloges*  
 „ *dans une Epitre: mais dès qu'il lui*  
 „ *parut*

\* M. II. b. Calvinus famulum suum submisit, qui se [Serveti] accusatorem daret. Is famulus fuit aliquando coquus nobilis cujusdam nomine *Falesi*, quem Falesium Calvinus aliquando tanti fecit ob religionem, ut eum in quadam Epistola summopere laudaverit. Sed postea cum favere videbatur Falesius cuidam Medico nomine Hieronymo (qui in vinculis tenebatur propter causam prædestinationis, quoniam de re dissensisset) in publica congregatione à Calvino judicatus est Hæreticus.

Et M. V. b. Quisquis Calvino displicet, sciat sibi pericundum esse, nisi desint Calvino vires. Sed illud pessimum est, quod Calvinus mendaciis facile credit, nec ullum diluendis locum det. Qui eum offendit, is impius, is atheus, is Epicureus appellatur. Qui ab eo ulla in re dissidet, is hæreticus est, & ita denigratur, ut, si quis cum eo colloquatur, Christianus non sit: Qui illuc confluunt Galli, inprimis docentur abhorrere ab hæreticis, hoc est, inimicis Calvini. Cujusmodi sunt, *FALESIVS*, Hieronymus Medicus, *Andreas Zebedæus*, *Marandus*, *Marcolfus*, *Castalio*, *Cælius*,  
 &



„ parut protéger un certain Médecin,  
 „ nommé Jérôme (mis en prison à cau-  
 „ se de son opinion sur la Prédestina-  
 „ tion) il le prononça Hérétique en  
 „ pleine Assemblée. Quiconque est d'un  
 „ sentiment différent de celui de Cal-  
 „ vin, même dans la moindre chose,  
 „ est un Hérétique des plus noirs: &  
 „ quiconque même lui parle, n'est pas  
 „ Chrétien. La première leçon qu'on  
 „ donne aux François réfugiés, c'est  
 „ d'avoir en horreur les Herétiques,  
 „ c'est-à-dire les ennemis de Calvin,  
 „ comme Monsieur de FALAIS.

Un Lecteur qui ne liroit que super-  
 ficiellement le rapport de Bèze cité par  
 Bayle, pourroit s'imaginer, non seu-  
 lement que Monsieur de Falais avoit  
 approuvé tout ce que Bolsec avoit ou  
 fait ou dit; mais aussi qu'ayant aban-  
 donné entièrement le parti des Protec-  
 tans, il étoit rentré dans la Communion  
 de l'Eglise Romaine. Il pourroit pour-

\* \*

tant

& cæteri. Cum his hominibus colloqui peccatum est mor-  
 tale. Atque hæc omnia fiunt sub Christi titulo. &c.

*tant se tromper à tous ces égards.*

*Jene crois pas, que Monsieur de Falais ait jamais songé à aprouver la conduite de Bolsec, qui osa en pleine Eglise contre dire un Ministre prêchant la prédestination. Ni Calvin ni Bèze ne le disent. D'ailleurs Monsieur de Falais proteste dans son Apologie, qu'il est sort éloigné de ceux qui soutiennent leur Religion d'une maniere turbulente & scditieuse. Assurément il faut être sanatique, pour faire ce que Bolsec fit alors: mais il faudroit être fou à lier, pour dire qu'il avoit bien fait.*

*Il n'est pas prouvé non plus, que Monsieur de Falais fut de l'opinion de Bolsec sur la matière de la Prédestination. Calvin, Bèze, & Castalion même ( qui n'auroit pas manqué de le dire ) n'en disent rien. Outre cela la confession de Monsieur de Falais, telle qu'il l'avoit publiée dans son Apologie, est tout-à-fait selon les idées de Calvin; & il est à présumer, qu'il ne l'a pas abandonnée trois ans après, puisque l'expérien-*

ce nous apprend, qu'on ne change pas aisément les idées spéculatives dont on a été imbu une fois.

Quel étoit donc proprement le sujet des brouilleries entre Calvin & Monsieur de Falais? Le voici à mon avis. Après que Bolséc fut mis en prison le 16. d'Octobre 1551. pour avoir contredit la doctrine de Calvin, & causé un scandale dans l'Eglise, Calvin voulut le faire punir avec toute la rigueur possible. Pour parvenir à ses fins dans les formes, il demanda l'avis des Eglises Suisses, en leur insinuant ce qu'il souhaittoit d'elles. \* „ Nous voudrions, dit-il, purger notre Eglise de cette peste, de manière qu'en étant chassée, elle ne puisse pas nuire aux Eglises voisines ”. Ce qui portoit assez clairement, qu'il falloit ou le mettre à mort, ou le laisser croupir dans le cachot pendant toute sa vie.

\* \* 2

Mon-

Calvin. Ep. 133. Ministris Helvetiis. --- Nos vero sic Ecclesiam nostram cupimus hac peste purgari, ne inde fugata vicinis noceat.

*Monsieur de Falais étoit d'un autre sentiment ; soit poussé par son propre intérêt , parce qu'étant valetudinaire il s'imaginoit que sa vie dépendoit de celle de son Médecin ; soit par un principe d'humanité , & de tolérance Chrétienne, croyant que l'imprudencce de Bolséc ne méritoit pas un supplice si sévère, il écrivit aux Clergé des Cantons, ou à ses Amis qu'il y avoit, en faveur de Bolséc, & fit par-là échouer le dessein de Calvin, qui reçut des\* réponses moins amples & moins claires, & beaucoup plus moderées, qu'il n'avoit attendu & souhaitté. Calvin se voyant traversé par Monsieur de Falais se mit en colere, rompit entièrement avec lui, & lui suscita tant d'ennemis à Genève, qu'il fut obligé de se retirer dans le Pays de Vaud †.*

*Jugés présentement qui des deux avoit raison, Calvin ou Monsieur de Falais? Que voit-on dans ce procédé, qui puisse  
en*

\* Calvin. Ep. 134 Ministris Basiliensibus. Responsum de quaestione nobis proposita dedistis minus plenum ac liquidum, quam res forte postulabat, certe quam spes votaue nostra ferebant.

† Bolséc ch. 15.

*en rien diminuer de la bonne opinion qu'on avoit de Monsieur de Falais ? Plût à Dieu , que Calvin se fût prêté aux avis modérés de son ancien & entier Ami, plutôt que de s'être laissé emporter à son propre tempérament ; cela l'auroit empêché selon toutes les apparences , de jouer bien-tôt après en 1553 conjointement avec son valet Nicolas de la Fontaine ( ci-devant cuisinier de Monsieur de Falais ) un rôle\* , qui certainement ne fait honneur ni à l'un ni à l'autre.*

*Je ne sais pas ce que devint Monsieur de Falais depuis ce tems , ni quand il est mort , ni où , ni dans quelle Communion. Je ne saurois cependant souscrire à Mr. Bayle, qui dit que Mr. de Falais se détourna de la Doctrine des Réformés , & qu'il renonça à l'Eglise Réformée. Je pense que Bèze sur qui Mr. Bayle se fonde , ne veut dire autre chose , si non que Monsieur de Falais a quitté l'Eglise de Genève étant brouillé avec Calvin. Cela ne signifie pas renoncer à l'Eglise Réformée*

\* \* 3

011

\* Calvin. Ep. 152.

*ou abandonner le parti Protestant. Car on pouvoit estre brouillé avec Calvin, rejeter son opinion sur la Predestination, & sur la persécution, mépriser la Discipline de l'Eglise de Genève, & nonobstant tout cela être aussi bon Protestant, & membre de l'Eglise Réformée, que Calvin lui-même\*. Témoin Castalion, qui quoique mis hors de l'Eglise de Genève, & décrié par Calvin & Bèze, a vécu dans l'Eglise de Bâle jusqu'à sa mort. Pour ne rien dire de plusieurs Ministres dans le Pays de Vaud, qui combattoient alors ouvertement le dogme de la Prédestination, pendant que la plus grande partie du Clergé dans le Canton de Berne, ne prenoient parti dans cette dispute ni pour ni contre.*

*Si Monsr. de Falais avoit entièrement abandonné le parti Protestant, Calvin & Bèze auroient ils manqué de le lui reprocher*

\* Castalion MS. Que diray-je du furnommé Jerome le Medecin, qui pource qu'il estoit plus à Melanthon qu'à Calvin au point de la Predestination, ha esté banny de ceux de Genève, & receu en autre lieu d'autres, lesquels luy ont donné gages & condition (le Latin porte : *Bernenses admiserunt, & stipendium assignarunt*) desorte que celuy qui ha esté réputé heretique à Genève, en un autre lieu (Lat. *Berna*) est Chrestien.

*cher en termes clairs & nets , d'exagérer son apostasie , son idolatrie , sa conscience cantérisée , qui pour des avantages temporels sacrifie le salut &c. Et les Ecrivains Brabançons , auroient-ils négligé de faire mention de son retour dans le giron de l'Eglise Catholique ? Cependant rien de tout cela ; ou ils gardent un profond silence sur son sujet , ou s'ils en parlent , c'est comme d'un homme mort hors de l'Eglise \*.*

*J'espère que le tems nous éclaircira sur tout cela. En attendant j'aurai de l'obligation à ceux qui me corrigeront dans les endroits où je me suis trompé , & qui m'apprendront ce que je puis ignorer sur ce sujet.*

*Le Libraire a destiné les Originaux de ces Lettres à être placés dans la Bibliothèque de Genève ( qui depuis longtems est en possession des autres Manuscrits de Calvin ; ) tant par reconnoissance pour les deux pièces Latines qu'on a reçues de Genève & reimprimé à la fin de ce volume , que*

*poiii*

\* Pontus Heuterus ad Genealog. Burgund. p. 8.

*pour preuve de la fidelité avec laquelle on a eu soin de les publier ici.*

*Il n'y a pas à douter que Charles Despeville & Jean Calvin ne soient la même personne ( Bolsec l'avoit déjà dit \* , & Monsieur Liebe l'a prouvé au long † ) & que Jacques le Franc & Katherine le Franc ne désignent Monsieur & Madame de Falais. Ces Lettres , quoique leur Adresse & souscription soient diverses, ont pourtant un rapport manifeste entre elles, elles sont toutes écrites de la même main & signées du même cachet , qui exprime les lettres initiales du nom de Jean Calvin. Il est vrai qu'à proprement parler il y a deux cachets , dont l'un a servi jusqu'à l'an 1550 & l'autre après. Mais il n'y a d'autre différence , outre la forme de l'écusson, sinon que le vieux cachet tient un cœur dans la main gauche, & que le nouveau le tient dans la droite , comme on le voit gravé à la page du Titre.*

LET-

\* Vie de Calvin Ch. 5.

† De Pseudonymiâ Calvinii Cap. V. 2. & VI. 1.





**BAUDOUIN de Bourgogne** fils naturel de Philippe le Bon Duc de Bourgogne & de Catherine de Tiesferie né à Lille 1445 Baron de Haguete Seigneur de Falais & de Smelzdyk; il accompagna Charles le Hardy aux batailles de Grunow, de Mouchy & de Nancy, où il fut fait prisonnier, avec son frere Antoine de Bourgogne, dit le Grand Bataillard, & mourut en France. Après cela il alla en Ambassade en Espagne pour traiter le mariage entre l'Archiduc Philippe & l'Infante; & épousa Thonna Maria de Cerda, du sang Royal de Castille. Il mourut en 1501. & fut enterré à Falais, que l'Empereur Maximilien lui avoit donné en 1501. Il eut aujſy ces enfans naturels 1. de Jaquimine de Gaveren. 2. de Catherine d'Ayelle.

<p><b>CHARLES</b>, Seigneur de Falais, Berclam, Lovendigen, Neimegen &amp; gentilhomme de la chambre de Charles V. épousa Marguerite, fille de Nicolaas Wierchin, Senechal de Haynau, &amp; mourut en 1558.</p>	<p><b>JACOBS</b>, Seigneur de Falais, Berclam, épousa 1. JOHANDE, fille de Walsse Seigneur de BREDERODE, morte en 1573. 2. Elisabeth fille d'Adrien de Romerwaal, Seigneur de Vlyk, qui survécut à son mariage &amp; eut plusieurs notes au Duc Baudouin de Julier, Seigneur de Bergen, fils d'un bâtard du Duc de Bergen.</p>	<p>1 une fille, &amp; 1 un fils Jeanes. 2 Elisabeth veuve encore en 1582.</p>	<p>Philippe se fit Jésuite Felix, de même. Marguerite épousa Eugene de Noyelle Gouverneur de Limbourg. Clare † jeune. Isabelle, épousa Charles Emmanuel de Goredon Duc de Poins de Vaux, Chevalier de la Toison d'or, &amp; Gouverneur de Limbourg. Helene † jeune Johanne Chanoinesse à Nons † 1630 Charles Seigneur de Zerenhuizen, Capitaine d'instanterie, &amp; épousa Hermeline d'Oyenbrugge Duras, fille de Guillaume Seigneur de Meldert.</p>
<p>Philippe Seigneur de N. d'Alst. Jean I. Gentilhomme, Seuldard &amp; Conceller de Charles V. † 1542. Migouette épousa Philippe de Lancy, Seigneur de Malenlot, &amp; mourut 1511.</p>	<p>Enson † sans laisser postérité. Jean Seigneur de Fromont &amp; de Honjre Sambre, Gouverneur de Nons, pour les Etats, quand le comteau fut surpris par Desjeun d'Autriche en 1577. Eugene Louis de 1579, fille de Philippe Duc d'Archev. &amp; veuve de Maximilien de Bourgogne, Seigneur de Buzery &amp; Marquis de Sinter &amp; Fillingue † 1586. Pierre, Protonotaire Apostolique.</p>	<p>Jeane † jeune. HERMAN, Seigneur le Sommelzdyk &amp; N. d'Arland, Gouverneur de Limbourg, &amp; du pays Louv. Mort avec Comte de Falais en 1604. épousa Johande, fille de Maximilien de Longueval, comte de Longueval † 1620. enterré à Falais. Jean, Baron de Zerenhuizen, épousa la veuve de Pierre de Bourgogne, Seigneur de Berclam, jouit de son patrimoine.</p>	<p>Antoine Seigneur de Framont, Capitaine au service d'Alger &amp; d'Isabelle, épousa Dorothee fille de Tercilas Comte de Tilly, mort sans enfans. Jean Seigneur de Bregie, Pair de Namur, gentilhomme de la chambre de Ferdinand Electeur de Cologne, épousa Anne de Cille fille de Louis Seigneur de Villa, mort sans enfans. Adrien Conrad, Seigneur de Berclam, Chanoine de Liege. Jeane, épousa Charles d'Andelot Seigneur de Hertz.</p>
<p>1 François Bataard de Bourgogne Seigneur de Novezen, épousa une fille naturelle de l'Evêque Primat de Orange. 1 Baudouin, Bataard de Bourgogne. 2 Marine Bataard de Bourgogne épousa Guillaume de Cerce Baron d'Arreux, et fut légitimée par Charles V. en 1525 &amp; mourut en 1507.</p>	<p>Cyules, Seigneur de Sommelzdyk épousa Jean de Coulenbourg, Baron de Zerenwaal &amp; Zerenhuizen en Hollande 1572. Helene, épousa Adrien de l'Isle Seigneur de 1589. Yanica Abbessé de Clare à 165. Antoine, Seigneur de BREDAM, épousa Michaele fille de Louis de Gaveren Seigneur de 1590 † 1644 enterré à Falais.</p>	<p>Pierre, Seigneur de BREDAM, épousa Catherine fille de Jean Grandveur Duc de 1599 Seigneur de Hek † 1599. Charles † 1629. Johande, épousa Jerome d'Oyenbrugge Seigneur de Duras, Baron de Ebuven.</p>	<p>Herman Seigneur de Zeegwaerd, enſeigne † à Hulf. Maximilien Abbé de S. Puffi † 1660. Marie Chanoinesse de Nivelles, Leontore † jeune. Jeane † jeune. Antoine Seigneur de Framont, Capitaine au service d'Alger &amp; d'Isabelle, épousa Dorothee fille de Tercilas Comte de Tilly, mort sans enfans. Jean Seigneur de Bregie, Pair de Namur, gentilhomme de la chambre de Ferdinand Electeur de Cologne, épousa Anne de Cille fille de Louis Seigneur de Villa, mort sans enfans. Adrien Conrad, Seigneur de Berclam, Chanoine de Liege. Jeane, épousa Charles d'Andelot Seigneur de Hertz.</p>



# LETTRE I.

**M**

ONSIEUR,

Combien que ce soit contre la façon accoustumée des hommes, que je use de telle privaulté envers vous de vous écrire familièrement devant que vous estre beaucoup congneu, toutefois puisque je me tiens assicuré que mes Lettres seront bien venuës vers vous, ce seroit hypocrisie à moy d'en faire longues excuses, comme si j'en doubtoye, pourtant je ferai en cet endroit, comme l'un de vos amys sans aultre préface.

La matiere dont j'ai à traiter avec vous, requerroit bien que nous feussions ensemble pour deviser au moins un demy jour. Et de faiçt, j'ai souventefois desiré depuis quatre ou cinq mois, que

A

ce

ce fust le bon plaisir de Dieu de nous donner ceste opportunité. Encore ay-je doute à présent, si pour meilleur conseil je vous devoye prier d'entreprendre un voyage, afin que nous peussions, après avoir veu & considéré de plus près, constituer ce qu'il seroit de faire. Car s'il estoit question de mettre la chose en délibération comme douteuse, il y auroit bien à objecter & replicquer devant que vous en pouvoir resouldre, & seroit quasi folie & inconsideration à moy de tenter à faire cela par Lettres. Mais en la fin, j'ai regardé d'autre part, si nostre Seigneur vous a déjà donné le couraige de nous visiter à bon escient pour vous reposer en nostre Seigneur avec nous, que ce seroit poine perduë, & aultant d'attarge & recullement de vous conseiller d'y venir seulement voir quel il y faiët, pour vous adviser sur cela. Parquoi je ne seroye point de cest advis, que vous prinssiez cette poine superfluë pour en estre pas après à recommencer. Voire possible quant l'opportunité n'y seroit pas telle, comme elle est pour cette heure.

Je pense bien à la difficulté où vous estes, si vous regardez le monde, & les considérations qui vous peuvent là retenir. Mais il vous faut faire une conclusion

sion certaine, pour repoulsfer tout ce qui vous viendra au devant pour y contredire. Il est vray qu'elle ne se doit pas prendre à la volée, c'est-à-dire sans fondement, & ne sçachant pourquoy; mais quant vous avez vostre conscience assuree d'un témoignage qui est meilleur & plus ferme que tout le monde ne le vous sçauroit donner, il vous faut acquiescer là du tout, & estimer que tous les empeschemens qui surviennent pour vous destourner, sont scandales que Sathan vous presente pour vous rompre le chemin. Combien à mon semblant qu'il n'est pas grant mestier d'alleguer beaucoup de raisons, pour vous montrer ce qui est de faire selon Dieu. Je repute que cela vous est desja tout liquide. Il y a seulement le regret de ce que vous laissez d'une part, de l'autre la crainte de ne rencontrer pas ce qui seroit à desirer. Mais tous les regrets du monde se peuvent vaincre par ceste pensèe, qu'il n'y a plus malheureuse condition que de vivre en trouble d'esprit, & avoir une guerre continuelle en soy-mesme, ou plustost estre tormenté d'une gehenne interieure sans aucune relasche.

Or advisez si vous pouvez avoir paix avec Dieu & vostre conscience, perfe-

verant en l'estat où vous estes. Si l'esperance de mieux vous retient: pour le premier, vous voiez à l'œil que l'abyfme croist tousjours, & que vous y entrez avec le temps plus profondément. Secondement, s'il plaifoit à Dieu d'amender le defordre qui est à present, quelle joye vous feroit-ce de dire, cependant que mon maistre a été banny de ce pais, je m'en suis bien voulu exclurre de mon bon gré pour l'aller servir; maintenant qu'il y est rentré, j'y reviens luy rendre louanges? Combien qu'il n'y a pas encor apparence que cela se doive faire en brief. Pourtant le plus expedient est de vous en retirer, devant qu'estre plongé si avant en la fange que de ne vous en pouvoir arracher. Mesme le plustost est le meilleur. Car en telle chose il faut prendre l'occasion quant elle s'offre, estimant que quant le Seigneur nous donne le moyen, c'est comme s'il nous ouvroit la porte: ainsi il convient adoncq entrer sans plus delayer, de paour qu'elle ne soit fermée cependant que nous varions en consultant.

Or la principale occasion je la prends en ce qu'il a rompu les lyens du cueur, tant de vous que de vostre Compagnie, en vous rendant facile par la bonne affection qu'il a esmeue en vous, ce qui semble aul-

tre-

trement tant plein de difficulté. En tel cas, nous devons, selon l'exhortation du Sainct Apôstre, faire valoir les dons de l'esperit, les mettans en effect & en execution, & ne les pas laisser amortir, de paour qu'ils ne s'esteignent du tout par nostre nonchalance.

D'avoir jamais toute commodité à fouhet, il ne le fault attendre. Car quant ainsi seroit, quelle experience de vostre foy y auroit-il? Il n'est à doubter que nostre Pere Abraham n'eust merveilleuse resistance, quant il fallut desloger de son pais, & qu'il n'avoit pas toutes choses à son ayse, neantmoins il se depefche incontinent. Si nous sommes ses enfans, il le nous convient ensuivre. Nous n'avons pas revelation expresse de quitter le pais; mais puis que nous avons commandement d'honorer Dieu & de corps & d'ame par tout où nous sommes, que voulons-nous plus? \* C'est doncque aussi bien à nous que ces Lettres s'adressent: *Sorts hors du pais de ta nativité*, quant nous sommes là contraincts de faire contre notre Conscience, & ne pouvons vivre à la gloire de nostre Dieu. Au reste du moyen nostre Seigneur vous donnera la prudence de le  
dis-

\* *Ecce hic est Christus.*

disposer, & estes sur le lieu pour mieux pouvoir discerner ce que vos affaires portent. Tant y a que je desireroye bien que vous tendissiez à ce but de vous desvelopper tant qu'il vous sera possible, affin de pouvoir estre plus allegre & plus libre ; après vous estre deppetré des fillés. Avec les bons amys que vous avez avec vous de par-delà, qui sont pour vous ayder tant du conseil que de leur poine.

Le bon Seigneur que vous avez tant desiré pour vous prester la main s'y en va, s'offrant à faire tout ce qu'il pourra de son costé, affin de s'acquitter de son devoir ; & certes le zele qu'il a, vous doit bien inciter & estre comme un aguilon nouveau, pour augmenter & enflamber la bonne donation que desja vous avez.

Or pour ce que le reste ne se peult bonnement depescher par Lettres, je prierai cependant nostre bon Pere celeste, qu'il lui plaise de vous ouvrir de plus en plus les yeulx, pour pouvoir contempler ce que desja il vous a donné en partie, vous donnant aussi la force & constance de suivre la voye qu'il vous monstre ; finalement qu'il vous diriget en tout & par tout par son saint Esperit, vous conservant en sa protection. Sur ce je me recommanderay tres humblement à vostre bonne

gra-



grace, fans oublier la bonne compaignie  
des bons Seigneurs qui font avec.

Vostre Serviteur, humble Frere  
& entier Amy

CHARLES DESPEVILLE.

A mon bon Seigneur & Amy  
Sire Jacques le Franc.

LETTRE II.

MADemoiselle ET  
BIENAIMÉE SEUR,

Je n'ai pas grant matiere de vous es-  
crire pour le présent, sinon afin de vous  
faire sçavoir que j'ai reçu vos Lettres,  
lesquelles me donnent bonne occasion  
de remercier nostre Seigneur de tant de  
graces qu'il vous a faites, & singuliere-  
ment de ce qu'il vous a ainsi disposée à  
quitter & renoncer tout, pour vous a-  
donner entierement à le servir. C'est bien  
une chose que nous devons tous faire fans  
contredict, & mesme est comme la pre-  
miere Leçon de nostre Chrestienté: mais

A + la

la plupart s'en acquittent très mal. Je louë doncq nostre Seigneur, de ce qu'il vous a fait sentir que vault la gloire de son Nom pour la preferer à tout le monde, & pareillement quelle felicité c'est de le servir en conscience paisible, affin de reputed cela comme le plus grant Thresor qui vous puisse advenir. Car de vous exhorter beaucoup quand je voy que vous estes desja ainsi pleinement resoluë, ce seroit chose superfluë, comme il me semble, sinon que je mette poine de vous confermer en ce sainct propos. Or j'espere bien que nostre Seigneur n'a pas allumé un tel zelë & desir en vous, qu'il ne vous veuille faire la grace de parvenir où il vous poulse. Et d'avantaige, il en a monstré desja de si bons commencemens, qu'il nous fault fier en lui, qu'il parfera.

Il est vrai & que de vostre part vous avez de grans barres pour vous empescher, & le Gentilhomme de la sienne encor plus. Mais en vous armant de la force de nostre Seigneur, vous les surmonterez aussi aisément que festus, passant par dessus sans difficulté, non pas selon la chair, mais tellement que vous congnoistrez estre verifié en vous ce que dict le Prophete : *Le Seigneur dispose mes pieds comme à un Cerf.* Seule-

lement gardez-vous de laisser refroidir le zele que le Seigneur vous a donné; mais plustost estimez que c'est luy-mesme qui vous sollicite & vous haste. Et quant il y auroit quelque infirmité en vous, priez-le que premierement il la vueille corriger: & de vostre part employez-vous à combattre à l'encontre pour la surmonter. Secondement priez le, quant il vous verroit estre trop tardifve à marcher, qu'il vous vueille plustost tirer par la main, & quasi par force vous delivrer. Il n'y a nulle doubte que Sara fust un grand soulagement à nostre pere Abraham, quant il se deubt mettre en chemin. Ensuivez-la comme une de ses filles, car de regarder derriere, nous voyons que c'est en l'exemple dela femme de Loth. Combien que je me tiens pour assure, que vous n'avez pas mis la main à la charruc, pour regarder derriere le dos.

Si ces Lettres vous devoient estre présentées par un messager estrange, je seroye possible plus long; mais quant le messager peult luy-mesme supplier au default de Lettres, il ne lui fault pas faire ce deshonneur d'escrire tout ce qu'on veult faire sçavoir, comme s'il n'avoit point de bouche pour parler. A ceste cause je ferai fin à ces présentes, après m'estre affectu-

tueusement recommandé à vostre bonne grace, & avoir pryé nostre Seigneur de vouloir poursuivre son œuvre en vous, en vous conduisant par son saint Esperit tant à la congnoissance qu'à l'obeissance de sa bonne volonté : donnant aussi la force & la prudence à celui qui doit estre vostre guide de vous preceder, pour vous inciter par son exemple : en vous faisant aussi la grace d'estre son ayde comme il l'a ordonné. J'attenderay le retour du bon Sieur présent porteur, non sans grant desir de vous voir ce 14 Octobre.

Vostre Serviteur, humble Frere  
& entier Amy

C H A R L E S D E S P E V I L L E

A Madame & bonne Seur  
Madame Katerine le Franc.

L E T-



## LETTRE III.

### Monsieur,

Pour ce que je me confie en nostre bon Dieu, que comme il vous a conduit jusque icy, vous faisant la grace de surmonter beaucoup de difficultez, les quelles vous pouvoient destourner du droict chemin, aussi pour l'advenir il vous donnera la force de résister à tous les assaults que Sathan pourra dresser contre vous: toute fois quant je pense au danger où vous estes maintenant, desja agité de beaucoup de tentations, selon que je voy les choses disposées, je ne me puis tenir de vous reduire en memoire, que les biens que Dieu nous a faits valent bien que nous preferions son honneur à toutes choses du monde: & que l'esperance de Salut que nous avons par son Evangile est si précieuse, que nous devons bien quitter toutes ces choses basses, entant qu'elles nous

em-

empeschent de tendre à icelle. Et que nous devons bien avoir un tel contentement en luy complaisant, qu'encor qu'il fust question de desplaire à tout le monde pour obeir à son plaisir, il ne nous en face pas mal.

Non pas qu'il ne vous en souvienne, sans mes advertissemens. Car je suis bien asseuré qu'en prevoyant l'apparence des tentations, vous n'avez garde de faillir de vous armer & premunir en meditant toutes ces choses. Et ne vous'en sçauois tant dire, que vous n'en ayez dadvantage imprimé au cueur. Mais je sçay bien qu'encor vous profite-il d'ouir quelque mot d'exhortation de vos Amys, & que cela vous sert de grande confirmation. Car je l'ay quelque fois experimenté en moy-mesme.

D'autre part, quant il n'y auroit que ce point que par ce moyen je vous declaire la sollicitude que nous avons de vous par deçà, ce m'est une raison suffisante. Or cela quant & quant vous doit estre un argument du desir que nous avons de sçavoir de vos bonnes nouvelles, affin que nous ayons occasion de remercier Dieu, entendant qu'il vous aura esparagné, ou bien qu'il vous aura tellement espruvé, que cependant il vous aura donné le couraige de surmonter toutes

tes les machinations du Diable.

Si vous avez à combattre, & que telle soit la volonté de Dieu, estimez que c'est un oraige qui passe, & pourtant qu'il vous faut retirer au couvert. Or n'avons-nous point aultre retraite que celle de notre Dieu. Cachons-nous doncq là, & nous ferons à feureté. L'esperance qu'on pourroit avoir de Reformation par le moyen des hommes, est encor bien petite. Ainsi ne nous repentons point de nous estre avancé, & n'avoir point attendu de suivre Dieu, jusque à ce que tout le monde passast devant nous. Et encor maintenant ne recullons pas pour ceste considération. Car celluy qui le fera, s'en trouvera abusé. Esperons hardiement que le Seigneur aura en la fin pitié de son Eglise. Mais que chascun aille selon qu'il est appellé. Et que celluy qui a plus de grace, monstre le chemin aux aultres.

C'est ce qu'il vous fault penser, assavoir que vous estes d'autant plus obligé de courir plus vilte que beaucoup d'aultres, que nostre Seigneur vous ayant donné la faculté, vous a aussi mené au lieu, dont il ne vous est licite de reculler en arriere. Et de faict, depuis qu'un homme s'est une fois retiré de ceste abyfme de la Captivité Spirituelle, ou plustost en a esté delivré par la main de Dieu, s'il luy

ad-

advient de s'y envelopper derechef, & s'eslongner de la liberté que Dieu luy avoit donnée, il est tout esbahy, quant il se trouve en une confusion, dont il ne lui est possible de sortir.

Je dis cecy, non pas que je craigne qu'il vous advienne, ou que je deffie de vous. Car comme j'ai protesté du commencement, je me tiens bien assuré que rien ne vous esbranlera. Mais nous ne pouvons faillir à nous inciter, quelque bonne affection que nous ayons. Et mesme d'autant plus que nous sommes déliberez de nous-mesmes, nous sommes joyeux que nos Amys nous tiennent la main pour nous fortifier. En somme je fais ce que je desirerois m'estre fait de vous, si j'estois en vostre lieu: & ne doute pas que ne le preniez de vostre costé de tel cueur qu'il procede.

Sur ce, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & à celle de Madamoiselle, je supplie nostre bon Dieu de se monstrier toujours vostre Protecteur, & repoulser toutes les machinations de Sathan, à ce qu'ayant pleine esperance en luy vous n'ayez aultre esgard qu'à glorifier son Nom; & qu'il vous remplisse tellement de constance, que vous ne foyez esmeu de la crainte



té des hommes, ny estonné du bruit qu'ils feront, mais que vous le sanctifiez, affin qu'il soit vostre Palays & Sanctification.

Vostre humble Frere &  
 Serviteur à jamais

CHARLES DESPEVILLE.

A mon bon Sieur & entier Amy  
 le Seigneur Jacques le Franc.



LETTRE IV.

MONSIEUR;

Je commenceray par vous faire nos excuses, de ce que nous avons si long temps differé à vous faire sçavoir de nos nouvelles. Je vous assure que si le temps vous a semblé long, ce n'a pas esté sans languir de nostre costé, à cause que nous ne pouvions pas nous acquiter envers vous selon vostre desir. Si les passages eussent esté ouverts, nous n'eussions pas esté en cette difficulté,

té, mais il ne vous fault ja advertir quel a esté le temps depuis le retour du bon Seigneur David.

De vous envoyer homme de nostre Nation, pendant que les choses estoient ainsi enflambées, nous n'y voyions pas grant propos. A ceste cause nous advisasmes d'envoier querir un homme demeurant à Strasbourg, lequel estoit vostre voisin: considérant aussi qu'il vous feroit plus propre qu'un aultre à cause du Pais. Or pource qu'il estoit allé faire un voyage, nous n'eufmes pas si tost responce de lui. Depuis en nous escrivant il nous remit au retour de Bucer, lequel estoit encor pour lors à Spire. \*

Voilà comme le temps s'est passé à nostre grant regret; d'autant que nous n'avions pas entre mains de quoi vous contenter. Or comment il s'est fait que nostre esperance ait esté encor frustrée touchant cestuy-là, vous le pourrez voir par ses Lettres, & par un Extraict des Lettres de Bucer que je vous envoie.

Le présent porteur nous a esté envoyé aulieu, oultre nostre opinion. Toutefois nous n'en sommes pas marris. Car nous esperons bien, Sire David & moy, qu'il n'y  
aura

\* A la Diète, qui s'y tint en 1544.

aura rien de perdu en l'eschange. Il est feur en la Doctrine, qui est utile à edification. Car oultre ce qu'il l'a pure & faine, il y est bien exercé pour en respondre. Au reste, il est modeste, pour ne s'avancer point oultre sa mesure. Oultre plus, il n'est point adonné à gloire ny à cupidité de se monstrier, qui est une mauvaife peste en beaucoup. Il montre un zele d'avancer le regne de notre Seigneur Jesus, tel qu'il doit estre en ses Ministres.

Il a quant & quant une vie pour approuver sa doctrine. Et quant à sa façon, vous le trouverez traictable. Or affin de vous advertir de ce qui pourroit defaillir en lui, il est vrai qu'il n'est pas fort rusé aux Sciences Humaines, & n'est pas garny de la congnoissance des Langues, mesme en la Langue Latine il n'est pas des plus diserts, combien qu'il y soit instruiet autant que mestier est pour son estat. Ce qui suffit. Sa langue maternelle ne vous sera possible fort plaifante du commencement, mais je me tiens assuré que cela ne vous empeschera à prendre plaisir à ses predications, d'autant que la substance recompensera bien ce deffault. Il craignoit de n'estre pas assez bien aprins en civilité humaine, mais nous luy avons dit

B

que

que ce ne feroit pas crime mortel envers vous. Il y a un bien, que vous le pourrez admonester privément de tout ce qui vous semblera, sans doubter qu'il en soit offensé, & j'espere qu'il se rendra ductile. Brief il nous trompera bien, ou il fera tellement que nous n'aurons pas occasion de nous repentir de l'avoir envoyé, & n'en aurons point de plainte de vous.

Touchant du traictement, nous ne lui en avons point parlé, sçachant bien que ce n'est pas cela où il s'arreste. Car aussi, quant il se chercheroit, son voyage ne sçauroit venir à profit. De mescontentement, il n'y a nul dangier qu'il y en ait de sa part. Et de vous, je me tiens plus que certain que vous ne luy en donnerez occasion. Seulement je vous pryé, Monsieur, de le recevoir comme serviteur de Dieu, pour vous servir de ce que le Seigneur luy a donné avec votre famille, à ce que son ministere ne soit pas inutile.

De l'ordre & façon de proceder en Predications & en adminiftrant les Sacremens, nous en avons consulté, mais ce fera à vous d'en conclurre ensemble sur le lieu. Toutefois il vous declairera ce qui nous a semblé advis bon, affin que sur cela vous preniez conseil. Quant à cela, nous avons nostre rigne infallible, d'accommoder le  
tout

tout à edification. Or pour discerner ce qui est propre à edifier, c'est au Seigneur de nous donner la prudence, auquel vous aurez recours.

Maintenant, Monsieur, pour responce de voz Lettres, je rens graces à nostre Seigneur, de ce qu'il vous a fortifié en constance, pour vous faire surmonter toutes les tentations qui estoient pour vous empescher & distraire de vous venir rendre en lieu, où vous le peussiez adorer purement; & n'a pas permis qu'avec la pluspart de ceux qu'il a illuminez en la congnoissance de son nom, vous ayez preferé le monde à son honneur, vous endormant en la fange qui eust esté pour vous suffoquer en la fin.

Or siceste Vertu de vous oublier & detourner vostre consideration de toutes choses qui estoient à l'entour de vous, & de rompre les lyens dont vous estiez detenu, a esté une singuliere grace de nostre bon Pere celeste, comme il a commencé en cela l'oeuvre de sa misericorde envers vous, aussi l'a il poursuivy, en vous mettant au cueur que ce n'estoit pas assez de vous estre retiré des pollutions où vous estiez, sinon que vous eussiez journellement sa parole, pour vous confermer à perfeverance,

rance, & vous inciter à marcher toujours plus oultre.

Nous experimentons bien nostre fragilité estre telle, que si nous ne sommes poulfes d'heure en heure, nous sommes incontinent refroidis de nostre zele. Et c'est la cause pourquoy il y en a tant qui cheminent en escrevices; pource qu'estans deceus par faulfe imagination que c'est assez d'avoir une fois entendu la verité, ils s'anonchalissent, mesprisant l'exercice quotidien qui nous est tant necessaire à tous. Ainsi nous estans instruits tant par leur exemple que par nostre experience propre, combien il nous est mestier, d'avoir tousjours sainctes exhortations de la parole de Nostre Dieu comme un esperon pour nous picquer, gardons bien de nous en reculer.

Nous voyons comme David estant entre les Philistins, combien qu'il ne se contaminast pas en idolatrie, regrette qu'il ne se peut trouver au Temple en Jerusalem\*, pour s'edifier tant par la predication de la loy & les sainctes ordonnances de Dieu, comme ce sont confirmations pour ayder & subvenir à nostre foiblesse. Je pryé doncq le Seigneur de vous maintenir tous-

\* Munsters Geyst. Plenus laqueis. *Note marginale de Monsieur de Falais.*

tousjours en ce propos , affin que foyez pleinement conforme à nostre pere Abraham , lequel non seulement abandonna le pais de sa nativité pour suivre Dieu , mais estant venu en la terre de Chanaan dressat incontinent un aultel , pour s'exercer au service & en l'adoration de Dieu.

Quant à ce que vous craingnez , que je trouve estrange le changement de vostre deliberation , je serois trop inhumain , si je ne vous concedois d'user d'un tel & si bon moien , puisque nostre Seigneur vous l'a offert oultre vostre esperance. Non pas que je n'eusse desiré de vous voir , pour jouir de la consolation & joye que j'attendois de vostre presence , & qu'il ne me face mal d'estre privé d'un tel bien. Mais je regarde d'aultre costé , que vous seriez comme ingrats à Dieu , en n'acceptant point la condition , laquelle vous est présentée de luy plus que des hommes.

Au reste je vous assure bien , que si j'estois en ma liberté , & que le Seigneur ne m'eust point lyé icy , ou qu'il me donnast congé pour un temps , que je ne voudrois faillir à vous aller visiter , pour satisfaire à vostre desir & au mien \*. Quant à vous  
voir ,

\* O captatorem non piscium ; ut illi , sed &c. *Note de Mr. de F.*

voir, encor n'en ayie pas perdu l'esperance; non pas que j'y voye grande ayfance de mon costé, mais pour ce que je me confie, que nostre Seigneur en ouvrira quelque moien.

Comment qu'il en soit, le principal est, que nous soyons tousjours conjoints ensemble en celui qui est pere de toute unité, comme je m'en tiens pour assuré, & non seulement pour trois jours que nous avons à vivre en ce Monde, mais eternellement en son Royaulme.

Pour faire fin, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je supplee ce bon Dieu de vous avoir tousjours en sa protection avec vostre famille; vous accroissant les dons qu'il a mis en vous, jusque à ce qu'il vous ait mené à la dernière perfection de ses enfans. Le 24 de Juing,

Vostre Serviteur, humble Frere  
& entier Amy à jamais

CHARLES DESPEVILLE

A Monsieur & bon Amy  
Monsieur Jacques le Franc.

L E T.





# LET T R E V.

## MADAMOISELLE ET BIENAYMEE SEUR,

Combien que j'aurois un desir singulier de vous voir, & qu'il me face bien mal d'estre frustré de l'esperance que j'en a-voye conceu, toutefois je rens graces à nostre Seigneur de l'ouverture qu'il vous a faite, que sans vous eslongner des vostres, il vous est permis de l'adorer en pure conscience, & hors des pollutions de l'idolatrie en laquelle vous avez esté captive.

Il y a l'autre benediction, que vous pourrez dresser forme d'Eglise, pour l'invocquer en assemblée Chrestienne, estre consolée par sa parole; & recevoir la Sainte Cene \* pour gaigne de sa bonté, faisant aussi par icelle protestation de vostre foy. D'autant que vous aviez moins attendu une telle faculté, vous avez occasion de vous en resjouir, quant elle vous est donnée.

J'esper

\* Cæna loco pignoris. M. d d F.

J'espere que l'homme que nous vous envoions le Seigneur \* David & moy, fera selon vostre cueur ; car tant en doctrine qu'en meurs il a une vraye simplicité Chrestienne.

Au reste cependant le desir me demeurera de jouir quelquefois de vostre presence , & n'en perdray point l'esperit. Mais il y a ce bien, qu'estans absens les uns des aultres, nous ne laisserons point de nous entrevoir en esperit, estans unis en celluy qui conjoint les choses esloignées. Pource que le porteur servira de Lettres en partie, je ne vous fascheray de plus long propos : & ainsi Mademoiselle & très aymée Seur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne souvenance en vos prieres, je supplie le pere de toute misericorde d'eslargir de plus en plus sa main pour vous departir de ses graces, faisant que vous continuiez d'estre un instrument esleu de sa gloire jusque en la fin.

Je

\* Mourut à Geneve un appellé Monsieur David de Haynault, qui estoit venu en la dicte Ville pour la Religion, & mourant laissa deux mils escus pour les pauvres, ordonnant les Executeurs de son Testament un Hannoverer appellé Maldonal, & un autre dict Saint André, qui estoit ou bien fut tost après Ministre de Geneve ; le tiers executeur de son Testament il ordonna Calvin &c. *Vie de Calvin par Bolsee Ch. XII.*

Je ne scay pas la compagnie qui est presentement avec vous, mais si ceux que le Seigneur David y laissa avec celluy qu'on attendoit y estoient, je souhaitte d'estre recommandé à leur bonne grace, aultant affectueusement qu'il est possible. Non pas que je vous vueille donner ceste peine, mais eux-mesmes pourront bien recevoir les recommandations que je desire leur estre presentées. Derechef je pryé nostre Seigneur de vous guider tousjours, comme il a faiët jusque icy. Ce 24 de Juin.

Vostre Serviteur, & humble  
Frere à jamais

CHARLES DESPEVILLE.

A Madamoifelle & bonne Seur  
Madamoifelle Katerine le Franc.

LETTRE VI.

MONSIEUR,

J'espere que quant ces presentes parviendront à vous, elles vous trouveront par la grace de nostre bon Dieu en telle

disposition & fanté comme nous desirons, & semblablement Madamoiselle vostre femme. Cependant les nouvelles que nous avons eu de la maladie de tous deux, nous ont esté tristes, & feront, en attendant que nous en ayons d'autres pour nous resjouir.

Au reste, c'est bien raison que nous vivions & mourions à celluy lequel nous a acquis, affin d'estre glorifié en nous en toutes fortes, & que nous montrions par effect que nous sommes siens, nous submettant du tout à lui en vraye obeissance. Ce que nous ne pouvons faire sans luy resigner & quitter nos personnes, à ce qu'il en dispose comme bon luy semblera. Que s'il luy plaist nous prolonger la vie, il nous fault preparer à voir beaucoup de pauvreté en l'Eglise Chrestienne. Nous voyons la dissipation & le desordre tant confus qui y est à present. D'esperance d'amendement, il n'y en apparoit point du costé du Monde. Car de s'amuser aux Princes, c'est un abus. Ils sont tant empeschez ailleurs, qu'ils n'ont loisir de penser à ce qui leur devoit estre le principal. Brief ils ont en recommandation leur Estat, pour lequel conserver ils persecuteront Jesus Christ, pensant qu'il n'y ait point d'aultre moien. Cependant  
de

de remedier à la confusion tant horrible de laquelle le Ciel & la Terre crient, il n'en fera nouvelles, combien que par honte ils en facent le semblant.

Parquoy il ne nous reste que de prier Dieu qu'il luy plaife nous fortifier en vraye constance au milieu de ces scandales, tellement que rien ne nous desbauche, que nous ne perseverions toujours. Et aussi qu'il regarde son Eglise en pitié, & mette la main à la restituer au dessus : accomplissant ce que dict le Prophete, que voyant qu'il n'avoit nul adjuteur d'entre les hommes, il s'est armé de la force de son bras\*.

Employons-nous finalement à son service, travaillant sans nous lasser ne perdre couraige, jusque à ce qu'il nous appelle en ce repos bien heureux, où nous ayons contentement de luy, nous resjouïssans des labeurs que nous aurons prins, en recevant le loyer qui nous fera là revelé.

Sur ce Monsieur, après m'estre humblement recommandé a vostre grace, & de Madamoiselle, je supplie ce bon Dieu de vous maintenir en bonne prosperité, continuant en vous ses graces, à ce que  
jusque

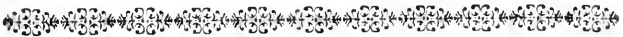
\* Esaie LIX: 16.

jufque en la fin vous foyez instrumens de fa gloire , & qu'il vous foit en fanctification.

Vofre Serviteur & humble  
Frere à jamais

CHARLES DESPEVILLE.

A Monsieur & entier Amy  
Monsieur Jacques le Franc.



## L E T T R E VII.

MONSEIGNEUR,

Combien que je ne puis affez louer le Seigneur de ce qu'il vous a retiré à si bonne heure du lieu où vous pouviez estre surprins en grande angouisse , & vous a si bien conduit par dessus l'esperance des hommes au lieu où vous pouvez avoir quelque relasche en vostre esperit , toutefois si avez-vous à present aussi bon mestier que jamais , qu'il vous assiste , tant en vous enseignant ce qui sera bon & expédient de faire , qu'en vous fortifiant en bonne constance , pour n'estre point esbranlé pour assault qui vous vienne.

Car

Car estant si prochain du lieu, où est le principal \* instrument qu'ait aujourd'huy Sathan pour vous fascher, je ne fais doute que vous n'aiez à resister à beaucoup plus de tentations que n'en avez senties jusques icy. Quant est de prolonger plus longuement par excuses, je n'y vois nul moien, veu que tout cé que pretenderez n'aura pas grant couleur, au moins à mon advis. J'entens envers ceux lesquels vous avez à contenter. Car quelque apparence que vous ayez de la maladie, ils sont desja si preoccupez d'opinion contraire, que tout cela n'aura lieu envers eux; & d'avantaige, le lieu de votre retraite leur en osterá toute doute. Outre ce que je pense bien qu'ils n'ont pas tant tardé à vous espier, pour en affoir certain jugement.

Le meilleur doncq à mon semblant en telle extremité fera de vous taire & tenir quoy, recommandant vostre cause à Dieu, affin qu'il la meine sans Procureur ne sans Advocat. Or pource qu'entre aultres propos de vos Lettres, vous dittes que vous estes en doute s'il vous faudra aller à Wormes, je vous pryé devant qu'entre-

\* Charles Quint, qui estoit alors à Worms pour tenir la Diéte.

treprendre le voyage d'y bien penser. Car devant toutes choses, il vous convient d'avoir ceste resolution, de confesser pleinement nostre Seigneur, sans fleschir pour rien qui soit.

Il ne sera pas question d'user là d'excuses civiles pour donner bonnes paroles en payement, comme vous sçavez. Qui pis est, je crains que vous n'ayez point d'audience pour faire la confession que desireriez. Quant au faufconduit, il vous souvient de ce que nous en devisâmes. Toutefois j'espère bien qu'il n'y aura pas grant inconvenient de le demander; car je pense estre assuré qu'il ne s'enfuivra que le refus. Il y aura un bien que vous ferez par ce moyen declairé tout oultre. Combien que je croy que sur ce poinct il ne sera pas grant besoing de longue consultation, pource que Dieu en aura rompu le commencement, si je ne suis trompé. Parquoy le principal est de vous armer de patience, priant Dieu qu'il luy plaise de se glorifier en vous de plus en plus, comme il a commencé.

C'est peu de chose de ce que nous avons à endurer en ce Monde, si nous regardons à la briefveté de nostre vie. Et quant le terme seroit long, c'est belle chose que le Fils de Dieu soit glorifié par nos passions,  
&



& que nous foyons participans de sa gloire. Puisque vous avez commencé de mourir au Monde pour l'amour de lui, il vous faudra apprendre dorenavant que c'est d'estre enseveli \*. Car la mort n'est rien sans la sepulture. C'est la consolation qu'il vous convient prendre pour ne vous point tromper, de vous preparer à endurer jusque en la fin. Combien que la Croix que vous portez est bien aysée au pris de celle du Maistre. Quant il luy plaira de vous imposer plus poissant fardeau, il vous donnera aussi bien les espauls pour le soutenir.

A mon retour j'ay trouvé le bon Seigneur David en bien pauvre estat, comme vous diront les presens porteurs, & crains bien fort, qu'après avoir traîné long-temps il n'y demeure en la fin. Toutefois il nous fault pryer Dieu qu'il vueille avoir pitié de luy & de nous. Car ce seroit bien à notre grande consolation s'il luy plaisoit le reserver.

Sur ce Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, je supplie notre bon Dieu de vous tenir la main, en  
forte

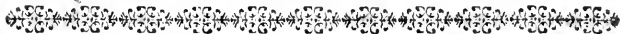
\* Mortuum esse Mundo, nihil est. sine Sepultura. Quæ Theologia! *Mr. de F.*

forte que ne defailliez & ne choppiez pour empeschement que Sathan vous puisse mettre au devant. De Geneſve ce 1 de May 1545.

Votre humble Frere, Serviteur  
& entier Amy

J E H A N C A L V I N.

A Monſieur  
Monſieur de Falez.



## L E T T R E V I I I.

### M O N S E I G N E U R,

Je vous eſcris en haſte, pource que je n'ay point eſté adverty d'heure, mais je recompenseray en brief ceſte faulte au plaisir de Dieu. Pour le present, je vous advertiray feulement, qu'après avoir advisé fur ce dont m'avez requis, nous trouvons bien qu'il y aura marchant prest, quant il vous plaira d'achapter. Mais de faire nul achapt, ny meſme d'en tenir propos, ſi non que vous feussiez devant fur le lieu pour juger ce qui vous fera propre, nous  
n'y

n'y voyons point grant ordre; parquoy, s'il ne tient qu'à cela, le meilleur feroit, à mon advis, d'y regarder sans sonner mot, jusque à ce que feussiez arrivé. Combien que pour le present il y a deux places, dont l'une pourroit changer maitre, si on n'y previent de bonne heure. Mais aussi je croy quant vous auriez arresté de venir, & que Dieu ne vous envoiat nul empeschement, incontinent après ces chaleurs passées, vous vous metteriez en chemin.

Je n'ose dire combien je serois joieux que la conclusion en fust prinse, de paour de vous estre suspect si ce venoit à vous en donner conseil. Toutefois je puis bien protester en vérité, que le desir que j'auroye de jouir de la consolation que j'en attens, ne m'empescheroit pas de regarder à ce qui vous feroit bon. Et mesme ce qui m'incite le plus à desirer que feussiez icy, c'est affin que soiez en lieu où il y ait gens qui demandent de s'employer à vous faire service. Je m'estois advisé, que si Monsieur de Fromont estoit venu, & qu'il luy pleust se venir esbatre jusque icy, comme il est plus portatif, que son voiage vous serviroit pour advertissement. Mais en ce cas je supplerois qu'il vint descendre droit chez nous.

Quant au bon Seigneur David, c'est fait,

C

fait,

fait, si Dieu ne le retire comme du sepulchre par grace miraculeuse. Mais je ne vous en écris point plus au long, jusque à ce que Dieu en ait disposé du tout.

Sur ce Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, & vous avoir presenté les humbles recommandations de ma femme, je pryé nostre Seigneur de vous fortifier tous deux tant en corps qu'en esperits, tellement que sans defaillir nous accomplissions tous ensemble le voiage que nous avons à faire. Ce 22 de Juing.

Vostre Serviteur humble Frere  
& entier Amy

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur, Monsieur de Falez  
Respondu le 14. de Juillet  
1545. à Strasburg.



## LETTRE IX.

MADAMOISELLE,

C'est bien raison, puisque j'ai reçu deux paires de Lettres de vous, pour le moins que vous en aiez une de moy pour recompense. Mais je vous pryé de ne me vouloir traicter à la rigueur pour ce coup. Car le porteur m'avoit promis de m'advertir deux jours devant, & depuis il a esté plus hasté qu'il ne pensoit, tellement que je n'ay pas eu le loysir que j'avoie esperé. Mais je me depporte de faire plus longue excuse, me confiant que vous la prendrez bien selon vostre prudence, puisque vous en estes advertie en un mot.

Au reste, vos Lettres m'ont doublement resjouy. Ce que je ne vous mande pas comme chose nouvelle, car vous le pouvez bien penser sans que j'en dise mot. C'est de ce qu'il a pleu à nostre bon Dieu de restituer Monsieur en convalescence d'une maladie si fascheuse, & qu'il se trouve mieulx disposé, qu'il ne faisoit de-

vant qu'avoir eu ceste atteinte. Par cela il nous fault apprendre, que nous ne devons pas reputer estrange, que nostre bon Dieu tourne les afflictions corporelles au salut de l'ame, veu que mesme quant au corps il convertit la playe en guairison.

Il reste que nous le pryons, que comme il a commencé de luy restituer sa santé, il le veuille confermer pleinement, & luy donner un corps si robuste, qu'il soit disposé pour s'aller esbattre, affin de recompenser le temps de la longue prison où il a esté desja passé trois mois. Je vous envoie les Lettres, que la seur de Monsieur David luy escrivoit : non pas qu'elles vous puissent apporter nulle consolation, mais d'autant que j'eusse pensé faire incivilement en les supprimant. J'espere au plaisir de Dieu, que par l'homme de Messire Bernardin nous aurons nouvelles plus certaines, tant de la disposition de Monsieur que de la vostre, & aussi de vos affaires, affin que nous sçachions en quel temps il vous faudra faire provision de bois ; car de vergus, on est après. Il est vray que si vous craignez fort la peste, il y auroit un hocquet pour vous retarder. Neantmoins je vous assure bien qu'il ne se fault pas arrester au bruiet, qui augmente cent fois plus qu'il n'y en a.

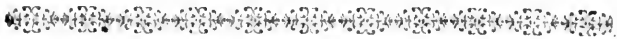
Sur

Sur ce , après m'estre humblement re-  
commandé à la bonne grace de Messieurs  
& la vostre, je supplieray nostre Père ce-  
leste , de vous conserver tous deux en  
bonne prosperité , vous resjouissant par  
sa grace , & vous donnant contentement  
spirituel , pour vous delivrer de toutes  
fâcheres terriennes, vous faisant dignes  
de servir de plus en plus à la gloire de son  
nom. Amen. De Genève ce 15 d'Aoust  
1545.

Vostre Serviteur & humble  
Frere à jamais

J E H A N C A L V I N .

A Madamoiselle  
Madamoiselle de Fallez.



## L E T T R E X.

### M O N S E I G N E U R ,

J'espère , suivant ce que m'a mandé  
dernierement Antoine Maillet, que vous

estes en meilleure disposition que de coutume, dont je remercie nostre bon Dieu, le pryant de vous confermer pleinement. Car je ne doute pas que la maladie ne vous ait laissé une longue queue de foiblesse. Mais celluy qui a commencé à vous remettre au dessus, parfera, comme j'espere, par sa bonté infinie : tant pour exaulser les prieres de ses Serviteurs, que pour fermer la bouche aux iniques, à ce qu'ils ne prengnent point occasion de dire, que vous aiez esté vaincu de leur tentation. Car vous sçavez comme il ne leur fault pas grant couleur pour blasphemer.

Or Dieu leur monstrera, qu'il vous a disposé à recevoir encor de plus grans assaults, si mestier est. Et cependant nous fera la grace de jouir plus long temps de vous à nostre singuliere consolation. Quant nous aurons nouvelles de par vous-mesmes, elles nous resjouiront encor plus.

Sur ce Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, & vous avoir présenté à tous deux les recommandations d'une femme resuscitée, je supplie nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa saincte garde, multipliant ses graces



ces en vous journellement à la gloire de  
son nom. De Genesve ce 26 d'Octobre.

Votre humble Frere, Serviteur  
& entier Amy

J E H A N C A L V I N.

▲ Monseigneur  
Monsieur de Falez  
A Strasburg.



## L E T T R E X I.

### M O N S E I G N E U R,

Depuis mes Lettres escrites, je me suis  
radvisé touchant l'epitre dedicatoire de  
mon Commentaire \* ; car pource que c'est  
grant poine & difficulté de s'astreindre  
à remplir tant de pages & non plus, je  
l'envoie toute faicte. Neantmoins à tel-  
le condition, qu'elle ne s'imprime que  
par vostre commandement. Pourtant l'ay-  
je enclose dans les presentes, afin que  
Vendelin ne l'ait que par vos mains. S'il  
ne vous semble pas expedient que je  
vous l'adresse, j'en feray une nouvelle,  
estant adverty

Au reste, ne vous esbahissez, si je par-  
le

\* Voyez la Préface.

le en brief de vous ; car je craingnois d'at-  
toucher quelques espines en y entrant plus  
avant. Mais selon que les choses se porte-  
ront, nous pourrons au plaisir de Dieu, à  
la seconde impression, desduire pleine-  
ment tout ce qui fera de mestier. Com-  
bien j'aurois grand desir, si c'estoit le  
plaisir de Dieu, d'estre avec vous trois ou  
quatre jours, pour deviser de bouche  
plustost que d'escrire.

C'est possible folie à moy de penser que  
ma presence vous servit. Mais quoy ? En-  
cor que la faculté deffaille, l'affection me  
faict parler ainsi. Toutefois ce sont sou-  
hairs, qui sont plus aisez à faire, que a-  
complir. Ainsi contentons-nous de ce  
que Dieu nous donne.

Hier nous eufmes icy nouvelles de la def-  
faite de quatre mille Anglois par cinq cens  
Chevaux legiers. \* Mais c'est de France.

Monseigneur après m'estre humblement  
recommandé derechef à votre bonne gra-  
ce, & celle de Madamoiselle, je pryé tous-  
jours notre Seigneur qu'il vous maintien-  
ne à sa gloire.

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez  
Calvin.

receu le 6 Febr. 1546.

\* Voyez les Commentaires de *Slidan* au commencement  
de l'année 1546.



# LETTRE XII.

*S. Non prius ausus sum\* versiones meas sub tuo nomine nuncupare, quam ex tuis ad D. Calvinum literis id tibi non displicere intellexi. Tametsi enim te facile assensurum judicabamus, melius tamen omnino videbatur id tibi prius significare. Eas igitur mitto ad Vendelinum cum epistolâ ad te meâ: quam leges, ut si quid in eâ, quod ad te spectet, addendum aut minuendum putes, me certiozem reddas. Vale ornatissime vir. Dominus te cum tuâ familiâ incolumem servet. Genevæ 19. Martii 1546.*

Tui observantissimus,

NICOLAUS GALLASIUS.

A Monseigneur,  
Monfieur de Falez à Strasbourg.

Receue le 2 Apuril, respondu 13. ejusdem.

\* Nicolas des Gallais Collègue de Calvin, ayant traduit en Latin un Traité de Calvin contre les Anabaptistes & les Libertins, le fit imprimer à Strasbourg par Valentin Richelius, en octavo; cette traduction est dédiée à Jacques de Bourgogne Seigneur de Falés & de Bredam, portant date le 15. Mars 1546.



# L E T T R E XIII.

## MONSEIGNEUR,

Je vous remercie du soing que vous avez de ma fanté, craignant que je ne me gresue oultre mesure, m'efforçant de vous escrire, pendant que je ne suis pas en disposition. Mais s'il n'y avoit qu'à vous escrire, ce me seroit une poine bien aysée à porter, si poine se doit appeller où on prend seulement plaisir. La difficulté est des fascheries & rompemens de teste, qui interviennent, pour interrompre vingt fois une Lettre, ou encor d'avantaige. Quant à la fanté, j'estois beaucoup plus debile, vous escrivant nagueres, que je ne suis à present. Mais estant bien disposé par tout le reste du corps, je suis tormenté sans cesse d'une douleur qui ne me souffre quasi rien faire. Car oultre les Sermons & Lectures, il y a desja un mois que je n'ay gueres fait, tellement que j'ay presque honte de vivre ainsi inutile.

Mais s'il plaist à ce bon Dieu de se servir de moy, il me relaschera & appaisera  
le

le mal, qui me presse si fort, que je ne puis vacquer à aucun labour d'importance, pour employer le loysir qu'il me donne. Combien que cependant il ne laisse pas de m'exercer par quelques moïens, afin que par oisifucté je ne m'enrrouille. Tant y a, que s'il ne me faict la grace de me restituer en meilleure disposition, je ne suis pas en train de jamais monter sur cheval. Pourtant encor que je feusse mandé, si ne pourrois-je bouger de la maison en tel estat. Mais, comme vous dites, on \* s'y passé de moy, de paour d'esmouvoir les testes furieuses. Et de mon costé, je quitte volontiers les Diètes à ceux qui en sont friants, pour chose qu'on y face. Je suis joyeux que notre Seigneur vous a mis hors de poine, quant à Norberg.

Qu'il sera de faire au reste, vous aurez opportunité d'en adviser, ayant esté informé par Jehan de Rochefort, & après avoir estably vostre cas, selon qu'il se peut faire en l'issue d'Egypte & de Babylon. C'est comme il est dit par Moïse & par Ezechiel, *in tumultu & festinatione*. J'espere au plaisir de Dieu, que s'en est faict à present. Je ne m'esbahissois pas trop du  
long

\* La Diète se tint alors à Ratisbone, aussi-bien qu'un Colloque entre les Théologiens des deux partis.

long-temps que vous aviez esté fans recevoir Lettres de luy, veu le voiage. Mais si Dieu luy a faiçt la grace, & à vous aussi de le faire eschapper des dangers, il n'aura pas tant targé, qu'il ne soit aujourd'huy de retour. Ainsi estant à repos de ce costé là, vous prendrez conseil.

De Constance je ne vous en avoye parlé, si non en cas que la demeure où vous estes ne vous pleut pas. Mais quant il vous viendra à point, Strasbourg est plus propre. Et l'ayme mieulx, ne fust que pour la raison que vous alleguez.

En Metz je voy un grant mal, faulte de conduite & de cuer. Combien que ce font plustost deux maulx. Mais Dieu trouvera le moien. C'est à nous de tenter tous les moiens qu'il nous presente, & mesmes nous efforcer, où il semble que les moiens deffailent. Pource que je sçay qu'il n'est pas mestier de vous exhorter à ne vous y espargner, je m'en depporte.

Je ne m'esbahis point si Maistre Pierre Alexandre est hardy, ayant le menton ainsi soubstenu: avec ce qu'on est tout accoustumé à Heidelberg d'ouir ceste doctrine desja de long temps. \* Mesme il sçait qu'il

\* L'Electeur Palatin introduisit la Réformation à Heidelberg & dans ses Etats au mois de Janvier 1546. *Sleidan.*

qu'il n'a aultre moyen pour s'avancer. Ainsi ce n'est pas merveille s'il en use hors de tout peril. Mais je voy bien qu'il n'est pas homme trop suffisant. Et ne fust que par ses conclusions. Qui pis est, il y a une lourde faulte, en ce qu'il dit le jurement estre defendu de Dieu : avec un blaspheme, en ce qu'il attribue auctorité à Sainct Paul de permettre ce qui a esté defendu par son Maistre. Mais ce sont les resolutions magistrales.

L'Apologie se feroit beaucoup mieulx auprès de vous, que de lieu loingtain. Ce que je dis, non pas pour m'en exempter, mais d'autant que je pense qu'ainsi est. Car je suis bien tout prest à m'y employer. Aussi feroit bien Maistre Pierre Viret, \* mais sa façon d'escrire ne feroit pas du tout propre à tel argument, à cause de sa prolixité. Et de moy j'aurois à ronger mes ongles en plus de cent passages, si nous ne conferions ensemble pour resouldre d'un commun accord de ce qui feroit bon dire ou omettre. Toutefois nous mettrons poine de satisfaire à vostre desir, quant vous en aurez conclud sur l'advertissement de vos affaires. Tant y a, que je n'en  
ay

\* Ministre de Lausanne, & auparavant Collègue de Calvin.

ay retenu nul memoire par devers moy. Ce que je vous mandois de l'Empereur, n'estoit pas tant pour reprendre ce qui a esté fait, que pour alleguer la raison, qu'elle ne devoit estre inserée, affin d'estre veue.

Je loue nostre Seigneur de ce que le present de mon Commentaire vous est agreable. Suivant vostre responce, nostre frere envoie sa translation à Vendelin, vous adressant la preface, affin que l'ayant veue devant le coup, vous jugiez de ce qui vous semblera expedient.

La requeste que je vous faisois tant affectueuse, de ne separer vostre maison de l'Eglise Françoise, n'estoit point fondée sur aucun rapport, mais seulement sur un article de vos Lettres, où vous me signifiez ce que vous seriez en train de ce faire, ne voiant là nul amendement. Mais il suffit que je sçay vostre intention pour n'en plus estre en fascherie. Je voy bien les occasions que vous en pouvez avoir, mais j'ay esgard au scandale qui en fortiroit. Tout va bien que vous m'avez octroié ma requeste.

Je desireroye, Monseigneur, que les cent escus feussent envoyez à la Damoiselle, & ils vous seroient rendus incontinent, envoyant aux Damoiselles de Tilly ce qui leur reste, puisque le pere se  
mon-



montre tel. Je desirerois qu'en nous disposant à porter volontiers & patiemment la croix nous a former nos espaulles à telle charge. Je le dis suivant le mot que vous me touchez. Mais ce sont matieres dont on parleroit mieulx qu'on n'en peult escrire.

Je vous pryé me tenir excusé, si je ne vous mande encor mon jugement de la translation des sermons de Messire Bernardin \*. Je vous puis bien dire un mot en l'oreille, qu'ils sont plus utiles en Italien qu'en aultres langues, n'estoit que le nom de l'homme soit; & puis il y a telle diversité d'esprits, qu'il n'est pas mauvais de tascher à en amener aucuns par ce moien. Du Translateur, je vous en manderay en brief au plaisir de Dieu.

Touchant l'Apologie des Damoiselles, je pense, Monseigneur, vous en avoir déjà mandé mon advis en brief, pour le moins je l'avois icy declairé, que l'Auteur n'avoit point gardé ce que les Latins appellent *decorum*. Car la procedure ne convient pas aux personnes. Tous ne l'apperceveront pas, mais ceux qui auront le sens ouvert. C'est la cause qui me

\* C'est Bernardin Ochin, célèbre par ses Dialogues, & par les persécutions qu'il souffrit pour cela. Voyez aussi p. 36.

me la fait retenir par devers moy.

Les Lettres de Diazius n'estoient pas necessaires pour me monstrier en quelle auctorité vous aviez ouvertes celles qu'il m'escrivoit. Car vous avez bien l'auctorité sans que nul aultre la vous donne.

Je vous remercie humblement de l'offre tant gratieuse que vous me faites pour le Baptesme de nostre enfant. Et sur ce Monsieur, pour faire fin, après m'estre humblement & de si bonne affection qu'il m'est possible, recommandé à vostre bonne grace & celle de Madamoiselle, & vous avoir aussi presenté les humbles recommandations de ma femme, je pryé nostre bon Dieu de vous conduire tousjours comme il a faict, se monstrier vray protecteur de vous & de tout ce qui vous concerne.

Vostre humble Frere, Serviteur,  
& entier Amy à jamais

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur  
Monseigneur de Fallez.

Receue le 2. Apiril 1546. Respondu le 11 du  
mesme mois par Pierre d'Arras.

L E T-



# LETTRE XIV.

## MONSEIGNEUR,

Vous verrez icy ce que j'ay faict, desirant de vous obtemperer. Je n'oseroye pas me promettre qu'il y ait de quoy pour vous contenter. Il me suffira bien, si vous avez ceste persuasion, qu'il n'a pas tenu que je n'eusse bon vouloir. Je crains bien que vous n'y trouviez pas ce que vous aviez attendu. Mais ce n'est pas raison que je porte la faulte du trop grand credit que je pourrois avoir envers vous. Si j'eusse esté disposé de ma personne, & que j'eusse eu loysir, possible est que j'eusse mieulx faict. Mais puisque ces deux choses m'ont deffailly, je vous pryé qu'il vous plaise me tenir pour excusé. Il ne m'eust pas tant cousté de remplir beaucoup plus de papier, mais je me suis estudié à estre brief, pensant qu'il n'y avoit rien meilleur; attendant la personne à qui l'escriit s'adresse.

D

II

Il n'a pas semblé advis à Sainct André qu'il y mancât rien, sinon que estant venu au passage de vostre retraicte, vous pourriez insister à desduire par le menu les voyages que vous feistes adoncq. J'avoie bien pensé d'une aultre conclusion; mais pour ce que je ne sçavois pas bonnement quelle mesure y tenir, je l'ay laissée. Il sera en vostre discretion d'y adjouster un article de cela, si vous le trouvez expedient. C'est quant aux biens. Que vous ne luy osez faire aultre requeste, craingnant que ce ne fust poine perdue, de luy parler des biens devant qu'estre rentré dans sa bonne grace. Et aussi que c'est la chose que vous desirez le plus, & preferez à tout le reste. Neantmoins qu'il luy plaise d'avoir esgard à une telle maison, & qu'il ne se laisse pas mener par ceux qui ne cherchent qu'à la destruire. Je ne sçay s'il profiteroit à vos freres de faire mention d'eux. Vous y adviserez.

En la fin, à mon jugement, il faudroit adjouster une clausule pour oster soufpeçon que vous y eussiez trop grant regret, declairant que pour l'honneur de Dieu vous en portez patiemment la perte, priant Dieu qu'il vous face tousjours sentir combien vault Jesus Christ & les biens qui vous sont donnez par luy, affin de reputer  
au

au prix de luy toute chose comme ordu-  
re & dommaige. \* Si vous deliberez d'en-  
trer en propos des biens, il me semble  
qu'il feroit bon de le coucher ainsi en  
brief. Je vous ay amené l'excuse pour  
quoy je ne l'ay point faiët.

Or Monseigneur, j'avois arresté l'hom-  
me qui m'avoit apporté vos dernieres,  
esperant qu'il feroit le messaiger pour  
vous porter ceste responce. Mais au bout  
de six jours il est survenu un affaire foul-  
daine à Sire Nicolas present porteur. Ain-  
si j'ay renvoyé l'autre, luy baillant deux  
jeunes enfans à conduire, pource qu'il ne  
pouvoit pas si tost arriver. Il a esté suffi-  
samment admonesté, non pas tant par moy  
que par les autres, de s'arrester & choi-  
sir quelque maniere de vivre. Mais j'ap-  
perçois bien, qu'il n'est pas encor las de  
courir. Cela vient en partie de sa trop  
grande simplicité, car il n'y a pas grant  
sens en sa teste.

Quelqu'un du País, qui n'est gueres  
plus faige que luy, desja en passant luy  
avoit soufflé en l'oreille que je l'eusse bien  
peu recommander à Berne pour l'intro-  
duire à estre prescheur. Je l'ay repoulsé bien  
loing de ceste esperance. Mais il ne laissè  
point

\* *Philip. ch. 3 vs. 8.*

point de vaguer. Et quant il aura approuvé un conseil, incontinent aprez c'est à recommencer. Il m'en faiët mal, pource que je le trouve aultrement de bon vouloir & sans malice.

Quant à l'affaire du Sire Nicolas, le cas est tel. Il n'avoit moien de faulver sa somme, qu'en prenant la place laquelle estoit adjudgée en hypothèque à un aultre Creancier premier en ordre, ayant retranché quelque piece pour les fréz de la Justice. Ainsi il estoit exclus, sinon qu'il eust prins charge de rembourser l'aultre. Qui pis est, celluy qui la tenoit, estoit hypothéqué aillieurs, en dangier que son bien ne fust vendu, & devoit recouvrer ses interests là dessus. La piece vault richement ce que ledit Nicolas en baille. Le mal estoit pour luy, qu'il en failloit payer sept cents escus dedans Pacques. Et aussi qu'elle luy est trop grosse. Mais la nécessité faiët oublier tout cela.

Il est vray qu'il doit recevoir du Sire Antoine Siegleffen somme pour y fatisfaire; mais il craint qu'elle ne soit pas preste en si brief terme, pource qu'il aura affaire à gens sans pitié. En ceste perplexité, il a pensé que si d'avanture Antoine de Siegleffen ne pouvoit si promptement fournir ce qu'il doit recevoir de luy, qu'il trou-

veroit secours envers vous pour un mois ou six semaines d'attente, en vous assurant sur le Sire Antoine, & sur la place, à bonne condition & equitable. Quant il m'en a demandé conseil, je l'ay pryé de tenter tous moiens devant qu'avoir refuge à vous. Ce qu'il avoit bien deliberé, comme il m'a dict, mais que c'estoit son dernier remede. Il vouloit en tout evenement vous porter Lettres d'assurance sur la place. Je n'en ay point esté d'avis, craignant qu'il ne vous semblât que ce fust occasion de long terme, luy promettant de vous certifier qu'il n'auroit pas tenu à luy, mais à moy.

Je vous ay bien voulu faire ce recit, Monseigneur, afin que vous fussiez adverty, qu'il ne s'est pas voulu avancer outre son pouvoir par temerité, mais qu'il y a esté contrainct. Affin aussi que quant il ne se pourroit nullement passer de vostre secours, voiant la cause, vous fussiez plustost induict à luy ayder. Je vous assure bien que rien ne fera en hazard, car l'assignation est trop bonne. Et s'il y avoit icy bourses, il n'eust pas fallu bouger de la maison. Mais le país est tant desnudé d'argent que c'est pitié, & aussi il luy en est plus deu à Strasbourg qu'il ne luy en est de mestier.

Je n'entreprends pas de vous enrequerir. Car ce n'est pas à moy. De ce que j'en ay fait pour vous oster les doubtes qui vous pourroient empescher, j'espere que vous le prendrez à la bonne part, & ne l'attribuerez point à importunité. Joint que mon devoir y est, pource que j'ay esté cause avec Monsieur David de l'envelopper en ceste sollicitude. Car nous feismes ce premier achat en son absence, pource que le dit Mr. David avoit bonne devotion de ce temps là de s'y mettre.

Je croy que vous estes advertis par delà de la mort du Marquis de Guast. On ne sçait que l'Empereur veult faire, sinon que gens descendent de Naples vers Genes. On ne peut penser qu'il s'en veuille aller esbattre si loing qu'à Argiers. Et toutefois je croy que se tenant seur du costé de France, & laissant l'Anglois pour amuser le Roy, ayant tout bien ordonné en Allemaigne à son profit, qu'il ne se feindroit point d'aller en Argiers.

Maistre Guillaume Farel & Maistre Pierre Viret m'ont pryé au passer d'icy, de vous faire leurs humbles recommandations. Ils ont esté icy huit jours à ma grande consolation, sinon d'aautant qu'ils m'ont recullé en vostre excuse.

Je suis joyeux de vostre bonne disposition,



tion, premierement pour vostre soulagement, & aussi pource que j'espere qu'elle nous fera le moien de vous veoir. Cependant nous prierons Dieu qu'il vous veuille encor restaurer de mieulx en mieulx, combien qu'il ne nous fault pas attendre ne vous ne moy d'estre jamais fort vaillans en ce monde.

Nous avons faict Sainct André \* prescheur, de quoy vous ferez possible esbahy. Il ne s'y attendoit pas, & je croy aussi que son couraige n'y enclinoit pas du premier coup. Mais nous avons faict conscience voyant son zele & sa dextérité, de le laisser tousjours oisif. J'espere que Dieu en fera servy au profict & edification de son Eglise. Il n'y a pas esté amené sans combat, mais congnoissant que la vocation venoit d'en hault, il n'y a pas resisté.

Sur ce Monseigneur, aprez avoir presenté les humbles recommandations tant de moy que de ma femme, à vostre bonne grace, & à celle de Madamoiselle, je supplieray nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa protection, vous conduisant à son honneur comme il a faict jusque  
icy,

\* Voyez la note p. 24.

icy, & se montrant si puissant en vous, qu'on y congnoissent toujours le fruit de ceste belle victoire en laquelle Jesus Christ nous console. De Genesve ce 16 d'Avril.

Comme j'avois achevé ces presentes, j'ay eu de piteuses nouvelles de la mort du bon Diazius \*. Mais il fault que les malheureux Papistes montrent de plus en plus qu'ils sont menez de l'esperit de leur pere, qui dès le commencement a esté meurtrier.

Votre humble Serviteur & Frere  
en nostre Seigneur Jesus,

J E H A N C A L V I N .

A Monseigneur  
Monfieur de Falez

\* Jean Diaz Espagnol de nation, avant pris le parti des Protestans, fut assassiné d'un coup de hache à Neubourg dans le Palatinat le 27. Mars 1546. par ordre de son frere Antoine Diaz, qui y étoit venu à exprès de Rome avec son valet. *Sleidanus.*



## LETTRE XV.

### MONSEIGNEUR,

J'ay retenu ce porteur huit jours entiers , attendant le retour du Sire Nicolas, affin d'avoir messaiger prest, si d'avanture il y avoit rien en vos Lettres qui requist souldaine responce. En la fin, ne sçachant s'il viendroit de brief, je luy ai faiët sa depesche, qui est seulement de vous mander que nous n'avons pour le present nulles nouvelles par deça, sinon que cependant nostre Alleman nous a esté amené de Francfort, & l'avons baptisé dimanche dernier.

Il est vray que du commencement j'en feus un peu fasché, craignant le bruiët qui en seroit. Et de faiët, celluy qui le bailla au Marchant qui l'a icy conduiët, joua mal son personaige. Mais ne doubtant pas que la chose estoit ainsi advenue par l'ordonnance de Dieu, combien que je ne sceusse point la fin pourquoy, je me

deliberay d'en faire mon devoir. Car ce n'est pas à nous d'enquerir tousjours pourquoy Dieu dispose ainsi des choses, mais de faire nostre office sans en disputer plus longuement. Les Freres furent d'advis que l'Acte se fist en la plus grande Assemblée, où je declairay ce qui me sembla estre à propos. Et la chose est tournée en plus grande edification que nous n'esperions. Dont nous avons à louer Dieu. Toutefois je vous remercie affectucusement de la peine qu'il vous a pleu en prendre. Car le Marchant qui me l'a amené, m'a bien confessé, que vous aviez commandé qu'on le vous envoyât. Mais Dieu y a proveu contre nos deliberations.

On devine icy que l'Empereur, aprez avoir fait quelques contenance à la jounée, fera soudain un pertuis en l'air pour se retirer. Mais je ne sçay s'il pourroit demeurer oisif. Si c'estoit à moi à faire, je luy donnerois quelque bonne commission, laquelle l'empescheroit d'approcher de nous pour long tems. Je desire qu'il soit à son ayse, moyennant qu'il ne nous moleste point. Combien qu'il y a une bonne bride pour le retenir, de laquelle je me contente. Je ne vous ay point escrit par Maistre Pierre Viret, pource que je n'estoye point certain s'il iroit ou non. Je croy que vous aurez  
esté

esté joieux de l'avoir veu.

A tant, Monseigneur, aprez m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoifelle, vous avoir aussi presenté à tous deux les humbles recommandations de ma femme, je supplie nostre bon Dieu d'estre tousjours garde de vous, & d'adresser toutes vos voyes à son honneur, pour estre de plus en plus glorifié par vous. De Geneve ce 11. de May.

Vostre Serviteur, humble Frere,  
& entier Amy à jamais

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez.

Receu le 21. May 1546.  
Respondu le 5. Juin ensuivant.

L E T.



# LET T R E X V I.

## MADAMOISELLE,

Combien que l'addition des Lettres m'a merueilleusement contristé, toutefois si estoit il bon que j'en feusse adverty ; car cela servira à nous solïciter, que nous prions Dieu de tant meilleur cueur, que le dangier est à craindre. Et de fait, j'en avois desja entendu quelque chose par Monsieur Dallein, & Maistre Pierre Vi-ret me l'a confirmé.

Reste qu'en pryant Dieu qu'il nous regarde en pitié en cest endroit, nous attendions patiemment l'issuc telle qu'il luy plaira envoyer. Et quelque chose qu'il en dispose, que nous soions preparez à le porter, desorte qu'il apparoisle par effect comment nous luy sommes obcifsans.

Pensez mesme que par ceste longue maladie & tant de recheutes nostre Seigneur vous admoneste avant le coup  
de

de vous fortifier , affin que vous ne soiez surprinse quoy qu'il en advienne.

Tant y a que je croy bien qu'encor qu'il revienne au dessus, nous ne ferons pas luy ne moy longue demeure icy bas. Et possible que vous nous pourrez bien convoier tantost après. Mais encor ne laisse je pas d'esperer nouvelles plus joieuses.

Sur ce Madamoiselle , aprez m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace , je supplie nostre bon Dieu de tousjours avoir l'œil sur vous , & le vous faire sentir par experience à vostre consolation , vous augmentant en tous les biens dont ses enfans doivent estre riches. De Geneve ce 21. de Juing.

Ma Femme vous presente ses  
humbles recommandations.

Vostre humble Frere, Ser-  
viteur, & entier Amy  
J E H A N C A L V I N.

A Madamoiselle  
Madamoiselle de Fallez.

Receu le 22 Juillet.

L E T-



# LETTRE XVII.

## MADAMOISELLE,

Je n'ay pas loysir d'estendre mes Lettres si long que je voudrois bien, attendu l'estat où nous sommes. La presente fera seulement pour louer nostre bon Dieu de la constance qu'il vous donne, eslargissant vostre cueur au meillieu des anguiffes où il pourroit estre sans avoir sa consolation d'en hault. Quoy qu'il en soit, si nous avons la patience de prester l'oreille à nostre Sauveur, il nous donnera toujours dequoy pour nous resjouir, & nous fera gouster & sentir vivement que ce n'est pas en vain qu'il nous a promis de nous rendre invincibles en tribulations. Maintenant doncq apprenez par effect, que vault ceste belle promesse, que nous sommes bien heureux quant tout le monde mesdira de nous, & nous aura en haine, & nous persecutera pour son nom. C'est de là qu'il vous a preparéz ja delong temps à vous exposer au dangier. C'est donc là qu'il vous convient retourner maintenant, pour y

ac-



acquiescer, comme de faict il vous y conduist par la main.

Que ne sommes-nous ensemble pour despiter Sathan, en meditant les choses qui nous doivent resjouir spirituellement, & nous donnent matiere de nous glorifier plus que jamais quant nous sommes abbatu selon le monde! Mais je sçay que vous n'avez pas mestier de ma compaignie en cela. Et aussi je le dis plus pour mon contentement, que pour vostre necessité.

Sur tout congnoissez que maintenant l'heure est venue, qu'il vous fault monstrier comment vous estes en ayde à Monseigneur vostre Mary: tellement qu'il ait toujours occasion de benir Dieu, comme il a eu jusque icy, de l'avoir proveu d'un tel support. Je dis cecy pource que je considere que c'est le principal que Dieu luy ait laissé quant aux Creatures, pour ne le point destituer du tout. Je voy certes estant absent, de quel zele vous estes poulsee à vous en acquitter, & quelle poine vous prenez à vous y employer. Par quoy ce que j'en parle, n'est pas tant par forme d'exhortation, qu'en vous congratulant vous entretenir en ce bon courage que Dieu vous a donné.

Je vous adresse quelque responce, que j'ay faict à la seur de Monseigneur, laquelle est

est à Mons, sur une missive qu'elle envoia nagueres à la femme de Sainct André. Si bon vous semble, vous la luy ferez tenir, avec ce que j'envoye à la seur de Monsieur David. J'en remets le tout à vostre bonne discretion.

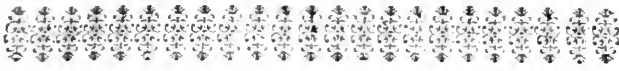
Pour faire fin, Madamoiselle & tres honorée Seur, aprez m'estre affectueusement recommandé à vostre bonne grace; & vous avoir aussi présenté les humbles recommandations de ma femme, laquelle gist au liét malade, je supplie nostre bon Dieu de vous remplir de toutes graces; pour augmenter journallement sa gloire en vous, & triompher en vostre constance, affin que finalement nous soyons aussi participans de sa gloire, qu'il nous a promise. De Geneve ce 18. de Septembre.

Vostre Serviteur &  
humble Frere

J E H A N C A L V I N :

A Madamoiselle  
Madamoiselle de Fallez

L E T-



## LETTRE XVIII.

MONSEIGNEUR,

Je croy que vous avez reçu mes dernières Lettres, par lesquelles vous aurez entendu, que les vostres m'avoient esté rendues par Alexandre, mais sur le tard. Je remercie nostre bon Dieu affectueusement, des nouvelles que Madamoiselle m'a mandé de vostre convalescence. J'espère au plaisir de celluy qui a si bien commencé, qu'au prinstemps vous serez si dispos, qu'on ne vous sçaura tenir de vous esgaier, pour recompenser les faultes du temps passé. Nous attendrons de cela, & de tout le reste, ce qu'il luy plaira par sa bonté infinie nous envoyer. Ayant bonne esperance, que la raige qu'a jetté sur vous la Court de Malignes s'en ira bientôt en fumée.

Je croy qu'il sera tantost temps de sonner à la retraite pour tous les deux camps. Je pryé Dieu de conduire si bien tout,

E

que

que la departie foit à l'avantage de son honneur. Je suis plus joieux qu'il face la guerre à ce malheureux Tirant de sa propre main, qu'aultrement. Car si nous faisons quelque chose d'importance, je craindrois tousjours la queue en la presumption.

Jamais nous n'avons entendu qu'estoit devenu cest écervelé le Conte de Beur-re \*: s'il est passé avec son armée, ou s'il a esté repoulsé. Quoi qu'il en soit, *non in multitudine, neque in brachio* †. Maître Valerand retourne, vous sçavez mieulx de tout l'estat de vos affaires. Toutefois je n'y voy aultre moien, si non de faire surseance de vostre costé, jusque à ce que Dieu face ouverture meilleure.

Vous sçavez qui est ce porteur, & à quelle intention il s'en va par delà. Pour ce que je trovoye sa deliberation bonne, je ne l'en ay pas voulu destourner.

Sur ce, Monseigneur, aprez m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je prieray nostre bon Dieu d'avoir

\* Maximilien d'Égmond, Comte de Buren, Général de Charles Quint, étant venu des Pays-Bas avec une armée au secours de l'Empereur contre la Ligue de Smalcalde, prit Darmstat & Francfort. Guillaume premier Prince d'Orange, ayant épousé sa fille unique, fut héritier des États de son beau-père.

† Ezéch. XVI. 9.

voir toujours sa main estendue pour vous conduire par sa grace. De Geneſve ce 19 d'Octobre 1546.

Ma Femme auſſi ſupplie  
d'eſtre tousjours humble-  
ment recommandée à vo-  
ſtre bonne grace.

Vostre Serviteur, humble  
Frere & entier Amy,  
J E H A N C A L V I N.

A Monſeigneur,  
Monſieur de Falez.

Receu le 5 d'Octobre 1546. Reſpondu le 8 enſuivant.



## L E T T R E X I X. \*

### M O N S E I G N E U R,

Comme j'attendoie d'heure en heure Jacques de ſon retour de Lyon pour vous faire reſponſe par luy, je fus eſbahy l'autre jour quand mon frere me diſt qu'il eſtoit paſſé ſans parler à moy. Et maintenant

\* On n'a trouvé qu'une copie de cette Lettre & du fragment qui ſuit, l'original s'étant égaré.

nant il fault que je vous eſcrive bien en haſte pour le ſouldain partement du porteur. Vray eſt que j'en feus hier adverty, mais ce feult à huit heures de nuit, que ma migraine me pourmenoit ſi rudement, qu'à grand peine j'ouvrois la bouche. A ce matin je penſois qu'il fuſt party juſque à ce qu'à l'iffuë du Sermon il m'a dit qu'il attenderoit un quart d'heure pour me faire plaisir. Parquoy je vous prieray d'excuser la briefveté.

Quant à l'affaire du perſonnaige dont je vous avois requis, il m'a reſpondu en vous merciant bien humblement de la bonne affection que lui monſtrez, qu'il voudroit devant toutes choſes avoir communiqué avec la partie, craignant que par faulte d'advertiſement mutuel ils ne ſe trouvaſſent pas bien enſemble à l'advenir. Or durant ces troubles il lui ſemble que le voiage ſeroit mal pris, & je ſuis bien de ceſt advis. Parquoy il y auroit dangier d'une longue traînée, qui eſt contre voſtre intention, la quelle je trouve bien raifonnable.

Au reſte il n'y avoit nul empeschement quant aux maladies, mais je trouve cela faſcheux qu'un affaire incertain ſoit ſi long tems en ſuſpend, combien que je ne reprouve pas la demande, attendu les raiſons qu'il

qu'il m'a allegué, qu'il est neceffaire que la femme qu'il prendra foit advertie de quelques charges domestiques qu'il est contraint de porter. Oultre ce que l'amour requiert congnoître precedente ; & jamais les mefnages ne se portent bien, finon qu'on se foit declairé privément l'un à l'autre, & qu'on ait traicté des conditions que chascun requiert en fa partie: le mal est en la longue attente, & pourtant je n'y voy pas grand propos. Je pryé Dieu en que ce foit, qu'il le veuille bien adreffer.

Du Livre, il me semble que je vous en ay suffifamment mandé ce qu'il m'en sembloit, parquoy je n'entens pas pourquoy vous en demandez mon jugement de nouveau, n'estoit pour luy monftrer. Or il fera mieux prins de lui, ce me semble, quant il vous plaira luy monftrer l'article de mes Lettres ; d'autant que j'en parle plus librement, ne congnoiffant point l'Aucteur. Toutefois s'il vous semble qu'il y ayt à redire, quant il vous plaira m'en advertir, je suivray vostre conseil.

Au reste Antoine Maillet, m'escrivit qu'il avoit parlé à Peter Telfen, me mande que les douze escus qu'a desboursé Maître Valerand, vous doivent estre rendus. Toutefois que je n'ai que faire de m'en

tant hafter, qu'à ma commodité. Je ne ſçay s'il l'a fait par erreur; mais s'il y avoit encor douze eſcus à payer, Peter Telfen auroit desbourſé au double plus qu'il ne devoit. Car je vous envoiay par mon frere douze eſcus, leſquels vous me mandâtes avoir receus. Toutefois ſi Peter Telfen avoit failli, je ne voudrois que ce fuſt à voſtre dommaige, combien que je ne ſçay où il auroit employé l'argent: mais de cela ce fera à moy d'en faire avec luy; devant qu'en ſonner mot, j'ai bien voulu en ſçavoir la verité. Je vous pryé doncq qu'il vous plaiſe me faire ſçavoir, ſi outre les douze eſcus que vous rendit mon frere, il y en eſt encor forty pareille ſomme de voſtre bourſe.

Puiſque là bas ils ont ainſy fait des en-raigez, je ne voy pas qui vous empeſche de publier voſtre Apologie, & me ſemble fort expedient. Toute fois j'en dis ce que j'en penſe ſans prejudice. Le reſte demeure en la plume, car le porteur ne m'a pas donné ſi long terme.

Ainſi Monſeigneur, après m'eſtre humblement recommandé à voſtre bonne grace & de Madamoifelle, je ſupplye noſtre bon Dieu de vous avoir tousjours en ſa garde, vous faiſant grace de tellement  
che -



cheminer tousjours, qu'il soit de plus en plus glorifié en vous.

Je luy rens graces, de ce qu'il a commencé de vous remettre au dessus; mais je le supplie vous augmenter journellement la force jusque à ce que vous soiez pleinement restauré. Ma femme vous presente ses humbles recommandations. De Geneve ce 4. d'Octobre 1546.

Vostre Serviteur, humble  
Frere, & entier Amy

J E H A N C A L V I N.

LETTRE XX.

M O N S I E U R,

Combien que je ne sçache pas la disposition en laquelle vous estes presentement, toutefois j'ai bonne confiance en Dieu, que soit en santé, ou maladie, il vous donne la force de surmonter tout ce que

vous pouvez avoir de fâcherie. Car vous n'êtes pas nouveau au combat, veu qu'il y a desja longue espace de temps que ce bon Dieu a commencé à vous y preparer. Et ne vous est rien advenu, que vous n'eussiez attendu auparavant.

Mais il est temps de monstrier par effet, que quant vous avez commencé à suivre franchement Jesus Christ, ce n'a pas esté fans estre resolu de luy tenir compagnie à la croix, puis qu'il nous faiët cest honneur d'estre crucifié en nous pour nous glorifier avec foy. Et ne doubte pas que du temps mesme que vous estiez en vostre maison, & en paisible jouissance de vos biens, vous n'eussiez ce couraige de tout quitter quant il luy plairoit, & que vous ne feussiez du nombre de ceux qui *usent de ce Monde, comme n'en usant point.* \* Mais d'autant que c'est bien raison qu'on apperçoive par experience quelle est nostre affection, estimez que nostre Seigneur vous a voulu donner à beaucoup d'autres pour exemple, & par ce moyen glorifier son nom en vous.

D'autre part, nous ne scavons pas que c'est de tout quitter pour l'amour de luy, jusque à ce qu'il nous ameine à la pratique.

II

\* 1. Corinth. VII. 31.

Il est vray que celluy qui a osté son affection des biens de ce Monde, a desja tout vendu, & s'est rendu paovre entant qu'en luy est. Mais le fruit par approbation de ceste paovreté spirituelle est, d'endurer la perte des biens en patience, & ne les regretter point, quant il plaist au Pere celeste que nous en foions despouillez. Je ne vous allegue pas ces choses comme à celluy qui soit ignorant, ou qui ait mestier de longues remonstrances; mais pour l'amour que je vous porte, du quel Dieu m'est tesmoing. Je me console ensemble avec vous, comme si j'estois en vostre personne.

Le temps doncq est venu, que vous monstriez comme vous n'estimez toutes choses non plus que fiente, pour approcher de celluy qui non seulement nous a donné tous ses biens, mais aussi soy mesme. Et puisque Dieu a permis que vous fussiez deschargé d'une partie de vos biens terriens, estimez qu'il a congneu que ce vous estoit pour le present un fardeau inutile. Je dis une partie, combien que le tout quasi vous ait esté ravy: pour ce qu'il vous en reste, comme j'espere, pour vostre usage. Tant y a que ces gouffres, qui devorent tout le monde, en ont journellement plus grant faulté, que ceux des-

E 5

quels

quels ils ont englouty la substance.

La somme est que rien ne vous est diminué, puis que nostre Seigneur, en vous apprenant que vostre heritaige est au Ciel, a proveu à ce qui vous estoit utile pour a vie corporelle, en vous donnant contentement, & du bien plus plus qu'il n'estoit de mestier pour vous contenter. Quant tout vous seroit osté, encor vous demeureroit la consolation \* \* \*.

---

## L E T T R E XXI.

### M O N S E I G N E U R ,

Je n'ay rien pour le present à vous mander, si non que le Sieur Maldonade \* m'a monstré vos Lettres, pour avoir conseil de moy de ce qu'il devoit faire. Je n'ay pas esté d'avis qu'il se mist en chemin par ce temps, si non qu'il y eust nouvelles

Voyez la note p. 24

les plus pressantes. Quant vous aurez leu le double de ses Lettres, je croy que vous les trouverez si amples, qu'il ne fera mestier de longue consultation. Toutefois quant il vous plairoit commander à quelqu'un de s'en enquerir, encor y auroit-il plus d'assurance. Mais je l'ay adverty, qu'il fera expedient de supprimer les noms, de paour que les Marchans pour gratifier n'anticipent à le signifier à ceux qui en deveroient respondre. Et cela fera ayfé, en proposant le faict, sans alleguer ne Ville ne personnes. Si vous trouvez qu'il doive marcher, incontinent il se mettera en chemin. Pour le nepveu, il ne me sembloit pas, les choses estant disposées comme elles sont, que sa presence fust là fort requise, jusque à tant qu'il vous plaise luy faire sçavoir comme il en ira. Et aussi vous aviez adjouté aux Lettres un mot de vostre main, qui le rendoit suspens pour l'attente des bonnes nouvelles.

Quant à l'homme dont vous touchez, j'en ay mandé ce que j'en sçavoie à Antoine Maillet. Je n'oserois passer outre cela, pource que je ne l'ay pas tant congneu, que j'en puisse assurer d'avantage. De son parentaige, nostre Frere Saint André vous en a mandé ce qu'il en sçavoit, comme il m'a dict. Et aussi vous  
avez

avez eu loysir d'y prendre garde, depuis qu'il est par de-là. Je l'estime de bonne forte. Mais je craindrois tant d'avoir esté occasion de vous mal adresser, que je fais difficulté de m'avancer beaucoup en cest endroit.

Sur ce Monseigneur, aprez m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, je supplieray nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa saincte protection, continuant de se glorifier en vous, & vous benissant en toutes choses. Ma femme vous presenté aussi à tous deux ses humbles recommandations. De Genesve ce 24 d'Octobre 1546.

Monseigneur, vous me pardonneriez que ces Lettres demeurarent sur ma table, quant je feis mon pasquet dernier. Le messaiger les pensoit avoir, & je feus bien esbahy quant je les trouway. Ce 28.

Votre humble Serviteur & Frere,

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur  
Monsieur de Falez

Receu le 9. de Novembre 1546.

L E T-



## LETTRE XXII.

MONSEIGNEUR,

Combien que j'attendois vos Lettres de jour en jour, je n'ay voulu toutefois laisser aller ce porteur sans vous escrire, pour donner responce à vos dernieres. Je commenceray par l'article du Livret que m'envoiastes. Ayant leu ma responce, & le jugement que j'en avoye, vous me nommastes l'Aucteur; & pour ce qu'il est un peu adonné à son sens, vous me priez de vous en mander mon advis, affin de luy en dire à son retour ce qu'en auriez trouvé. Vos paroles sont. „ L'Aucteur est Denis de la Roche, le quel „ m'a pryé de vous envoyer secretement. „ Parquoy ne scay comment devray „ user pour l'admonester, car je crains „ qu'il se doubtera qu'il vient de vous, „ d'otant qu'il est un petit de grant „ cueur, & tient quelquefois volontiers „ son opinion. Pour ce que vous le con- „ gnois-

„ gnoissez de plus long tems que moy, ef-  
 „ crivez m'en vostre advis, affin qu'à son  
 „ retour je puisse luy dire le jugement  
 „ que j'en ay trouvé, quant il le me de-  
 „ mandera.

Sur cela je me suis excusé, ne sçachant comment y proceder, veu qu'en brief je vous avoye declairé ce que j'en fentoye. Si vous demandiez plus longue deduction, je ne la pouvois si bien faire que de recente memoire. Et de faict j'ay bien oublié une partie de ce que vous en ay escrit. Voila qui me faisoit doubter de vostre intention, pource qu'il me sembloit que demandiez derechef ce que j'avoie desja faict. Et encor n'entens je point pourquoy vous en vouliez avoir nouvelle déclaration de moy, si non que la premiere ne vous contentât point. Or à grant poine pourrois-je deschiffrer par le menu les choses qui me sont eschappées. Car je n'ay retenu qu'une idée confuse de l'argument general, & quelques poincts par cy par là.

Quant au mariage dont je vous avoye requis, je vous pryé, Monseigneur, croire ce que je vous en diray; car je vous en compteray la pure verité sans dissimulation aulcune. La raison qui m'esmeut de vous en escrire fust, qu'on luy adressoit icy par-  
 ty



ty qui ne luy convenoit pas. Mais pour l'affection vehemente d'aulcuns qui s'en mesloient, nous estions en poine de le refuser. Ainsi pour rompre ce coup, j'eusse desiré qu'il s'en fust trouvé un par delà; car il y eust eu moins d'envie & de jalousie, quant il l'eust prins de loing. Comme desja nous avons bien experimenté les murmures qu'en faisoient aulcuns, quant nous ne suivions point leur cordelle.

Au reste, je vous assure qui'il ne pretendoit pas ailleurs par insinuation oblique. Mais sans penser ny à celle dont vous me respondistes de vostre grace, ny à nulle autre, je m'estois advisé de vous recommander l'homme en tel cas. Or vous sçavez que les premieres Lettres demeurèrent long temps en chemin, devant que nous eussions de vos nouvelles. Qui me fust cause de redoubler, mesme à l'instance de l'homme, combien que je n'entendois pas bonnement pourquoy. Car cependant, à ce que j'ay apperceu depuis, on luy parloit d'ailleurs. Toutefois ayant receu de vos nouvelles, je communicquay avec luy, & la conclusion fust telle que vous ay mandé, sans user de civilité feinte, ny de tergiversation. Depuis j'ay sceu que le propos d'une vesue continuoît: com-  
bien

bien que de ceste heure je ne scay comment il en va. Et tant s'en fault que je m'en foye meslé, que sçachant en ceste ville une vefue d'aussi bonnes conditions que je voudrois souhaitter pour moy, quant Dieu m'auroit affligé jusque là que de m'avoir destitué de ma compaignie, & qu'il me faudroit remarier; considerant les propos qui se menoient de l'autre costé, je ne me suis pas voulu ingerer de la mettre en avant. Et toutefois je ne doubtois pas que ce ne fust son profict singulier. Mais plus que je m'estois acquité d'office d'amy, il me suffisoit de le recommander à Dieu, & cependant laisser l'eaue aller son cours.

Voila comment je vous ay remercié sans hypocrisie, vous remonstrant les empeschemens que j'avoie y. Et ne pense point qu'il y eust fiction en l'homme pour lequel je parlois. Qui plus est, j'en oseroye quasi bien asseurer. Mais en peu d'heures propos changent. Voiant la disposition presente, je ne luy ay rien voulu communiquer du contenu de vostre Lettre. Je n'useray pas de longues excuses envers vous. Et aussi il y a un bien, que la chose n'a esté esventée. Parquoy, selon vostre prudence, vous pourrez bien prendre le tout comme si jamais il n'en avoit esté mention. Cependant vostre bon vouloir  
ne

ne fera point ensepvely envers moy, ny envers l'homme à qui le cas attouche principalement. Car je vous assure qu'il le recongneut à bon escient, & scay qu'il l'a imprimé au cueur, encor que nul effect ne s'en soit ensuivy.

Quant à l'argent qui a esté desboursé à l'occasion de nostre enfant, sans que vous en soiez plus importuné, Antoine Maillet y mettera fin. Puis, au plaisir de Dieu, je feray mon devoir, vous merciant bien affectueusement de ce qu'il vous plaist avoir patience, jusque à ce que la conclusion en soit faicte.

Puis ce l'apologie n'est point encore sortie, il est bien expedient d'avoir les nouvelles que Maistre Valerand pourra apporter. Et de faict, oultre la circonstance survenue en vostre cas particulier, la declaration qu'a faict l'homme en general contre toute la cause, merite bien que le style soit changé, & qu'il y ait des additions entrelacées. Et puisque Dieu a permis que vous aiez tant attendu, la fin qu'il y donnera vous enseignera encor plus certainement.

Combien que j'aye bien ouy parler d'un homme estant pris à Berne pour empoisonneur & boutefeu, neantmoins j'ay ſeu peu d'advertissemens de ce lieu là, que je

n'en ay rien entendu que du bruiet commun. Parquoy je n'avoie garde de vous en rien mander. S'il est ainsi qu'on vous a rapporté, je congnois qu'il est bon mestier que ma vie soit en plus grande recommandation à Dieu qu'à nos Voifins.

Combien que vostre debilité soit longue, toutefois c'est beaucoup que vous ailliez tousjours petit à petit en amendant. Et quant je regarde à la maladie, j'ay plus grande occasion de m'en contenter. Ce pendant nous ne laisserons point de pryer Dieu qu'il luy plaise de vous confërmer du tout, luy rendant graces de ce qu'il vous a retiré du bort du sepulchre.

Au reste, j'espere à l'apparence qu'il nous donne, qu'il se veult encor un bon coup servir de vous en santé, comme il s'en est servi en maladie. Car estans abbatu tout plats au liest, il s'en fault beaucoup que nous luy foions inutiles, si nous rendons tesmognage de nostre obeissance envers luy, en nous remettant à son bon plaisir: si nous donnons approbation de nostre foy, resistant aux tentations: si nous faisons valoir les consolations qu'il nous donne pour surmonter les fascheries de la chair. Cela est aux maladies, & principalement longues, où est requise une plus singuliere patience, mais sur-tout en la  
mort.

mort. Neantmoins, comme j'ay dict, je me confie en ce bon Dieu, que, vous ayant exercé par maladie, voudra encor employer votre fanté à quelque bonne chose. Cependant nous avons à le prier, qu'il nous soustienne en ferme couraige, ne permettant point que nous defaillions pour la longue attente.

Combien que la retraicte du renard soit douteuse, ce n'est pas neantmoins peu de chose, qu'au lieu de parvenir où il pretendoit, qui eust esté son grant avantage, il est allé en esclervice. Et à ce que nous avons entendu, il a laissé les enseignes, comme la main de Dieu le persecutoit. Or j'ayme tousjours mieulx que Dieu luy coupe un doibt que nous un bras. Non pas que ce ne soit l'œuvre de Dieu ce qu'il fera par nous; mais je crains toujours tant ceste gloire, que l'œuvre apparente de Dieu me resjouit plus. Et aussi le malheureux a plus d'occasion d'estre confus en son cueur.

Quoy qu'il en advienne, j'ay pensé dire vray après les nouvelles de son deppart, en esclrivant ce qui s'ensuit. Où va-il? où est-il allé? que deviendra-il le meschant? Pour le moins Dieu en le chassant a bien son orgueil avallé. Il vole un bruiet qui me trouble & fasche plus qu'il ne m'es-

tonne. C'est que Maurice \* luy voudroit tenir compagnie à ruiner son Cousin & son Beupere, & finalement à se ruiner foy-mesme. Car il faudroit bien que Sathan l'eust du tout possédé. Nous attendrons toutefois ce qu'il plaira à Dieu, estant prests de recevoir tout ce qui luy aura pleu.

Quant à l'advis que vous me demandiez, s'il seroit expedient de refreschir la memoire aux Ambassadeurs: devant que j'eusse opportunité de vous escrire, la saison en estoit passée. Parquoy je m'en teus, non par tant par oubly, que pour ceste consideration: *ne pluvia post messem.*

Il y a bien un point que je pense avoir oublié, c'est de la complainte qu'on fait, qu'il semble que je veuille enclorre le Corps au pain. Je ne sçay où ils l'ont revé ce songe. Jamais je n'y pensay. Je parle de cette matiere en plusieurs Traictez, mais principalement en l'*Institution*, au *Catechisme*, au *Commentaire des Corinthiens*, & en la *Façon d'administrer la Cene*. En la *Supplication* j'en touche assez legierement. Oultre cela j'en ay composé un petit Livre propre.

Lecteur

\* Duc de Saxe, Cousin de Jean Frédéric Electeur de Saxe, & Gendre de Philippe Lantgrave de Hesse.

Lecteur de bon jugement n'y trouvera point de contredict.

Mais voila que c'est, plusieurs ne pensent pas qu'on distingue entre le Seigne & la Verité, si on ne les separe du tout, pour faire Dieu comme un joueur de farce, qui montre par figure des choses vaines & faulses. Ce pendant nostre office est de recongnostre que cela vient de l'astuce de Sathan, lequel ne cherche qu'à brouiller les esperits, pour rendre nos labours inutiles. Ainsi pryons Dieu qu'il donne accroissement par sa grace, afin que ne travaillions en vain. Tels exemples nous y doivent inciter, & pareillement admonester, à ce que ne pensions point avoir beaucoup faict, d'avoir escrit.

Monsieur, après vous avoir presenté les humbles recommandations tant de moy que de ma femme à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, je pri-ray nostre bon Dieu qu'il luy plaise de vous conserver tousjours en sa saincte protection, vous fortifiant par son Esperit en toute vertu, faisant de plus en plus reluire sa gloire en vous. De Genesve ce 16. de Novembre 1546.

Je supplie d'estre excusé des fautes; car je n'ay peu relire la presente, estant occupé d'un mal de teste qui m'a faisly.

Nostre Frere Gallafius se recommande aussi humblement à vous, & vous envoie un Distiche qu'il a composé sur le Renard. Nous avons grant desir d'avoir des nouvelles. Si la guerre ne donnoit feries aux presses, j'eusse envoyé à Vendelin les *Galatiens*; mais puisque les *Corinthiens* demeurent là au coffre, je n'ay que faire de me hastier.

Vostre humble Serviteur,  
Frere & entier Amy,

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur,  
Monsieur de Falez.

Receu le 3. Decembre 1546. Respondu  
verbalement à Basle.





## LETTRE XXIII.

### MONSEIGNEUR,

Le jour devant que Caums arrivât, j'avoie escrit tant à vous qu'à d'autres, par un jeusne Cousturier Picard. Mais pour ce que je n'estois pas certain si on vous avoit encor adverty de la mort de Mademoiselle vostre Seur, je n'avoie ozé en faire mention. Maintenant j'ay esté joieulx, & ay remercié Dieu de bon cueur, voiant par les Lettres de Mademoiselle, que vous aviez incontinent prins vostre resolution sur le poinct duquel j'eusse faiçt mon principal fondement, si je vous eusse voulu consoler. Et de faiçt vous avez bien occasion de recognoistre la grace que Dieu luy a faiçte, & à vous avec. Car puisque son mary est ainsi refroidy, la bonne Dame eust esté en une malheureuse captivité, si elle feust demeurée plus long tems au monde, & n'eust jamais

F †

faiçt

faict que languir. De vostre costé vous n'eussiez pas eu le moien de luy tendre la main, ny de la soulager en ses douleurs. Ainsi jamais vous n'eussiez pensé à elle qu'avec regret & fascherie.

Dieu doncq a eu pitié de vous & d'elle, quant il y a proveu; & fur tout quant il a prevenu les dangiers auxquels elle pouvoit tomber par longue succession de temps, selon la fragilité qui est en nous. Et nous avons encor un meilleur reconfort, que nous ne serons pas long temps à nous retrouver ensemble. Ce pendant que nous penserons à nous preparer de la suivre, l'heure fera tantost venue. Mais j'ayme beaucoup mieulx de vous congratuler, d'autant que nostre Seigneur vous a mis ces choses au cueur desja, que de travailler à les vous reduire en memoire. Les aultres nouvelles que m'a dist Caums de vostre part m'ont aussi resjouy, en attendant que Dieu ameine à bonne issue ce qu'il a mis en bon train.

Monfieur, apres m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & vous avoir presenté les humbles recommandations de ma femme, je prieray nostre bon Dieu, de vous avoir toujours en sa sainte garde, vous fortifier de corps & d'esperit, affin de tous-  
jours

jours se servir plus amplement de vous.  
De Geneſve ce 20. de Novembre 1546.

Je vous aſſeure que vous ferez  
cauſe de me faire deſirer la  
venue du printemps plus  
que je n'euffe faiët aultre-  
ment. Noſtre frere des Gal-  
lais ſe recommande auſſi à  
voſtre bonne grace bien hum-  
blement.

Votre humble Serviteur,  
Frere & entier Amy,

J E H A N C A L V I N.

A Monſieur  
Monſieur de Falez

Receu le 4. Decembre 1546. Reſpondu  
verbalement à Baſſe.



## LETTRE XXIV.

MADAMOISELLE,

Puisque j'ay sceu que Monseigneur avoit esté adverty de la mort de sa Seur, je luy en ay touché un mot, scachant desja par vostre advertissement, qu'il n'avoit besoin de longue consolation, puisque Dieu luy a mis au cueur sans moien des hommes ce qui luy doit servir à l'allegger de sa tristesse.

Quant à ma promesse, dont vous me tenez lyé, je m'en acquiteray, quant Dieu m'en donnera le moien. Mais je me suis esbahy, pourquoy vous me touchiez de la recompense que mon dit Seigneur a intention de me faire: comme si je regardois à cela, & que je n'eusse point aultre consideration en luy. C'est l'amour & reverence que je luy porte à bon droict en nostre Seigneur. Tellement qu'il me faist bien mal, que je ne me puis aultrement employer envers luy & vous, pour monstrier ce qui est en mon cueur. Toutefois

fois je vous supplie ne vouloir mal prendre ce que j'en dis. Car il n'y a rien qui m'y ait esmeu, si non la crainte que j'avois que vous ne prinssiez point telle fiance en moy comme je desire. Au reste, je n'entens point d'intenter compleinte qui merite responce. Car il me fustit que vous n'avez point eu du doubte ne souspeçon qui vous ait induict à m'en faire mention.

Sur cela je ferai fin, apres m'estre humblement recommande à vostre bonne grace. Je prieray nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa saincte protection, vous gouvernant selon sa bonne volonté, afin de glorifier son sainct nom en vous. De Geneve ce 20. de Novembre 1546.

Vostre humble Serviteur,  
& bon Frere à jamais

J E H A N C A L V I N.

A Madamoiselle  
Madamoiselle de Falez.

Receu le 4. Decembre 1546. Respondu  
verbalement à Basse.

L E T-



## LET T R E XXV.

### M O N S E I G N E U R ,

Je n'ay rien à vous escrire pour le present, si non que nous attendons ce qui se fera par les Souiffes. Tout est appresté à Berne comme pour fortir du jour au lendemain. Capitaine, son Conseil, Officiers, Souldats, esleuz & nommez, second Mandement envoyé, qu'ils se tiennent prêts à marcher, Artillerie equippee. Leur armée est de dix mille hommes. Je croy qu'ils n'eussent pas tant differé sans un empeschement qui les tient comme liez par le pied. Car il y a environ un an que tous les Cantons firent un accord, que nul ne fortist du pais pour faire guerre, sans le consentement des aultres. Maintenant on craint que les Papistes ne feussent folicitez d'envahir les pais desproveus de gens, sous couleur de la promesse rompue. Que si le Roy de France eust entrelassé un mot, ce fust fait, desja  
long

long temps a. C'est qu'il eust demandé les Papistes à son service. A quoy les nostres eussent facilement accordé. Ainsi les uns eussent parlé Allemant à Charles, les autres Italien ou Picard.

Je crains bien qu'il n'y ait faulte de bonne conduicte, tant en cela qu'en d'autres choses. Ainsi nous sommes d'autant plus admonestez de pryer Dieu, qu'il luy plaise supplier par sa bonté infinie à tant de defaults. Vray est qu'il est facil aux ignorans de follement juger. Mais tant y a que chascun s'esbahit qu'on demeure si long temps à r..... er sans faire effort. Car il semble que Dieu tende la main pour nous dire entrez. Et en laissant escouler le temps, on donne vigueur à celuy qui est à demy desesperé. Prions doncq : & puisqu'il plaist à Dieu d'esprouver nostre patience, en desirant mieulx, contentons nous de ce qu'il nous envoie, ne nous lassant pour rien de le servir.

On a murmuré ces jours de quelque appoinctement. Il faudroit de merveillex massons pour le bastir. Mais je crains que les nostres ou aucuns pour le moins ne se laissent abreuver d'entrer en propos. Ce qui sera pour remettre du tout l'ennemy, non seulement en possession

fion de fa tyrannie paffée, mais de celle où il a tousjours adspiré. Mais pource que je fuis affeuré que cela ne fe fera point que Dieu ne foit du tout courroucé contre nous, j'efpere qu'il previendra un tel danger. Car je ne doubte pas qu'il ne regarde pluftoft fon oeuvre en nous que nos vices & povretez, pour nous traicter en fa pitié.

Sur ce Monfeigneur, apres m'estre humblement recommandé à vofre bonne grace, & de Madamoifelle, vous avoir auffi presenté les recommandations de ma femme & de nos voifins, je pryé à ce bon Dieu de vous tenir tousjours en fa protection, & vous faire sentir de plus en plus la joye de fon affiftence. De Geneſve ce 8. de Decembre.

Vofre Serviteur & humble Frere,  
& entier Amy à jamais

J E H A N C A L V I N.

A Monfeigneur  
Monſieur de Falez.





## LETTRE XXVI.

MONSEIGNEUR,

Ayant receu vos Lettres par le Sicur de la Riviere, je craignois que les aultres dont vous faisiez la mention, feussent perdues. Depuis elles m'ont esté apportées. Pour responce, je remercie Dieu de ce qu'il vous a augmenté vostre joye & contentement. J'ay escrit briefuement aux trois Compaignes tout ensemble, pour les saluer à leur bien venue. Je ne scay si Dieu nous fera ce bien quelque jour, qu'elles n'ayent plus besoing de mes Lettres. Si non, je leur feray une aultre fois un petit plus liberal en papier.

Pour vostre personne, suivant la charge que vous m'aviez donné, j'ay regardé depuis mon retour où il y auroit logis commode. Quant à celluy de Clerbergue, vous seriez trop loing des voisins que vous cherchez. Combien que de long tems j'en avoye eu envye pour moy-mesme, affin de m'y desrober

ber quant je cherche d'avoir loysir. Et m'avoit on promis de m'en donner responce. Mais rien n'est venu. Si je l'avoie entre mes mains, cômme l'on m'en avoit donné esperance, vous scavez qu'il fera à vostre commendement.

Auprès de nous je n'en ay peu trouver ayant jardin, qui vous feust plus propre que une que je vous ay louée. Non pas que le logis me contente. Mais il me l'a fallu faire par faulte d'aultre. Vous aurez au devant moiien jardin, & court assez spacieuse. Derriere, aultre jardin encor. Une grant Salle, d'aussi belle veue que vous en sçauriez souhaitter pour l'esté. Les chambres n'ont pas si plaifant regard, que je voudroye bien. Mais quant vous ferez arrivé, possible qu'on trouvera moiien d'y donner ordre. Excepté la salle, on pouvoit trouver maisons de meilleure estoife, & mieulx basties pour la commodité. Mais le jardin n'y eust pas esté, & je voy que c'est un membré que vous desirez principalement. Quoy qu'il en soit, elle est louée à douze escus. Quant vous la verrez, si vous dictes que c'est trop, j'auray mon excuse preste, que je ne suis par tel mesnager que pour bien espargner ma bourse non plus que celle des aultres. Je me suis hasté d'en faire marché à cause du jardin feulement.

ment. Si le temps vous targoit par delà, il me semble que la saison vous fera aussi propre d'icy à un mois que plus tard, moyennant que l'air fust gracieux selon que la saison le doit porter.

Pour la conduite: combien que mon frere n'est pas icy à ceste heure, toutefois je m'ose bien porter fort pour luy, qu'il vous y servira volontiers. Et il a fait le chemin si souvent, qu'il y doit estre assez rusé. Joingt aussi qu'il a eu affaire aux basteliers. Et je croy qu'il vous souvient, que mon advis seroit, que vous fissiez une partie du chemin par eau, pour vous rafraichir. En attendant que vous me mandiez vostre pleine resolution, nous femerons sans faire bruit, & ferons tailler les treilles.

Des occasions que vous avez de vous plaindre, je vous pryé, Monseigneur, d'oublier beaucoup de choses pour éviter fâcherie, qui ne relleve point le mal, & ne l'amende. Sur tout, qu'il vous plaise supporter ce qui aura esté fait par zele inconsideré. Car c'est une faulte qui advient aux meilleurs. Mais je croy que ce en est desja fait en une forte ou l'autre. J'espere que l'issue en aura esté moderée par vostre prudence.

Quant au Sr. de Paré, si d'aventure

G

il

il venoit droict à vous fans passer par cy, & qu'au reste il apporta nouvelles pour entrer plus avant en propos, vous avez par delà Monsieur Galbiac, lequel ayant eu grant privaulté avec luy, vous pourra advertir du tout mieulx que Maldonade n'en aura trouvé. Et fera bon d'en faire inquisition diligente. Car je craindrois que par ses follies de jeunesse il n'eust eu quelque maladie, telle qu'ont aujourd'hui beaucoup de gens. Je vous descouvre familièrement ma crainte, aymant mieulx excéder en ceste partie, que de rien celler pendant qu'il en est temps. Vous demanderez, pourquoy doncq j'ay tant differé? Mais les conjectures que j'en ay, sont venues depuis. Car c'estoit le plus court d'en deviser de bouche, si j'en eusse conceu en mon esperit aultant que maintenant. Je le vous propose, affin que vous y advisiez. Car je ne voudroye point avoir ceste reproche, je ne dis pas seulement devant le monde, mais aussi devant Dieu, que la fille eust esté abusée en rien par ma dissimulation. Je sçay, pource que c'est un mal si commun & vulgaire, que beaucoup n'en font guerres de difficulté. Mais je me doute que vous y feriez scrupuleux comme moy.

Pour faire fin, Monsieur, après m'estre  
hum-

humblement recommandé à vostre bonne grace & de Madamoifelle, je supplieray nostre bon Dieu de vous maintenir en sa garde: qui est le tout de nostre vie, tant pour ce siecle que pour l'advenir. J'entens qu'il vous face tousjours sentir, comme il faiët, que vous estes en sa conduite. Tous ceux qui ne vous escrivent point se recommandent humblement à la bonne grace de vous & de Madamoifelle. Ce 25. de Febvrier 1547.

Vostre Serviteur & humble Frere;

J E H A N C A L V I N.

M O N S I E U R,

Celluy qui vous presentera ces Lettres est Ambassadeur de ceste ville. Ils sont deux qui vont par delà, je ne sçay pourquoy. C'est à dire pour leurs affaires particulieres, qu'ils ont à demesler ensemble, Je vous en ay voulu advertir, non pour aultre cause si non que je presume que vous eussiez esté marry de n'en estre point adverty. Car si vos affaires portent que vous preniez conclusion de venir, cest advertissement pourra servir. Non pas qu'il soit besoing de grande ceremonie, comme nous en avons devisé: mais seulement

affin qu'il ne leur semble qu'ils ont esté mesprifez, sur tout si vous veniez en ça. Je parle le langage du pais. S'il y avoit quelques bonnes nouvelles, j'espere qu'ils nous en aporтерont. Mais il est besoing que Dieu nous humilie, de quelque costé que ce soit. Combien que j'espere que nostre Antioche \*, qui nous presse maintenant, sera ferré de si près, qu'il ne luy fouviendra des gouttes de ses mains ne de ses pieds; car il y en aura par tout le corps. De son Compaignon Sardanapalus, Dieu luy garde la pareille. Car ils sont bien dignes de passer tous deux par une mesme mesure.

A Monseigneur,  
Monsieur de Falez.

Receu le 6. de Mars 1547. Respondu  
le 9. du dit mois.

\* Charles Quint étoit alors fort incommodé de la goutte: *Sleidanus.*



## LETTRE XXVII.

### MONSEIGNEUR,

J'avois oublié en mes dernières Lettres l'Article de l'Apologie. Et ne sçay comment il m'estoit eschappé. Saint André en avoit la Copie. Et en cela je n'ay pas esté frustré de mon opinion. Mais selon l'estat present, quant il seroit question de l'imprimer, je ne voy point qu'il y en auroit à changer. D'adoucir, il n'est possible. De s'enflamber en plus grande vehemence, le temps ne le porte point, au moins pour luy donner cours. Et mesme si vous deliberez de la faire imprimer à Strasbourg. Encor ne sçay-je s'ils l'oseront admettre telle qu'elle est. *Quid enim audeat, qui Tyranno se implicuit?* \* ça il y auroit plus de liberté. Il me souvient que vous me fistes mention, incontinent après  
l'avoir

\* La ville de Strasbourg avoit déjà resolu de quitter la Ligue de Smalcalde, & de faire sa paix avec l'Empereur, *Slezidanus*.

l'avoir veue, de corriger quelques points, mais fans me noter ne quoy ne comment. Il vous plaira doncq par le Courier m'en mander vostre vouloir, & ce que vous desirerez de moy. Du Translateur, pour la faire Latine, vous en auriez là un assez elegant, s'il vous sembloit bon d'en user\*. Icy il s'en trouvera bien quelqu'un. Par faulte d'aulture je me substitueray. Et cela, comme j'espere, n'emportera pas grant atarge. Car moiennant qu'il y ait perspicuité, il suffira. Et aussi la Barbarie de *Majestas vestra*, de laquelle on fera contraint d'user, repugne à un ornement trop exquis. Toutefois si fauldra-il en avoir vostre advis, en cas qu'il nous y falust employer par deçà. Au reste, nos gens ont quelque petit de paour. Mais je n'estime pas qu'il y ait cause. Vous sçavez que villes de frontiere sont subjectes à craindre. Et pource que nous avons Grantvelle pour voisin & qu'on oit parler de leurs gens, on se doubte. Quant à moy, j'ay ma conjecture diverse. Car ce n'est pas la faison d'attenter rien ici. Mais il nous fault laisser escouller beaucoup de bruiets; tout ainsi que nous ne pouvons empe-

\* Sebastien Castalion, Professeur en langue Grecque à Bâle.



empescher que l'eau n'alle aval. Quoy qu'il en soit, je suis bien ayse que nostre Seigneur nous reveille, pour nous recommander à luy. Comme c'est le plus grant bien qui nous puisse advenir, que de nous sçavoir remettre à bon escient à sa protection.

Faisant fin à la presente, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à la bonne grace de vous & de Madamoiselle, & vous avoir presenté les recommandations de nos voisins, je prieray nostre bon Dieu de vous tenir en sa sainte garde, vous conduire en tous vos pas, vous monstrier ce qui fera bon & expedient, & vous en donner bon effect & prospere. Ce 7. de Mars 1547.

Vous congnoistrez par les Lettres de Sire Nicolas, comme il va de vostre argent. Il me l'a aussi mandé. Du choisis qu'il vous remette, vous en ferez selon l'opportunité presente.

Vostre Serviteur, & humble  
Frere à jamais

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez.

A Basle près la Cauff Houff.

Rep. le 14. de Mars 1547.

G 4

L E T.

## LETTRE XXVIII.

MONSEIGNEUR,

Je suis joieux que vous avez nostre frere Maître Pierre Viret, pour vous soullager des fascheries, lesquelles vous pouvoient bien estre dures, veu que j'en estois tourmenté plus que je ne dis par feuille compassion. Mais j'espere que Dieu y aura remedié, quant au faict. Et pour le reste il y a proveu, en vous envoiant celluy duquel vous pouvez recevoir autant de consolation que d'homme du monde. Tellement qu'il ne me faict plus mal, que je n'aye point entrepris le voyage. Car je ne crains plus que vous aiez faulte de moy. Ce fera aussi la cause, pourquoy je vous feray plus briefves Lettres.

Quant à l'homme, je ne sçache point avoir donné signe aucun, que vos complainctes me semblaissent excessives; seulement craignant qu'il ne vous advint quelque maladie, & aussi pensant que ce n'estoit pas chose

chose convenable à vous d'entrer en contention avec un homme de sa qualité: considerant d'autre part son audace, & ce qui peut fortir d'une beste venimeuse si on la presse, je vous avoye pryé de prendre le tout moderément, tant qu'il seroit possible. Au reste, je le congnois: & ne crains par tant les malesgraces, que je voulfisse que l'Eglise de Dieu eut aucun dommaige par ma dissimulation. Mais je ne voy pas maintenant que j'y puisse faire: & puis il n'y a nulle necessité presente. Car où il est congneu, il s'est plus descrié qu'il ne seroit de besoing. Où il est incogneu, on ne gaigneroit rien d'en parler, jusque à ce qu'il tasche à se insinuer. Mais encor Dieu le pourra faire saige, après l'avoir chastié de tant de ses follies.

Je viens à vostre voiage. Combien que je ne voye nul danger au chemin, ne d'embusches, ne d'autre practique, ne de violence: toutefois pour le premier je n'en ay rien asséuré à personne, mais au contraire mis en doubte. Secondement, quant au temps j'en ay parlé comme celluy qui n'en sçavoit rien. Vray est que si on me demande si vous n'avez point intention de nous venir voir, je

ne fuis pas fort obftiné à le nier aux amis, craignant qu'ils ne m'estiment double. Et mefme quant j'ay loué la maifon, tant celuy qui a parlé à vous que aucuns aultres, ont bien jetté incontinent leur conjecture fur vous. Je leur ay répondu, poffible que ouy, mais qu'il y en avoit d'aultres. Ainfi que je la prenois à l'adventure, ne doubtant pas toutefois d'avoir hofte pour y mettre. Au refte, je ne puis empescher que plusieurs ne devinent, & fe perfuadent, fans que j'en fonne mot, que vous viendrez. Tant y a, qu'au plaifir de Dieu il ne vous viendra nul prejudice de par moy. J'efpere au plaifir de Dieu, que la fepmaine prochaine Maiftre Pierre Viret nous rapportera de vos nouvelles. Si après avoir ouy nostre frere Sainct André vous aviez quelque chose à me mander de nouveau, vous aurez meffager propre en luy.

Sur quoy, Monsieur, après m'estre affectueufement recommandé à vofre bonne grace & de Madamoifelle, vous avoir à tous deux présenté les recommandations de ma femme & des Amis, je fupplie nostre bon Dieu vous avoir tousjours en fa garde, vous confoler, fortifier, & parfaire en vous tout œvre de fa gloire  
&

& de vostre salut. De Geneſve ce 15.  
de Mars.

Vostre humble Serviteur & Frere,

J E H A N C A L V I N.

A Monſeigneur  
Monſieur de Falez

*S. Hodie primum literas tuas accepi, serius quam oportuit. Sed interea puto aliquid Vireti nostri sermonibus fuisse profectum, ut animum istum mutares. Ego audito Senandrenio breviter respondi, mihi non parum dolere, quod tam preclara expeditione defunctus, extremo actu, quicquid laudis promeritus fueras, ita deformasses. Neque vero tam sum levis, ut altera tantum parte audita pronuntiem. Neque mihi splendor hominum oculos perstringit, sed medios homines dum audio, nihil accusatorie loquentes, ita sentire apud me cogor, neque prudenter neque honeste abs te factum, quod puellam ad conjugium sollicitaveris. Verum hoc etiamnum me pejus habet, quod se multis falsis criminationibus & artibus*

*bus obliquis queritur abs te circumventam. Bucerum & Bernardinum mihi allegas. Certe si nihil egisses nisi ex ipsorum consilio, nunquam hoc fuisses aggressus: Putasne illis probatum iri tuam causam? Scripsi prius de juniore, ad quam adspiraveras, quid ego reprehenderem. In hac tentanda videris oblitus fuisse, quid ad illam discedens, scripsisses. Quauquam etiamsi nihil aliud obstitisset, debueras omnino ab omni conjugii mentione temperare, donec, quo tendebat, pervenisset. At, si verum est, quod ipsa testatur, pessimis rationibus conciliatae fuissent nuptiae. Proinde non aliter a Domino esse conjugium, quod dicis, credam, quam ostenderis eam mentiri, cum affirmat se multis calumniis a te fuisse praecipuatam. Etsi fortiter negat tibi ullam fidem se dedisse, aut quicquam pactiois inter vos intercessisse, quin semper exciperet, se omnia ex consilio Domini Falle-si acturam. Te vero asseruisse, compertam tibi esse hominis voluntatem: tantum ejus uxorem difficilem fore, quia nobilitatis fumos adhuc suspiceret. Haec non essent Dei auspicia. Sed prohibes ne credam. Ego autem facere nequeo, quin utramque partem audiam. Dum omnia perpendo, quaedam apparent, quae mihi displicere*

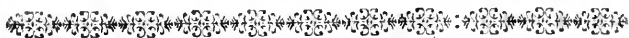
*cere fateor. Quod me admones, ut Heroum interdum graves noxas esse cogitem. Ego vero D. Fallesium aliis nominibus amo & colo, quam fucosæ magnitudinis, qua sola plerique magnates superbiunt. Deinde nullas hætenus nisi moderatas ab eo querimonias audivi. Ego autem causam magis quam personas intuitus sum. Utinam te istis molestiis nunquam implicuisses! sed quando ita accidit, reliquum est, ut te cupiam brevi expeditum, quod jam factum esse confido. De fundo quem tot millibus emisse dicor, næ ego ineptus sim, si multa verba consumam refellendis tam crassis mendaciis. Nemo hic est aut in tota vicinia, qui ignoret me pedem terræ nullum possidere. Quicumque autem me norunt, sciunt me nunquam habuisse pecuniam jugero emendo, nisi cum mihi numeratur, quod tertio quoque mense expendam. Nondum certe perveni, qui adhuc aliena utor supellectile. Nam neque mensa super quam edimus, neque sponda super quam dormimus, mea est. Unde igitur isti rumores? nescio, nisi quod mihi improbi homines ideo maledicunt, ut notam inurant Evangelio. Nunquam tamen efficient quin dives sim, quia mea tenuitate abunde sum contentus: & cum nemini sit oneri mea paupertas, quibusdam tamen est*  
leva-

*levamento. Vale & me amico esse erga te animo tibi persuade. Utinam aliquando suppetat literis scribendis argumentum &c.*

Copie d'une Lettre escrite  
à Valerand.

A Monseigneur  
Monsieur de Falez  
à Basle.

Receu le dernier Mars 1547.



## L E T T R E XXIX.

### M O N S E I G N E U R ,

J'escris à Myconius \*, comme vous verrez par la Copie que je vous envoie. Il m'a semblé advis, que c'estoit assez, pource que les Juges † comprendront mieulx mon intention de sa bouche. Et y aura plus de gravité, pource que la poursuite  
ne

\* Antistes de Basle.

† Des Causes matrimoniales.



ne fera pas si vehemente de mon costé, comme si je m'ingerois de leur escrire, comme ayant la matiere trop affectée. Je croy que nostre frere Maistre Pierre Vi-  
ret fera le semblable envers le Sieur Bernard Mayer \*, suivant ce que je luy en ay mandé. Quant il seroit besoing, il se condamne de desloyaulté en ses Lettres qu'il m'a escrites. Car après avoir requis au mois de Janvier d'interceder pour luy au mariage de Merne, il m'a mandé que Wilergy l'avoit aymé *ante multos menses*, jusque à le demander pour mary, plustost que d'estre cherchée. Comment cela s'accorde il? si non qu'il en voulsist avoir deux ensemble? Mais le tout est qu'on luy coupe la broche à toutes ses chicaneries, attendu qu'elles sont trop indignes d'audience. Sur cela je ne pense point que les Juges n'y mettent fin bien-tost.

Monfieur, après m'estre de bon cueur recommandé à vostre bonne grace & de Madamoifelle, sans oublier les trois Damoiselles, je pryé nostre bon Dieu de vous avoir en sa garde, de vous confermer tousjours en patience, de vous delivrer des fascheries de cest importun, & vous  
ame-

\* Conseiller à Basse & frere du Bourguemaitre.

amener en bonne prosperité. Ce premier  
de May de Geneſve.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N .

A Monſieur  
Monſieur de Falez.

L E T T R E X X X .

M O N S E I G N E U R ,

Puisque vostre commodité ne vous a  
permis de venir, comme nous esperions,  
c'est assez si Dieu vous fait la grace de  
vous bien trouver par delà. Car jasoit,  
que je desirasse d'estre près de vous, tou-  
tefois je prefere ce qui vous est le meil-  
leur. Quant à l'homme duquel vous avoit  
parlé Maldonad, oultre la congnoissance  
que j'en ay eu pendant qu'il a esté icy, je  
m'en suis enquis de son Maistre ancien  
Gallafius, lequel m'a dict qu'il l'a trouvé  
tres-loyal & ferviable. Vray est qu'il ne  
l'estimeroit pas suffisant pour demener  
grans

grans affaires, si non qu'on l'instruise, & qu'on luy donne sa leçon. Mais d'exploiter ce qui luy sera commandé, qu'à cela il n'y fera faulte, mesme qu'il sera vigilant. Et quant au premier, je ne l'en estime pas moins. Car il vault mieux un homme modeste & posé, qu'un grand entrepreneur & hardy par trop. Vous y adviserez selon que vos affaires le porteront, affin que le Sr. Dalbiac le peult faire venir, & par ce moien que vous ne demeuriez pas long temps desproveu. Au reste, j'espere que Dieu vous aura depesché des fascherics, où ce brouillon vous a tenu par si long temps. Ce faiët, que vous soiez aucunement à repos touchant vostre maison.

Nous sommes encor attendans sur les nouvelles de l'estat general de l'Eglise. Si Dieu nous veult si durement affliger, que de lascher la bride à ce Tyrant, qui ne demande qu'à tout ruiner, c'est à nous d'estre tout preparez à souffrir. Moyennant que celluy qui nous a prins en sa charge domine *in medio inimicorum* \*, il nous convient avoir patience, nous consolant en l'esperance de ce qui s'ensuit, qu'il confonde ses ennemis. Mais encor j'espere qu'il proverra à ces grans troubles, sup-  
por-

\* Ps. CX. 2.

portant nostre foiblesse, & qu'il refrenera l'audace de ceux qui triomphent devant le temps, voire contre luy.

Monfieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoifelle, & vous avoir presenté à tous deux les recommandations de ma femme, je pryeray nostre bon Dieü de vous conduire tousjours, veiller sur vous, & vous augmenter en tous les biens. Je me depporte de toucher au propos que m'a tenu le Sr. Maldonad, quant à dresser une Eglise par delà. Car je ne sçay qu'en dire, si non que je desirerois que tout fust bien fait. De Geneve ce 18. de May.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N.

A Monfeigneur  
 Monfieur de Fallez  
 demeurant à Basse devant la  
 Cauff Houff.

Receu le 2. Septembre 1547. Respondu.

L E T.



## LETTRE XXXI.

### MONSEIGNEUR,

J'espere que le porteur des presentes fera le Capitaine de nostre ville \*, du quel j'ay loué la maison. Il a volenté de se transporter par delà, affin de deviser avec vous.

Il me propoisoit double condition. L'une, s'il vous plaist luy prester argent à certain terme, que la maison vous demeurera engaigée jusque au remboursement, sans en payer louage; & des reparations que vous en feriez pour vostre commodité, qu'il en portera une partie. La seconde est de vous en faire vendition.

Or est il vray qu'il ne l'a qu'à reachept. Mais il se faiet fort de vous la maintenir & garantir en vendition pure & simple. Par ce moien il en voudroit avoir trois cents escus. Si vostre intention est de l'achap-

\* Amé Perrin, voyez la 76. Lettre de Calvin, & la Vie de Calvin par Bèze.

chapter, vous adviserez du pris avec luy, prenant le meilleur marché que vous pourrez. Il est bien certain que se constituant guarant pour la maintenir, à grant pòine la donnera il pour deux cents escus.

Ce fera à vous à choisir des deux conditions; & en despecher avec luy, si vous y voiez vostre profit. Si vous n'entrez en paction avec luy, je vous ay desja adverty que la maison ne vous fera duisante. Par consequent il vous faudra pourvoir ailleurs. Car vous n'obtiendrez point qu'il la face approprier à vostre ufaige, si ce n'est par ce moien.

Et de faict, quant vostre deliberation seroit de venir sur la fin de l'esté, je vous conseillerois de tascher qu'avant vostre venue les reparations fussent faictes, pour éviter les rompemens de teste, & beaucoup d'incommoditez. Je croy que la devise que j'en ay faict vous plairoit tres-bien: en sorte que vostre absence n'empescheroit rien, & seriez bien ayte d'avoir la chose faicte.

Il estime peu les reparations qu'il y faut, mais je ne les prise pas moins de quarante escus. Parquoy l'achept m'en sembleroit plus expedient: mesme si vous pouviez accorder aux deux cents escus, & qu'il print sur luy ceste charge de la garantir  
à per-

à perpetuité. Je desire que vous faciez quelque chose, moiennant que ce soit à vostre profit.

Le Sr. de Parey arriva hier au soir, & me vint saluer environ neuf heures. Pour ce que c'estoit bien tard, nous n'eusmes loysir de gueres parler ensemble, tellement que je ne scay encor comme il va de ses affaires. Après avoir parlé au Sr. Maldonad, je seroye d'advis que seulement vous advertissiez la fille de la nature, sans luy declairer nul inconvenient qui luy soit advenu; car tout cela se rediroit puis après. Seulement doncq je luy tiendroye ce propos. Il dort peu, il y a quelque legiereté: ainsi tel danger seroit à craindre, selon qu'on voit sa complexion. Regardez, si vous seriez patiente, quant Dieu vous auroit visité jusque là. Cela, à mon opinion, suffiroit. Et selon que la verriez disposée, vous en seriez quant à ce point. Nous avons eu quelques nouvelles de la sentence, & luy se plaignant des Juges s'en glorifie. Dieu luy veuille donner meilleur sens.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à la bonne grace de vous & de Madamoiselle, vous avoir présenté les recommandations de Gallafius, & de ma femme, je prieray nostre bon Dieu qu'il

vous ait tousjours en sa garde, vous gouverne & conduise, & vous face la grace de le glorifier tousjours.

Il fuffit que vous soiez adverty qui est le present porteur. Je ne sçay s'il aura aultre compagnie avec luy. Car il est party bien en haste, tellement que fans m'en avoir parlé il est venu ce matin tout botté me dire adieu. Voilà qui a esté cause que je n'ay pu communiquer avec Maldonad, car il s'en alla hier au soir coucher à Tournen. C'est aussi pourquoy je ne vous fais nulles recommandations de luy. De Geneſve ce 26. de May.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N.

A Monſieur  
Monſieur de Fallez.

Receu le 1. Juing 1547. Respondu le ...  
Jullet par Budé. 1547.

L E T-





## LETTRE XXXII.

### MONSEIGNEUR,

Je n'ay rien à vous escrire pour le present, sinon que le porteur est l'un des fils de feu Mr. Budé. Quant vous l'aurez congneu, vous le trouverez de si bonne sorte, que vous l'estimerez digne d'estre aymé de tous ceux qui aiment Dieu, encore qu'il n'eust nulle recommandation de la memoire de son pere. Il n'est pas de ceux qui font grant monstre ne parade. Et d'aoltant est il plus prisé de moy; & je sçay qu'ausi sera-il envers vous. Son intention est d'aller voir Basle par Strasbourg, puis retourner sans faire long sejour par delà. Neantmoins je luy ay conseillé de se bien enquerir si les chemins seront seurs, avant que passer outre; & il m'a promis de le faire, car sans necessité il n'y auroit propos de se mettre en hazart.

Je croy que devant qu'il arrive par delà, vous ne ferez plus en deliberation

H 4

quant

quant au Sieur de Paray. Car l'allonge qu'il demande n'est pas pour s'entretenir en grande fermeté ; & de fait je conjecture que cela a esté fait à cautelle par les siens, pensant qu'entre cy & là il changeroit de propos, attendu ce qu'ils congnoissent de sa complexion.

Nous sommes bien esbahis de n'avoir nulle certitude de nouvelles. On peut appercevoir le desordre qui est en Allemagne, & la povre conduite. S'il y avoit un seul grain de feel, ils auroient proveu à leurs affaires devant qu'ils sçachent ce qui doit estre sceu trois jours après. Mais quoy ? *Non est consilium, non est fortitudo absque domino.* Or ils sont desproveus de son costé.

J'espère de sçavoir par le premier, que c'est que vous aurez arresté avec nostre Capitaine.

Pour faire fin, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, vous avoir présenté les pareilles recommandations de ma femme & des aultres, je supplieray nostre bon Dieu de vous avoir toujours en sa garde, vous gouverner par son esprit, vous fortifier contre tous scandales & fascheries, & semblablement toute vostre maison. Pour ce que je n'ay  
loisir

loisir d'escrire aux Damoiselles , je desire cependant d'estre bien affectueusement recommandé à toutes trois. De Geneſve ce 4. de Juing 1547.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N.

A Monſeigneur  
Monſieur de Fallez,

Receu le 7. de Juing 1547. Respondu.

## LETTRE XXXIII.

### MONSEIGNEUR,

Combien que je n'eusse pas grant chose à vous escrire, toutefois craignant que vous ne trouvissiez estrange que ce porteur vint par delà sans mes Lettres, je n'ay voulu faillir à vous escrire quelque mot. Je ne ſçay pas bonnement pourquoy le dit porteur a entrepris ce voyage. Je croy que aussi ne fait il gueres miculx. A grant peine estoit il arrivé, qu'il prenoit conseil de retourner, sans

H 5

avoir

avoir esprouvé ne bien ne mal. Depuis il a changé souvent de propos. Somme, je n'ay veu aultre constance en luy, si non qu'il ne trouvoit icy rien à son gré.

En escrivant, il m'a souvenu que j'avoie matiere à laquelle je n'avoie point pensé. C'est que le Sr. Maldonad m'a parlé de Jacques, assavoir s'il pourroit reciter mes Sermons. Selon que j'en ay veu, il recueille bien quelques sentences. Mais la substance n'y est pas si entiere, comme je desirerois. Combien qu'il se pourra faire que par succession de temps il y adviendra mieulx. Ainsi en attendant s'il acquera plus grande agilité par l'usage, encor vaudroit il mieulx d'avoir ce qu'il faict, que rien. Et aussi le temps en pourra donner quelqu'un plus propre.

A ce que je puis conjecturer des Lettres escrites à nostre frere Sainct André, je crains que toutes les miennes ne vous ayent point esté baillées. Toutefois je n'en pensoye avoir commis qu'à messai-ger seur. De l'apologie j'avoie remis la conclusion à vostre venue. Mais elle se translatera en Latin, pour estre preste quant vous la voudrez. Si est ce, que si le nom de la ville n'y estoit requis, qu'elle s'imprimeroit icy mieulx que par delà; c'est à dire en plus beaux caracteres, en  
meil-

meilleur papier, & plus correctement. Regardez seulement si vous desirez que le nom de la ville soit exprimé, car sans cela je vous assure bien du reste.

Monfieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoifelle, je pryeray nostre bon Dieu de vous tenir toujours en fa garde, vous donner matiere de vous resjouir en luy au millieu des fascheries de ce monde, & vous augmenter en toutes ses benedictions. De Genesve ce 16. de Juing 1547.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur  
Monfieur de Falez.

Reccu le 27. Juing 1547. Respondu par  
Budée le ... de Juillet 1547.

L E T.



## LETTRE XXXIV.

### MONSEIGNEUR,

Suivant ce que vous m'aviez escrit, j'ay bien esté d'avis que le frere Maistre François de la Riviere se retirât là, au moins pour quelque tems. Car quant ainsi feroit qu'il luy convint retourner icy, il n'auroit pas long voyage à faire. Et apportant quelque recommandation de Basle, il pourroit s'adresser à Berne, pour estre envoyé à Laufane avec quelque provision en attendant. Toutefois cela ne m'eust pas fait conclurre, si non que vos Lettres y eussent aydé. Je luy ay seulement dict que vous seriez joieux de sa venue, affin que vostre famille receust instruction de luy, quelques fois par sepmaines. Car je me suis voulu garder d'entrer en plus grande obligation, affin que cela demeurât en vostre pure liberté.

Quant à la maison, je vous pryé m'en vouloir mander ce qu'il vous plaira que j'en face. Mais que j'aye vos Lettres à

la My Aoust. Car selon les uz de la ville j'ay congé de renoncer au marché pour la demie année suivant, le signifiant six semaines devant le terme. En ce faisant vous ne ferez pas chargé sans propos ; comme je crains qu'en la tenant plus long temps, ce ne fust depense à nul profit.

Je croy que Saint André vous a mandé ce qu'avons fait de l'Apologie. L'impresion n'en sera pas retardée par faulte de la Copie.

De l'argent, mon advis n'est pas que vous en retiriez rien, pour éviter les murmures qui en pourroient sortir. Mais plus tost qu'en advertissant ceux qui en ont la charge de s'y gouverner comme il fault, corrigeant les abus s'il y en avoit, vous subroguiez quelqu'un en vostre lieu. Toutefois vous y adviserez selon vostre bonne discretion. Mais je n'ay voulu failir à vous en mander mon semblant, puisqu'il vous avoit pleu de vous en conseiller à moy.

Nous avons eu nouvelles d'Allemaigne depuis la prinse du Landgraff, qui a eu un payement digne de sa lascheté. Les choses estant ainsi, je reconnois que nostre Seigneur nous veult du tout oster cest Evangile triumphant, pour nous contraindre à combattre sous la croix de nostre  
Sei-

Seigneur Jesus. Mais contentons nous qu'il face son premier mestier, de garder son Eglise miraculeusement par sa vertu, sans ayde de bras humain. La probation est dure, je le confesse; mais nos peres en ont bien eu d'aussi pressantes, & sont demeurez constants neantmoins; & n'ont point esté frustrez en leur fermeté. C'est icy qu'il convient practiquer le proverbe, *Esperons, puis nous verrons*. D'avantage il ne fault point esbahir, si Dieu nous a corrigé si rudement, attendu la vie. Mais comme vous dictes que ceux qui n'ont pas encor esté touchez se mirent à tels exemples, pour se reduire, & par ce moien prevenir la main du Juge.

Il y a eu de l'inadvertance aux Commis de cette ville, qu'ils ne me fisrent sçavoir leur partement. Toutefois je ne laisse pourtant d'attendre de vos nouvelles par eux.

Je ne sçay s'il y fera venu quelque bruiet de nos troubles jusque là. Car on en parle si hault par le pais circumvoisin, qu'il semble que nous soions tous perdus. Sur tout on me faiet mort souvent, ou bien navré. Mais tant y a que je n'en sens rien. Et en la ville nous ne voyons point la centiesme partie de ce qui s'en dict.

Il y a bien eu quelques murmures &  
mena-



menaces des gens desbauchés., qui ne peuvent porter le chastiment. Mesme la femme de celluy qui vous devoit aller voir & vous escrivit de Berne, s'estoit eslevée bien fierement. Mais il a fallu qu'elle ait gagné les champs, pource qu'il ne faisoit pas bon en la ville pour elle.

Les aultres baissent bien la teste, au lieu de lever les cornes. Il y en a un qui est en dangier de payer un escot bien chier. Je ne scay si la vie n'y demeurera point \*. Il semble advis aux jeusnes gens, que je les presse trop. Mais si la bride ne leur estoit tenue rudde, ce seroit pitié. Ainsi il fault procurer leur bien, malgré qu'ils en ayent.

Monfieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoifelle, je prieray nostre bon Dieu qu'il vous ait tousjours en sa garde, vous fortifiant par son Sainct Esprit pour resister à toutes tentations, & vous augmentant en tout bien à son honneur. Et pource que le terme de Madamoifelle approche, nous aurons souvenance de pryer pour sa bonne delivrance. Ma femme se recommande aussi humblement à tous deux. Ce 14. de Julliet.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N.

*D. Fran-*

\* Voyez la Vie de Calvin par Bèze.

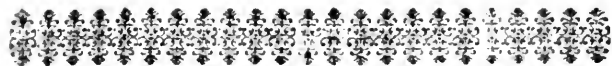
*D. Francisco Dryandro \* Salutem plurimam.*

*Quid sibi velit Jacobus Parcus, non assequor, nisi quod utrumque leviter pun-  
gendo, utrique blandiendo bonam causam  
oblique læsit, nec interea pepercit malis.  
Quod tam liberalis est in Valerandi lau-  
dibus, vel prodigus, non minor. Aliud  
enim est aquam ex Rheno haustam funde-  
re, aliud vinum ex dolio. Dominus te  
semper conservet ac regat suo spiritu.  
Salutabis D. Myconium & alios amicos:  
præcipue D. Bernardinum, una cum fa-  
milia.*

A Monseigneur  
Monfieur de Fallez.

Receu le 18. Jullet A<sup>o</sup>. 1557.  
Respondu le 23. Jullet an fufdict.

\* Voyez le Dictionnaire de Bayle.



## LETTRE XXXV.

MONSEIGNEUR,

Deux jours après que Mr. Budé fust arrivé, je receu vos Lettres que vous aviez baillées à Jacques Dallichant. Ainsi le tout m'a esté rendu. Depuis j'ay esté frustré deux fois, pensant trouver messai-ger. Et aussi j'estoye en doute, si j'entreprendrois le voyage. Car non obstant les empeschemens qui me pouvoient retenir, je craignois n'avoir nulle excuse assez suffisante. Mais les nouvelles qui sont depuis survenues, m'ont osté ceste doute. Je rends graces à nostre Seigneur, & tous vos amis avec moy, de la bonne delivrance qu'il a donné à Madamoiselle, pryant qu'il benisse tellement la lignée qu'il vous a donnée, que vous en aiez double consolation le temps advenir, comme aussi je l'esperre. Nous en attendons Lettres de vous en brief. Cependant il nous suffit bien de sçavoir ce qui est le principal.

I

Pour

Pour responce à tout ce que m'avez mandé, j'avoye requis Gallafius de translater l'Apologie, à condition que j'y metteroye la derniere main. Mais il y avoit esté si negligent, que Maistre François Baulduin\* vint tout à temps pour y commencer. Je vous envoye doncq la Translation de sa facture, laquelle nous avons reveu ensemble, non pas pour la polir bien fort, mais seulement pour voir si le sens estoit rendu à la verité. Ensemble la Copie Françoisise de la main de Saint André.

J'ay corrigé en l'Épître Latine de Dryander ce que bon m'a semblé, vous suivrez ce qui vous semblera le meilleur. J'espère que vous pourrez juger qui m'a esmeu à tracer beaucoup de choses, lesquelles je ne reprouvoye point; mais me sembloient superflues, ou pour le moins quelles n'eussent eu nul poix vers le personaige.

Vous verrez les responses que j'ay faites au nom de Madamoiselle Villergy, & les mettrez en œuvre, si elles vous semblent propres. Je parle assez sec à l'Abesse, à cause de la souspeçon qui est bien vehemente.

S'il

\* Voyés l'Article de *Baudouin* dans le Dictionnaire de Bayle.

S'il plaist à Dieu dresser là une Eglise, ce vous fera un grant soulagement pour vostre famille. Mais le bien s'estendra plus loing. Et sera pour obvier à beaucoup de scandales. C'est grant pitié de la dissipation de ce peu qui estoit à Vezel. Je crains que nostre Seigneur n'ait voulu punir ceste morosité excessive, qui ne peult estre que d'un mespris de sa benediction. Toute fois j'espere qu'après avoir puny les phantastiques & ecervellez, qui ont esté cause de tout le mal, encor il redressera le petit troupeau qui luy reste, & leur tendra le main pour les conduire toujours au bon chemin.

Ce qui m'avoit esmeu de vous faire instance de la maison, estoit que je crains la honte que j'aurois, si d'avanture vous arriviez par deçà, & que ne trouvissiez logis prest. Car les reparations que le Maître y voudroit faire, ne font que pour l'appropriier à vostre usage. Ainsi le louage que vous en payez seroit aultant d'argent perdu, si non qu'on regardât quelque moien. Jasoit que je le prins à trois ans, il estoit en moy de quitter marché au bout de demy an, le denonceant trois sepmaines devant le terme. A ceste heure nous serons forclos de cette liberté. Si

vous eussiez esté deliberé de venir, j'eusse desiré que le tout eust esté préparé deue-  
ment, pour vous exempter de fascherie.  
Mais puisqu'ainsi est, il n'est jà expedient  
de vous charger icy d'une maison. Seule-  
ment j'eusse desiré de ne vous point don-  
ner occasion de despense superflue. Mais  
puisque vous avez laissé passer ce demy  
an, il y faudra adviser entre cy & la fin  
de Janvier, pour ne point entrer en la se-  
conde année.

J'apperçois qu'on augmente par delà,  
comme aillieurs, ce que nous avons icy  
eu de fascherie. On m'a faict mort à  
Lion en plus de vingt fortes. Par tout  
le país on dit merveilles, dont nous ne  
sentons rien, Dieu mercy. Vray est que  
Sathan a icy assez d'allumettes. Mais la  
flamble s'en va comme celle des estoup-  
pes. La punition capitale qu'on a faict  
d'un de leurs compaignons, leur a bien  
abbatu les cornes. Quant à vostre hoste,  
je ne sçay quelle mine il nous tiendra  
à son retour. Il fist semblant de partir  
bon Amy. Toutefois me fuiant, plus de  
honte & reverence qu'aultrement. Ce-  
pendant sa femme a tant fait la diablef-  
se, qu'il a fallu qu'elle ait gagné les  
champs. Il y a desja environ deux mois  
qu'il

qu'il est absent. Il faudra qu'il fille doux à son retour.

Nous avons encor jusque icy trop bon marché, attendu la condition des Serviteurs de Dieu. Si nous n'estions pas plus pressés, nous ne ferions que trop à nostre ayse.

Je croy bien qu'il aura peu ouvrir les Lettres, & que cela aura donné hardiesse à Valerand & à ce bon preudhom où il estoit logé, d'en faire une seconde visitation. Quoy qu'il en soit, en se plaignant comme il faiçt, il convient qu'il se confesse en premier lieu crocheteur de Lettres, qui est bien le faiçt d'un brouillon.

Quant à ses injures, elles ne me poisent non plus que sa personne a d'importance envers moy, qui est un peu moins qu'une plume. Joingt aussi qu'on apperçoit qu'il estoit yvre ou bien illuminé, quand il a ainsi escrit. Moiennant qu'il ne vienne point jusque aux coups de pierres, nostre patience de vous & de moy ne fera pas trop dure à porter ses injures. Nous ne sommes pas meilleurs que David, quant il seroit question d'estre plus outragez, & luy vault bien Semei. En cela & d'autres choses plus grandes nous pryerons Dieu qu'il nous face la grace d'appeller à son jour, mesprisant les calumnies de ceux

qui jugent en tenebres. Il me faict plus mal de le voir ainsi desbordé, que de tout le reste.

S'il n'y avoit affaire urgente, ou qu'il y eut bon espoir de plus raisonnable despeche en l'absence du Protonotaire, il me semble qu'il n'y auroit que bien d'attendre son retour. Tant pour ne pas faire les choses à demy, que pour éviter la suspicion qu'il pourroit imaginer, que vous eussiez espié le temps. Ou bien la querimonie qu'il en pretendroit, selon que je l'ay veu par ses Lettres assez chagrin, s'il y avoit *damnum aut periculum in morâ*, ce regard ne vous deveroit retarder, si me semble. Aultrement le meilleur sera d'attendre l'opportunité de vuider tout à un coup.

Quant à la marque du Livre, tant vos armoiries que la devise, tout sera subject à estre blasonné de ceux qui sans matiere ont neantmoins tousjours la bouche ouverte pour mesdire de nous. Combien que je n'y trouve mal n'y en l'un n'y en l'autre. Mesme quant ce ne seroit pour éviter couster, il n'y auroit nul mal de mettre les armoiries au commencement, & la devise en la fin. Mais je ne sçay à grant poine lequel seroit plus à choisir des deux, si non que vous missiez vos ar-

moi-



moiries & le dicton au deffous. *Qui recedit a malo præda est expositus*, avec la cotation du chapitre \*.

- Du mariage, si c'estoit à moy, je n'en ferois nullement d'avis. Vous voiez en quelle privaulté je vous en respons. La maison est fort affamée. La Noblesse de Savoye est bien diferente de celle de vostre pais. L'homme bon de foy, mais il n'est pas si ferme qu'il ne se laisse mal mener; subject à maladies, principalement pour abondance de gros sang. Vous craignez une reproche: j'en crains une aultre diverse, qu'on ne dict que pour estre despesché &c. Vous l'aurez logé à la volée. Pardonnez moy si je m'avance tant. J'en aymerois mieulx prendre l'aultre que je congnois, si c'estoit à moy à faire. Mais il est temps de me restraindre après avoir excedé mesure.

† Devant qu'avoir achevé, ung catharre m'a faisi, & me donne si rude sur l'espaule, que je ne puis jecter coup de plume sans grand payne. Il y a des Lettres à Wendelin, dont je desirerois bien avoir response, pour ce qu'il est question des Commen-

\* Esaië LIX. 15.

† Ce qui suit est de la main de *Baudouin*, excepté la souscription.

mentaires sur S. Paul, dont plusieurs demandent l'impression. J'espère qu'ils seroit prouffictable, autrement je ne les eusse pas composez. Pour ce que les presens porteurs ne sont pas certains d'aller jusqu'à Strasbourg; & encores qu'ils y allaissent, je ne pourrois avoir responce par eulx, je vous pryé qu'il vous plaise donner charge à quelcun de vos serviteurs de faire tenir les Lettres de bonne heure, & de procurer la responce.

Monseigneur, après m'estre bien recommandé à vostre bonne grace & celle de Madamoiselle, & vous avoir aussi présenté les recommandations de ma femme, je prie nostre Seigneur qu'il luy plaise vous avoir en sa sainte garde, vous conserver la benediction qu'il vous a donnée, jusques à ce que vous en voyez le fruiet pour en recepvoyr plus ample consolation & joye; & cependant vous assister en tout & par tout.

Il me faict mal que je ne puy là estre avecque vous du moins ung demy jour, pour rire avecque vous, en attendant que l'on face rire le petit enfant en payne d'endurer cependant qu'il crye & pleure. Car c'est la premiere note pour entonner au commencement de ceste vie, pour rire à bon escient quand nous en ferons

ferons fortyz. De Geneſve ce 16. de Aouſt  
1547.

Je vous priſay de ſuppor-  
ter mon indispoſition, en  
me recommandant à la  
bonne Compaignye.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N.

Receu le 24. Aouſt 1547. Reſpondu le 27. enf.

M O N S I E U R,

Vous pourrez aſſez entendre tant par  
le ſtil que la minute de voſtre Apologie,  
que elle a eſté tranſlatée & eſcrite fort  
à la haſte. Mais encores n'ay voullu faillir  
à vous le declairer rondement, entendant  
que la faulte du loifir me ſervira d'excuse,  
joinct auſſi que Monsieur Calvin, qui  
m'en avoit baillé la charge, m'a promis  
de m'en deſcharger, & que ſoubs ſon ad-  
veu, après avoir eſté par luy reveue, elle  
vous eſt envoyée. Au reſte, Monsieur, je  
loue & remercie grandement noſtre bon  
Dieu de ceſte tant admirable vertu &  
conſtance dont il vous fortifie à l'encon-  
tre de toutes les tentations qui ſe dreſſent

pour esbranler les Chrestiens: & d'autant plus que tout l'effort de l'ennemy en vostre regard est tellement renversé qu'il en demeure confus, & le Seigneur en est glorifié. C'est bien un grand cas de surmonter tant d'injures & menaces particulieres: may encores c'est bien plus de ne s'estonner des scandales publiques & de ceste rage tant furieuse de l'ennemy. Vrayement ce sont vrais cueurs heroiques & Chrestiens, qui mesmes ayment les pierres, la pouldre, & les ruynes de Sion desolée, comme dict David\*, quelques victoires que semblent en avoir les adverfaires. Ce sont ames vraiment touchées d'en hault, qui s'eslevent ainsi par dessus toute la Terre.

Or, Monsieur, comme il vous a pleu en vostre dicte Apologie prendre l'exemple de Daniel pour vostre defense, je croy que le prenez aussi souvent pour vostre consolation. Il estoit encore bien jeusne quand il fust tiré de son pais voires pour estre mené en Babylone. Illec il a eu ses afflictions particulieres, mais d'avantage il voit le peuple de Dieu dissipé & les idolatres triompher. Et après avoir esté quinze ans en ceste captivité, pour comble de toute angoisse, il a eu nouvelles de  
la

\* Ps. CII. 15.

la totale ruine & defolation de Hierusalem. Mais quoy qu'il en foit, ce noble Prophete ne perd couraige. Pluftoft il eft enflambé d'avantage à invoquer le Seigneur, à l'advouer devant les hommes, & continuer en fon service. Tant s'en fault qu'il en ayt honte, ou qu'il foit en rien recullé.

Voila, Monsieur, comment nostre bon Dieu desploye fes vertus admirables en fes Serviteurs pour triompher au mylieu de toute la gloire de fes ennemis. Or maintenant s'il luy a pleu vous choisir, pour y monstrier sa mesme force, & que d'autant son Eglise en est anoblie: c'est bien la raison que tous ceulx qui ont quelque zele droit & sainct, s'employent à luy en rendre graces, dumoings autant que les meschans ne cessent de le blasphemer en cest endioict. Ce que nous ferons d'autant plus, qu'il luy a pleu aussi maintenant pour aultre tesmoignage de sa benediction paternelle, vous donner ung fils, qui pourra estre successeur de ses bons & nobles parens, voire principalement à glorifier le nom de l'Eternel, comme il est aussi promis. Iceul, pourra quelque jour ouyr ce que la posterité luy recitera du faiet de son Pere, & soit d'autant plus esmeu de suyvre les traces d'iceluy. Or,  
Mon-

Monſieur, je ſupplie noſtre bon Pere ce-  
leſte vous en donner plaine jouyſſance,  
auſſy à Madamoifelle voſtre bon party,  
après m'eſtre très humblement recom-  
mandé à vos bonnes graces, & de toute  
voſtre bonne & noble Compaignye. De  
Geneſve ce 13. d'Aouſt 1547.

Votre très humble Serviteur,

B A U D U I N.

A Monſieur  
Monſieur de Fallez  
à Baſſe.

Receu le 24. Aouſt 1547.

LETTRE XXXVI.

MONSEIGNEUR,

Par vos dernieres j'ay recogneu que je  
ne vous avoye point encore ſatisfaiēt quant  
à l'Apologie. Combien que les trois poinēts  
dont vous me touchez, ne ſont pas pour  
retarder l'edition, l'excuse ſe peult faire  
en trois mots. Pource que ſi on entroit  
quelque peu avant en declaration, il faul-  
droit toucher des matieres chattouilleu-  
ſes,

ses, qu'il vault mieulx laisser dormir. Je ne voy point à qui il soit bon l'adrefler pour le present, attendu la disposition du temps. Desja elle a sa partie principale. Des aultres personnes, je n'en trouve nulle qui soit propre. De la desdier à la Noblesse du Pais Bas, ce seroit chose odieuse. En Allemaigne quels États choisirez vous? Ainsi j'aymerois miculx qu'il n'y eust aultre entrée. Touchant la Conclusion, combien qu'il y a bien matiere, voire tres-pertinente à y adjouster, si est ce qu'estant ainsi couchée, ce n'est pas un propos rompu. Cy après, s'il y a occasion qui le requiere, vous adviserez que vous aurez à faire, pour y adjouster ou faire quelque aultre chose à part. Combien que je remette le tout à vostre discretion, je vous en dis seulement mon advis.

Quant au party dont vous demandez, je crains que vous ne pensiez que je bastisse des mariages en l'air bien à la volée. Mais quoy? si me semble il que j'ay quelque fondement de raison & bon espoir. Depuis huitts mois en çà, le fils de Mr. de Mommort, avec lequel j'ay esté nourry en mon enfance, m'a mandé qu'il desiroit sur tout se retirer par deçà, & continue en ce propos. Car ce n'est pas pour une seule fois qu'il m'a escrit. C'est un  
jeusne

jeusne homme, au moins de l'age de trente quatre ans, de bonne nature, fort humain & docile. Mais il s'est desbauché en follies de jeusnesse par cy devant. A ceste heure que Dieu luy a donné sa connoissance, j'espere qu'il seroit bien à vostre gré. Je me suis enquis diligemment de Nicolas Loser & de Nicolas Picot son gendre, qui ont parlé à luy, assavoir, s'il n'avoit nulle tasche de maladie, telle que l'acquierent les jeusnes gens en leurs dissolutions. Ils m'ont respondu que non. Sur cela j'ay basty par fouhet. S'il venoit, comme je l'attens, je le vouldroye adresser de ma part droict à vous. Et alors vous adviseriez si ce vous seroit homme convenable. S'il ne vient dedans un mois, je ne sçay que j'en dois attendre. Mais il y a apparence qu'il doit venir, pour communiquer avec moy, & incontinent s'en retourner pour pouffer ses quilles.

Nous avons cuidé perdre le bon Maldonad, car il a esté jusque à l'extremité. Et encor la fiebvre le tiend au liêt, mais non pas avec peril eminent, selon que nous pouvons juger par la grace de Dieu. Je vous avoye appresté du vertjus pour la provision d'un an: lequel vous attend, si d'avanture vous approchez. C'est le fruit  
 . . . . . que



que vous aurez de vostre jardin pour l'an passé.

Sur ce, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, je prieray nostre bon Dieu de vous avoir tous deux en sa sainte protection, vous conduire & gouverner, vous envoyer tout ce qu'il cognoit vous estre necessaire. De Genève ce 10. de Septembre 1547.

Le titre me semblera advis bon tel: Excuse composée par N. Jacques de Bourgoigne &c. pour se purger vers la Majesté Imperiale des calumnies à luy imposées à l'occasion de sa foy, de laquelle il faict confession. Car le mot d'Apologie n'est pas usité en François.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez  
à Basse.

Respondu le 16. d'Octobre 1547.

L E T



## LETTRE XXXVII.

### MONSEIGNEUR,

Depuis mes dernieres Lettres il n'y est rien survenu de nouveau, si non que nostre frere de Gallais est retourné, & a aussi amené avec soy le present porteur, pour vostre service. Car Monsieur Budé n'a pas trouvé prest celluy dont il vous avoit parlé. Je pense & me tiens assureé, que cestuy cy vous sera bien propre; car il est loyal & serviable, & sçait que c'est d'honesteté pour se porter modestement. J'ay esté d'avis qu'il se retirât avec vous le plustost qu'il seroit possible, & principalement d'autant que je ne sçay si vous prendrez conclusion de vous mettre en chemin. Je n'ay eu nouvelles de l'homme duquel je vous avoye escrit. Seulement j'ay entendu qu'il y estoit survenu un trouble à Noyon, lequel possible causa retarde: parce qu'il devoit estre accompagné d'un sien Receveur, lequel aura esté empesché avec les aultres.

Maistre Guillaume Farel & Maistre Pierre Viret ont icy esté sept jours. Il n'eust

n'eust plus fallu que vous pour faire pleine feste. Tout se porte comme de coustume. Dieu veuille corriger les difficultez par sa grace, & augmenter si peu de bien qu'il y a. Le bon Maldonad ne se peult relever. Qu'il vous face nul service pour le present, il n'y a point d'espoir. Mais quant vous auriez affaire de mon frere, il recompenferoit la faulte de l'aultre coup.

Monsieur, après vous avoir presenté les affectueuses recommandations de nous tous, tant à vous qu'à Madamoiselle, je prieray nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa saincte garde, vous gouverner par son Sainct Esprit, vous benir & assister en toutes fortes. De Geneve ce 29. de Septembre 1547.

J'entens aux recommandations, que Maistre Guillaume, Maistre Pierre, ma femme, tous les amis y sont compris plus d'une douzaine.

Je pryé aussi à nostre Seigneur, qu'il luy plaise gouverner toute vostre maison, à la quelle je desire bien estre recommandé.

Vostre humble Frere & Serviteur,

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez.

Respondu le 16. d'Octobre 1547.

K

L E T.



## LETTRE XXXVIII.

### MONSEIGNEUR,

En retournant l'autre jour mes papiers pour aultre occasion, j'y trouvoy un petit mot de préface que j'avoie faict au retour de Maistre Pierre Viret. Je le vous envoie maintenant, non pas tant affin qu'il soit applicqué en usaige, que pour vous déclarer comment j'avoie bien faict ce dont vous m'aviez requis: & que par oubly il estoit demeuré là. Je ne doute pas qu'il ne vole beaucoup de bruiets pour le present des affaires de cette ville. Quoy que vous en oiez, ne laissez pas d'en dormir à vostre ayse. Car il y a beaucoup de gens qui prennent plaisir à mentir, non seulement de nos voisins, mais aussi de ceux de dedans. Le bon Maldonad est remis au dessus par la grace de Dieu, mais non pas sans grant difficulté.

Monfieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace & de  
Ma-

Madamoifelle, je prieray noſtre bon Dieu de vous avoir tousjours en ſa ſaincte garde. J'attens ſur la fin de ceſte ſepmaine nouvelles de vous. Ce 26. d'Octobre.

Vofre humble Frère & Serviteur;

J E H A N C A L V I N.

## LETTRE XXXIX.

### MONSEIGNEUR,

J'avois differé à vous eſcrire, voulant commencer par voſtre frere & par Utenhove; mais n'ayant loyſir pour ceſte heure, je me ſuis advisé de vous eſcrire, en remettant le reſte à la ſepmaine qui vient, quant Jaſques Dallichant partira.

L'impreſſion de voſtre *Apologie Françoife* fera retardée environ de huit jours,

K 2

pour

pour la maladie de nostre Imprimeur qui vacquoit à la fonte. J'aurai en bonne recommandation, tant les advertissemens que m'avez envoyez, que le tout en general. Cependant la copie Latine dormira, pour le moins jusque à ce que nous ayons aultres nouvelles de vous.

Quant à Valerand, je me tiens à ce que je vous en ay escrit quelque fois, que la contention avec un tel homme ne vous est ny decente ny convenable, puisqu'il ne sçait que c'est d'honneur ne d'honesteté; car il fera si impudent de vous oultrager cent fois plus que vous n'oseriez pas luy. D'avantaige il y en a, qui sans s'enquerir beaucoup du merite de la cause, vous donnent le tord, considerant la qualité de vostre personne. Car il leur semble que vous en debvriez plustot avoir pitié, que de le poursuivre, suivant le proverbe: *Ne insultes cani mortuo.* Et j'apperçois que le bon Utènhove en est las.

Quoy qu'il en soit, je ne l'estime pas digne qu'il vous tourmente la teste, & voudroye bien vous avoir persuadé, ne rien escrire de luy, & n'en faire nulle mention, non plus que si jamais vous ne l'eussiez cogneu. Cependant je presume bien qu'il ne cessera de mesdire & faire  
de

de l'enragé? Mais ce sera tousjours à fa plus grant honte, sans que cela déro- gue en rien de vostre réputation. Pour le moins je vous pryé d'experimenter quelque temps, que le silence profitera.

Quant à moi, j'en laisse couler beau- coup, pource que ce ne feroit jamais faict de m'y amuser. Si Dieu luy faict quelque jour la grace de se recongnoistre, il aura matiere de s'en humilier tant plus; aultre- ment, si seront tousjours charbons de feu sur sa teste. Et n'y a meilleur moien d'as- fopir les scandales qu'il s'efforcera de fai- re, qu'en mesprisant sa temerité & son im- pudence. Il me fait bien mal de le voir ainsi desbordé. Mais puis qu'il n'y a aul- tre remede, il le convient recommander à Dieu, le pryant qu'il luy plaise le redui- re; & cependant que ce nous soit un mi- rouer pour nous faire cheminer en tant plus grant crainte & folicitude. Quant je le voy ainsi hors des gons, je tremble tout. Mais quoy? Il falloit que l'orgueil & va- nité de son esprit feussent punys d'une tel- le confusion, jusque à ce que Dieu luy ait aprins en son eschole de changer.

De vos freres je n'en touche point pour ce coup. Il n'y a eu nulle faulte envers des Gallais, car tout ce que je vous en ay ref-

pondu a esté fans luy en rien communiquer, ainsi il n'est ja befoing d'aucune excuse en cest endroit. Je suis joieulx que Nicolas vous vient à gré. J'espere qu'il continuera par la grace de Dieu.

De ne bouger de là, c'est chose conclue jusque au prinstemps, s'il ne survenoit contrainte violente. Dequoy je pryé Dieu qu'il vous garde par sa bonté, & espere qu'il le fera. Ainsi je me delibere à ce mois de Janvier, quitter le louage de la maison, pour ce qu'il faut prevenir six semaines devant la fin de l'an. Car j'auroye honte, qu'après l'avoir tenue s'y longtemps, ayant maison vous fussiez à loger, attendu qu'elle n'est nullement propre à vostre usage, sinon estant racoustrée. Ce que vous n'obtiendriez pas de gens fans raison.

De vous donner conseil, comme vous le desirez de ce qu'il fera de faire si Dieu nous visite d'un costé ou d'autre, je ne scay qu'en dire. Je me tiens icy asseuré, premierement que Dieu nous a en sa garde : Puis, après s'il luy plaist que nous endurions, que je seray bien heureux en mourant en lui. Et de faict, encor que tout fust bien paisible, si ne nous fault il rien promettre de certain en ce Monde, si nous n'y voulons estre



estre abusez. Mais le temps present nous admoneste plus que jamais, de nous preparer à recevoir ce que Dieu nous enverra. Quelque chose que j'en conçoive, je ne laisse pas, quant à mon peril particulier, d'en dormir à mon aise. Si ne suis-je pas tant stupide, que je ne prevoye ce qui pourroit advenir. Mais en suivant le chemin auquel il commande que je marche, j'apprens de rejeter sur luy beaucoup de mes sollicitudes, si je ne puis le tout.

Entre cy & trois mois vous verrez ce que Dieu voudra faire, & lors suivant vostre disposition vous prendrez conseil. S'il ne tenoit qu'au verjus, vous trouveriez icy vostre cas bien appresté; mais quelque part où vous foyez, Dieu ne vous laissera en rien desproveu.

Sur quoy, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je prieray nostre bon Dieu de vous tenir en sa sainte protection, vous conduisant tousjours par son Saint Esprit, & vous faisant servir à sa gloire, avec Madamoiselle, à laquelle aussi je pryé estre recommandé. Ma femme pareillement vous presente à tous deux ses humbles recommandations. De Ge-

nesve ce 28 de Novembre 1547.

Nous desirons d'estre re-  
commandez affectueuse-  
ment à toute la bonne  
Compagnie.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N .

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez.

L E T T R E X L .

M O N S E I G N E U R ,

Je ne vous feray pour le present longues  
lettres, pource que je n'estois pas advisé  
que le meslager deut si tost partir. C'est  
un Engraveur, lequel estoit party environ  
deux heures devant que je parlassse à nos-  
tre Imprimeur. Or voyant que vos armoi-  
ries

ries pour la forme du Livre n'eussent pas esté trop bien feantes, j'envoïay incontinent après, & les a faiètes en plomb, comme vous verrez par l'esprouve. Je me confioys bien que vous ne seriez pas marry, qu'un escu feust despendu pour faire la choise bien à poinct. Le Livre n'est pas encore commencé d'imprimer, pource qu'il falloit faire refondre quelques Lettres du caractere, qui est celluy dont on imprima la Supplication, bien lisible & de belle monstre. On y commencera ceste sepmaine, au plaisir de Dieu. Mais on ne touchera point au Latin, jusque à ce que nous ayons de vos nouvelles. De tout le reste, pource que je n'ay pas le loysir à ceste heure, je differe à vous en faire responce par Robert, cousin de ma femme.

Nous avons icy un peu de fascherie par ceux qui devoient procurer nostre repos. Toutefois j'espere que l'issue en sera bonne, & en brief à la rejouissance de ceux qui desirent que Dieu soit honoré. Mais cependant que nos freres sont persecutez des ennemis manifestes, il fault que nous soyons troublez de nostre costé par les domesticques. Il y a un bien que le tout est à nostre profit, moyennant que nous soyons si bien advisez de le prendre ainsi.

Comme je vous ay mandé par cy devant, ne soiez en poine de rien qui se dise, tenant le tout pour mensonge, jusque à ce que vous entendiez par nous, comment il en va.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, & de toute vostre bonne compagnie, je supplieray nostre bon Dieu de vous avoir en sa garde, vous conduire par son Esprit, vous envoyer ce qu'il congnoit vous estre expédient. Ce 19. de Novembre 1547.

J'ai envoyé par homme  
feur les Lettres de Mr.  
de Varan.

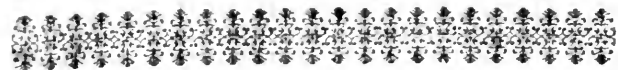
Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N .

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez.

Receu le 28. Novembre 1547.

L E T -



## L E T T R E X L I.

## M O N S E I G N E U R,

A ce que je voy par vos dernieres Lettres que j'ay receu par les jeunes compaignons de Hennault, vous attendiez plus amples nouvelles de moy, que ne les avez receues par Sire Nicolas Loser, qui s'est trouvé mieulx à propos, que le dict Jacques, pource qu'il devoit estre plustot là.

Touchant d'escrire tant à Mr. le Protonotaire, qu'à Mr. Utenhove, vous sçavez les excuses que je vous en ay fait, lesquelles sont vrayes. Quant vous m'aurez mandé lequel fera meilleur au premier, en Latin ou en François, j'advise- ray si je feray mieulx que je n'ay fait, quant j'y voulus essayer. Du second, je pense que Dieu m'empescha pour lors.

Je suis tousjours d'avis que vous laissez Valerand pour tel qu'il est. Neantmoins qu'on n'ayt pas occasion de dire, que vous l'empeschez de servir à Dieu,  
s'il

s'il offre moi en, ou on le puisse supporter sans blesser ce qui doit estre maintenu en son entier : que vous luy concediez ce qui sera possible. Voila le tout.

Il me fait mal du departement de Perrucelli? Dieu veille qu'il apprenne de cheminer rondement, & qu'il commence de le monstrier. Comme je vous ay escrit par cy devant, il n'y a pas chose pour faire bruiet, quant luy de son costé deviendra plus faige. Mais si fault il qu'un homme qui veut estre reputé Ministre de la Vérité, ayt en horreur tous mensonges. J'espere bien que Dieu l'instruira, pour laisser beaucoup de mignardises. Aussi de vostre costé, je vous pry de tascher à le retenir, de paour qu'il ne se desbauche. Car Dieu le pourra bien rabboter, pour l'appropriier à son service.

Pour ce que vostre Apologie devoit estre achevée, comme elle est, voyant le present porteur vuide, pource qu'il avoit perdu par grant simpleise son argent, lequel le devoit fournir de Livres, & qu'il vouloit partir il y a cinq jours, je l'ay retenu pour se charger de la pluspart des exemplaires. Car je voy, quant on le mett en mains des voituriers, qu'au bout de trois mois ils ne sont pas arrivez.

Craignant que cela n'advinst, & presu-  
mant

nant bien qu'il est vostre desir, je vous en envoie par luy quatre cents. Dureste, nous en adviserons. Car mesmes il est expedient qu'il en sorte de la main de Wendelin, afin de prévenir les calumnies.

Je n'ay faict nul marché du port, pource qu'il s'est remis à vous, alleguant les biens que vous luy aviez faict de gratuité, pour argument qu'il se tenoit bien plus que certain de vostre équité, quant il vous auroit faict service. Je sçay que le meilleur feroit d'avoir marchandé: mais pource que je ne m'y entens gueres, & congnoissant l'homme ainsi simple, voire qu'il y a pitié, j'en ay faict moins de difficulté.

Du compte, je vous en manderay, quant j'en auray faict. Vous trouverez que j'ay suivy vos Memoires en tout & par tout, voire plustot que mon jugement. Du Latin, il demeure en requoy, jusque à ce que vous en aiez aultrement advisé.

Nous avons eu depuis quelques jours assez des fascheries. Pour le moins, si c'estoit à souhaitter, j'en voudrois bien moins. Mais nostre consolation & joye est tant en la bonne conscience que nous avons de servir à Dieu fidelement, qu'en l'esperoir qu'il donnera bonne issue à tout. Il nous faut experimenter que nostre vie en ce  
mon-

monde est une bataille. Câr quelque chose que Dieu nous en monstre, encor y en a il bien peu qui se puissent tenir d'y chercher leur repos.

Monfieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace & de Madamoifelle, fans oublier la bonne compagnie, je supplieray nostre bon Dieu de vous avoir en sa saincte garde, vous assister de plus en plus, & vous fortifier par son Esprit, pour resister à tous assaults. Ce 23. de novembre 1547.

Vostre Serviteur & humble Frere,

CHARLES DESPEVILLE.

A Monfeigneur  
Monfieur de Fallaix  
à Basle.

Receu le 10. Janvier 1548.





## LETTRE XLII.

### MONSEIGNEUR,

Il m'est soubvenu, qu'en mes dernieres Lettres je ne vous avoye rien touché du Brodeur. Je n'avoye garde de vous escrire par luy; car il s'en est allé fans m'en sonner mot, ayant esté mesme adverty par moy, que vous m'aviez contremandé qu'il ne bougeat. Et pour ce qu'il estoit destitué, je luy avoye avancé par pitié quelque piece pour se mettre en besongne. Sur cela il s'est retiré par devers vous, contre mon conseil, & fans m'en rien dire. Si je n'eusse sceu par vos Lettres qu'il estoit là, je l'eusse pensé bien loing d'un aultre costé.

Je ne vous ay aussi rien respondu sur l'article des trois personnes. Vous sçavez qu'en ce cas la personne faict beaucoup, pour donner entrée aux propos, & conduire les affaires jusque à leur effect. Maintenant l'incommodité est grande pour la  
distan-

distance des lieux. Toutefois il faudra voir des moïens paisiblement, tel que le temps les offrira.

J'avois aussi bien oublié vous mander, qu'il n'y a rien de conclud entre le Roy & Berne pour la defense de ces pays. Vous pouvez mieulx sçavoir par delà, en quelle disposition sont toutes les Liges. Je croy qu'il leur seroit temps de se joindre, ou jamais. C'est pitié qu'ils n'ont aultre soing de leur porte, assavoir Constance \*. Ainsi il est bien à craindre qu'ils ne deviennent faiges après coup, ou plustot après les coups, quant ils les auront receus.

J'eusse volontiers escrit tant à vostre Frere qu'à Utenhove, mais je ne sçay comment cela s'est faict que je n'ay peu arracher de mon esprit deduction qui me vint à gré. J'avoie bien commencé, voire à tous deux; mais j'ay esté en la fin contrainct de placquer là tout. Ainssi j'estoye en doute lequel seroit meilleur, d'escrire en Latin ou en François à Mr. le Proto-notaire. Si d'advertance vous trouvez bon qu'il se face, mandez le moy par le Courrier,

\* La ville de Constance, qui avoit embrassé le parti des Protestans, fut attaquée par les Espagnols, le 5. d'Août 1548. ensuite mise au Ban de l'Empire, & contrainte de se rendre au Roi Ferdinand au mois d'Octobre. *Sleidan.*

rier, & je me feray force, quoy qu'il en soit.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace & de Madamoiselle, & vous avoir aussi présenté à tous deux les recommandations de ma femme, je prieray nostre bon Dieu de vous avoir en sa saincte garde, se servant de vous tousjours à sa gloire, vous consolant en toutes fascheries, & vous fortifiant de plus en plus. De Geneſve ce 6. de Decembre 1547.

Je desire bien estre recommandé à toute la bonne Compagnie.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N.

A Monſieur  
Monſieur de Fallez  
à Baſle.

Receu le. 24. Decembre 1547!

L

L E T-



## LET T R E X L I I I .

### M O N S E I G N E U R ,

En attendant le retour de Sire Nicolas, je ne vous feray plus longues Lettres, car par luy j'attens plus amples nouvelles. Au reste, s'il ne tient qu'à ma disposition, au plaisir de Dieu je ne faudray à ma promesse. Mais pour ce que je ne suis pas en ma liberté, il faudra que j'attende comment les choses se porteront. Nous avons, Dieu mercy, aultre tranquillité, que du tems du billet. Mais il n'y a jamais faison en l'année, en laquelle je n'aye œvre taillée, & plus que je n'en scauroye despecher, quant je seroye bien bon Cousturier.

Ce qui me tient pour ceste heure vous fera déclaré, si je puis aller par delà. Et encor que je feussé retenu par quelque affaire survenant, que je ne prevoy pas, Maistre Pierre Viret le vous dira pour moy, lequel est prest de supplier au default.

fault. Mais devant que parler de supplément, nous verrons ce que Dieu nous permettra.

Quant aux livres, au pris que j'ai fait avec l'Imprimeur, joint ce qui a esté despendu au Tailleur qui a fait les Armoiries, le cent vous reviendroit à environ un escu. Je donnay trois florins de Savoie, c'est à dire testons au Tailleur, pour sa poine; puis il y a sa nourriture. Cela avec environ un teston qu'il cousta de le faire retourner, est par dessus l'impression.

Il y en a eu huit cents exemplaires. J'ay permis à l'Imprimeur qu'il en retirât pour soy un cent, desduisant aultant *pro rata* sur le tout. La fin a esté que par ce moien il s'en espendit en France. J'en ay envoyé cà & là environ cinquante. Entre aultres, à Madame de Ferrare \*. Combien que cela ne vous empeschera de luy en adresser une Coppie avec Lettres. Les sept cents en tous frez montoient à sept escus. Je croy que René, excepté la diligence, aura esté fidele.

Sur ce Monsieur, aprez m'estre affectueusement recommandé à vostre bonne

L 2

gra-

\* Renée de France fille de Louis XII. Epouse d'Hercule Duc de Ferrare,

grace, & de Madamoifelle, & vous avoir auffi presenté à tous deux les recommandations de ma femme, je supplieray nostre bon Dieu de vous avoir tousjours en sa garde, vous conduire par son Esprit, & vous augmenter en toutes ses graces. Ce 24. de Janvier 1548.

Je desire bien d'estre recommandé aux bonnes Damoiselles, que je n'ay jamais veues, & ma femme le semblable.

Vostre humble Frere & Serviteur,

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez.

Reccu le 8. Février 1548.

L E T.



# LETTRE XLIV.

## MONSEIGNEUR,

Suivant la resolution prinse entre nous, la venue de Sire Nicolas Lofer vous sera bien opportune pour exequuter le voyage, si vostre disposition le souffre. Il devoit aller jusque à Strasbourg. Mais affin que vous ne feussiez retardé, j'ay avancé un peu son partement. Je respons à ceux qui me demandent de vous, que desja vous souhaitteriez d'estre icy. Mais si vous y viendrez ou non, qu'on le verra avec le temps.

Touchant le payement dont vous me touchastes, je croy que vous en demeurerez de bon accord. Du reste, nous en parlerons quand vous ferez sur le lieu. Tant y a, que le Ministre du village est homme de bonne force. Mais se fera à vous de conclurre, quant vous ferez venu. Cependant nous regarderons çà & là, pour avoir le choix de ce qui vous plaira le

miculx. Je garderay les deux quittances jusque à vostre venue.

Sur ce Monsieur, aprez m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace je supplieray nostre bon Dieu de vous maintenir toujours en sa garde, vous conduire par son Sainct Esprit, & vous assister en tout & par tout. Nous vous prions ma femme & moy de presenter aussi nos humbles recommandations à Madamoiselle, sans oublier Madamoiselle de Bredan. Ce penultiesme de Febvrier 1548.

Je pensoye bien que le Sire Nicolas devoit partir, & estre le messaiger. Mais ce fera pour d'icy à cinq ou six jours. Cependant je n'ay voulu differer à donner les presente, à Mr. Brevassis.

Vostre Serviteur, humble Frere  
& entier Amy,

J E H A N C A L V I N .

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez  
à Basle.

Receu le 7. Mars 1548.

L E T-





# LETTRE XLV.

## MONSEIGNEUR,

Vos Lettres font venues bien à point, pour empescher le partement de mon frere ; car c'estoit chose conclue, si je n'eusse esté averty. Mais pour vous dire mon advis sur les raisons qui vous retiennent là ; je ne trouve pas qu'elles deussent avoir telle importance. Vous voiez comme je vous en escrivois privéement ; & ne crains pas de le faire, étant advoué par vous.

Je n'avoie pas estimé qu'il vous fallut renoncer expressément à la Bourgeoisie. Combien que je prevoye bien cela comme une renonciation tacite, quant vous auriez arresté vostre demeure en aultre Seigneurie. Puis qu'il y a d'avantage, c'est raison de passer par là, sinon qu'on peut obtenir quelque moderation. Aflavoir quant mesme vous seriez plus long temps absent, qu'en vous offrant à faire tous devoirs de Bourgeois en vostre absence,

L +

qu'il

qu'il leur pleust vous retenir. Ou bien, s'il n'y avoit point d'esperance quant à cela, il seroit question de presenter nouvelle requeste sur la responce qu'ils vous ont donnée, pour les prier, que cas advenant, que vostre commodité portât de vous tenir icy, ou après que vous y seriez venu, qu'il ne vous fust pas propre de retourner, qu'ils se contentassent de renonciation par Procureur.

Combien que je voudroye coucher les deux conditions en telle sorte. Comme ainsi soit qu'ils vous ayent respondu comme ils ont, vous estant incertain quant vous serez venu par deçà, si vous trouverez bon d'y faire vostre residence, les voudriez bien supplier, qu'en suppliant comme il fera de raison à ce qui pourroit deffaillir par vostre absence, il leur pleust vous retenir encore pour quelque temps, & en somme vous prolonger le terme. Ou bien craignant de les importuner, que pour le moins vous les priez d'accepter renonciation par Lettres, à cause de la foiblesse de vostre personne, comme ils scavent que vous n'estes pas si portatif. En ce faisant vous leur osteriez une partie de la souspeçon qu'ils peuvent concevoir, que vous les voulez abandonner. Tant y a, qu'ils auront, se me semble, plus d'oc-  
casion

caſion de ſe contenter. Quoi qu'il en ſoit, je n'ay pas eſperé que le droit de Bourgeoisie vous demeurât à la longue.

Touchant du bruit que vos ruſtres ont ſemé pour vous calumnier, cela ne m'eſbahit guere. Meſme j'ay bien fait mon compte que vous ne partiriez pas, ſans que pluſieurs en diſſent leur rattelée. Et vous fault preparer à cela tant pour l'autre année que pour ceſtecy. Toutefois il y a un bon reconfort, que cela s'en va tantost en fumée. Je crains encor moins la menace faite en l'oreille. Car il faudroit grande entrepriſe en un tel chemin: Et ne ſçay qui en oſeroit eſtre le chef en ſi grant difficulté & ſi gros hazard. Brief je n'y appercois nul danger pour vous, ſelon que nous avons diſpoſé les journées. Mais puis que vous trouvez meilleur de diſſerer pour quelques mois, & que le conſeil d'aucuns amis le porte ainſi, je ne voudroye vous en faire plus grande inſtance: & m'accorde pluſtot à ce dellay, qu'en vous ſolicitant au contraire vous mettre en mal danger ny en faſcherie.

Je ne ſçay pas ſi ceſt eſté deſcouvrira les conſeils de ceux qui peuvent troubler le monde. Quant à moy, je ne le penſe pas, ſ'il n'y ſurvient quelque accident nouveau. Toutefois je ne me ſie pas tant en

nôs conjectures, que je n'attende le temps, & me remette à ce qui plaira à Dieu en disposer.

Encore que vostre venue soit retardée, il n'y aura nul interest pour la maison; car je n'avoie arresté nul marché. Seulement j'avoie achepté un bon tonneau de vin, tel qu'il seroit difficile à recouvrer. Mais je m'en suis deffaiât sans difficulté, & mesme à requeste. Ainsi ce sera à vous d'advifer, comme les affaires se porteront par delà, & sur ce prendre conseil. Et ne soiez en poine, que nul prengne mal ce changement: car combien que tous ceux de vostre cognoissance desirent bien de vous voir icy, toutefois il n'y a celluy qui ne prefere vostre commodité & repos.

Si j'eusse trouvé messaiger propre, je n'eusse pas attendu si long tems à vous envoyer le Supplément des Apologies. Mais je ne sçay par quel moien, car jusqu'icy il ne s'est offert ne voiture ne porteur. Quant je le pourray faire, je n'y faudray. Des Latines, vous ne m'en avez point déclaré vostre vouloir, que je sçache. Plustost vous remettiez cela à vostre venue. Parquoy, mandez moy s'il vous plaist en un mot, qu'on les imprime, & il se fera.

Sur ce Monseigneur, aprez m'estre humble-

blement recommandé à vostre bonne grace, je prieray nostre bon Dieu de vous tenir en sa protection, avoir tel soing de vous, que tous vos pas soient guidez par luy, & vous faire servir tousjours de plus en plus à sa gloire. Ma femme vous presente aussi ses humbles recommandations. Et tous deux desirons d'estre bien recommandé à Madamoiselle, & à Madamoiselle de Bredan. Ce 3. d'Apvril.

Vostre humble Frere & Serviteur,

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez.

Receue le 12. Apvril 1548.

L E T.



## LETTRE XLVI.

### MONSEIGNEUR,

\* Je croy qu'il vaudra mieulx que ainsi soit. S'il eust esté possible de parler ensemble pour le contract, je l'eusse bien désiré. Mais je ne sçay s'il vous viendra à point de venir ceste sepmaine. Tant y a que l'homme offre, en cas qu'il laissast sa femme veufve sans enfans, qu'elle ait mille escus. En cas qu'il luy laissast des enfans, qu'elle en eust la moitié, à telle condition que si elle se marioit après & eust aussi enfans du second mariage, qu'elle ne les peust avancer non plus les premiers. L'assignation presente se fera sur l'Instrument de Paris, avec promesse quand il aura retiré son argent à costé. Il m'est advis que son offre est assez liberal. Car il est

\* Cette Lettre est écrite par Baudouin, & signée par Calvin.

est mēsmes bon que le mary retienne quelque bride en sa main.

Des nopces j'espere que nous en ferons bien. Il faudra qu'il y ayt quelque Compagnie, mais non pas multitude. Et encores ce ne sera point pour vous presser; car il faudra assigner les logis. Je pense que dix personnes en feront la raison, entre lesquels je me compte. Pourcc que mon frere n'est pas icy, je ne sçay si on pourra faire tenir Lettre à Dole vers Basle. Je croy bien que ouy, quant elles seroient icy pour tout le jour de demain.

J'avoie oublié du voiageur de France. C'est de vous dire que je ne le trouve point hastif. Et encores ce n'est point pour ce qu'il a de liquide, mais pour solliciter quelque advantaige par dessus. Je desire bien qu'il plaise à Dieu de vous amener pour boire du vin sur le lieu, & bien tost. Si le porteur fust party plus matin, vous en eussiez eu un flascon. S'il y avoit moyen de vous en departir la moitié, il ne seroit point espargné; mais quant j'en ay prins conseil, j'ay trouvé que non.

Sur ce, Monsieur, après vous avoir fait mes recommandations à vostre bonne grace, & de Madamoiselle, & de toute la maison, je prieray le Seigneur de  
vous

vous avoir en sa garde. De Geneſve ce  
17. de Juillet.

Mr. de Balleſan m'avoit requis par Lettres, de regarder s'il pourroit eſtre ſecouru par vous. Luy faiſant des excuſes plus que à demy pour vous, j'avois toutesfois eſté contrainct de luy promettre vous en eſcrire. Ce que j'avois deliberé de faire hier par Mr. de Parey. Mais il oubliâ de venir, tant il eſtoit haſté de faire ſa journée.

Vostre humble Frere & Serviteur ,

J E H A N C A L V I N. Couché.

A Monſieur  
Monſieur de Fallez.

Receu le 17. Juillet 1548. Reſpondu.

L E T-





# LETTRE XLVII.

## MONSEIGNEUR,

Je vous remercie au nom de tous, de la peine qu'il vous a plu prendre à nous ayder, si d'avanture le mauvais train qui s'est mené en cachete, se pourra corriger. Toutefois je trouve que l'examen ne suffira pas pour en venir à bout. Nous avons bien deffendu au garson & à ceste malheureuse de hanter ensemble pour l'advenir. Mais si on les veult convaincre du temps passé, il seroit mestier de les ferrer de plus près. Mesme il n'y a qu'un tésmoins qui depose que le Frere s'en est courroucé. Or il nous a nyé que jamais il s'en fust apperceu.

Hier je fus tiré du Consistoire par quelque affaire extraordinaire, tellement que je ne peu voir comme on traicta ce galant. Et mes Freres sont à ceste heure empeschez a la Visitation \*, où il me fault aussi bien aller. Cependant j'espere que ce que  
 nous

\* Instituée en 1550. *Vie de Calvin par Beze.*

nous avons, servira beaucoup pour entrée. De ce qu'il deffauldra je vous en advertiray de bouche au plaisir de Dieu, vous remerciant humblement de vostre convy tant liberal. Combien que je me tienstousjours assureé du bon vouloir, encor que vous ne m'en eussiez dit mot.

Sur quoy Monseigneur, estant contrainct de faire fin, je supplie nostre bon Dieu vous avoir en sa saincte garde, & vous guider par son esprit à ce qui luy est aggreable, pour glorifier son nom en vous jusque à la fin. J'espere qu'ils nous fera la grace de faire la Cene ensemble, combien que nous soyons separez de lieu. Ainsi je me recommanderay à la bonne grace de vous & de Madamoifelle. Ce 24. de Decembre.

Vostre humble Frère & Serviteur,

J E H A N C A L V I N.

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez.

L E T-



# LETTRE XLVIII.

## MONSEIGNEUR,

Je vous pryé qu'il vous plaife me mander en un mot, fi je dois consentir, à Monsieur de Paray qu'il retourne en Italie. De sa commission, je la despecheray comme impossible. Mais la difficulté est, s'il doit faire le messaige ou non, craignant qu'il ne s'efgare par les chemins. Toutefois il ne semble pas qu'il veuille faire que bien. Mais je vous pryé m'en mander vostre advis.

Quant au passé, ayant ouy tout ce qu'il allegue, je n'y trouve pas grant raison, tellement qu'il a besoing d'estre tenu de prez, de peur de ses melancholies.

Au reste, s'il vous en souvient, il semble que je feusse devin en disant comme il se porteroit à son arrivée. Pour ce que j'ay haste, après m'estre affectueusement recommandé à la bonne grace de vous; de Madamoiselle. Je supplieray nostre bon

M Dieu

Dieu vous avoir en sa protection, & vous faite sentir en toutes fortes qu'il a soing de vous. De Geneſve ce 22. de Mars 1551.

Vostre Serviteur & humble Frere,

J E H A N C A L V I N.

A Monſeigneur  
Monſieur de Fallez.



## L E T T R E X L I X.

### M O N S E I G N E U R,

Je vous ay envoyé ce porteur, à cause que je receus hier Lettres de Lion, qui contiennent la claufule icy couchée :

„ Si le perſonnaige avoit dévotion de be-  
 „ ſongner avec moy, ceſte, il en feroit  
 „ temps. Car j'ay divers moiens d'employer  
 „ les deniers à profict honeſte: dont j'eſpe-  
 „ re, moyennant la benediction du Seig-  
 „ neur que chaſcun feroit content. J'en  
 „ attens

„ attens à toute heure responce, & vous  
 „ pryé que ce soit en brief. Car vous sça-  
 „ vez qu'il advient en une heure, ce qui  
 „ ne faict en cent. Et je voy plusieurs fe-  
 „ nestres ouvertes, qu'il me sont à pro-  
 „ pos. Mais la principale seroit que je  
 „ peusse voler un bon coup au lieu &c.

Ce n'est point par deffiance que je ne vous ay mandé l'original, mais pour raison qui vous contentera, quant il plaira à Dieu vous amener jusque icy. Je sçai qu'il y a bien à prendre conseil en matiere de telle importance. Mais vous sçavez de quoy vous m'aviez requis. C'est qu'il se fist quelque chose pour ceste Foire, qui m'a faict solliciter plus hastivement.

Il vous souvient de l'offre qu'il vous faict par les aultres lettres. De l'homme, je vous en ay dict ce que j'en cognois. C'est qu'il est d'une industrie grande, & de preudhomie en laquelle je m'oseroye bien fier jusque au bout. Je vous pryé donc, Monseigneur, de me vouloir mander vostre intention, affin que j'aye à luy faire responce par Nicolas Picot. Qui fera l'endroit, ou je prieray nostre Seigneur de vous avoir en sa garde, vous envoyer ce qu'il cognoit vous estre expedient, & à Madamoiselle, ne recommandant à vos-

tre bonne grace de tous deux. Ce Mer-  
crédy \*.

Vostre humble Frere & Serviteur,

J E H A N C A L V I N .

A Monseigneur  
Monsieur de Fallez.

Respondu.



## L E T T R E L †.

### M O N S E I G N E U R ,

Je rens graces à nostre bon Dieu, de  
ce qu'il nous a resjoui des bonnes nouvel-  
les de la fanté qu'il vous a rendue, sans  
que nous ayons esté contristez de la mala-  
die.

\* On l'appelloit la *Fête de Calvin*, parce qu'on prêchoit à  
à Geneve ce jour-là comme le Dimanche, & il étoit défen-  
du par la Discipline Ecclesiastique d'ouvrir les Boutiques &  
de travailler, jusqu'à la fin du Service divin. Voyez. *Bolscc.*  
Ch. 10.

† Cette Lettre devoit être placée entre la VIII & IX.  
après la page 34.

die. Quant nous en eussions esté advertis à temps, nous l'eussions pryé selon que nous y estions tenus. Mais puisqu'il a si bien besoigné sans nous appeller à l'ayde, nous avons à le remercier doublement. Et meisme ma joye s'augmente de ce que j'entens que ceste Visitation vous a servy à demy de medecine, pour vous rendre plus robuste. Quoy qu'il en soit, puisque nous avons un Dieu qui peult en un moment sans difficulté retirer les siens du sepulchre, il le pourra bien pourmener au bout tant qu'il voudra sans permettre qu'ils tombent dedans, jusque à ce qu'il en soit temps.

Si j'avois loysir d'escrire à Madamoiselle, je luy manderois que ses Lettres m'ont aprins qu'il est bon de lire jusque au bout devant que juger. Car j'ay cuidé estre surprins en la seconde lingne. où elle me mandoit du dangier où vous avez esté, combien que sa prudence m'a aydé à me retenir. Tant y a, que j'ay esté singulierement consolé, devant qu'avoir eu le loysir de me fascher.

Quant à l'affaire dont vous m'avez escrit, vostre venue n'a point esté divulguée de par nous. Mais cependant le bruiet vole, & ne sçavons dont il vient, sinon que le vent le porte. Quant on m'en par-

le, je laisse couler cela, sans mettre poine de le refuter. Car il y est passé quelque'un venant de Strasbourg, qui en a dict comme s'il avoit sceu vostre intention. Parquoy il m'est advis que ce seroit poine perdue de nyer, mais que le plus expedient est d'en laisser muser chascun ce qu'il voudra.

Tel est venu à moy, qui ma racompté d'un Gentilhomme nommé ainsi, qui s'estoit retiré à Strasbourg &c. Comme s'il en eust plus congneu plus que moy. Quant il me demandoit des choses manifestes, pour ce que c'eust esté impudence d'en faire de l'ignorant, je luy concedois aultant qu'il estoit necessaire. Ainsi nous dissimulerons aultant que nous verrons qu'il pourra profiter. Cependant faiçtes vostre compte, qu'on devise de vostre estat en vostre absence, sans avoir commission de vous.

Touchant la place, le Sire Nicolas en fera comme il le vous a promis, & nous avec luy. Seulement il y a une difficulté, que si on la haulloit, ainsi que le bruiçt en est, non pas oultre sa juste valeur, mais oultre le pris qu'il en voudroit donner, qu'il seroit de faire en tel cas. Nous faisons nostre project, que par raison elle viendra jusque à deux mil cinq cents escus.

Ni-



Nicolas ne voudroit passer oultre les deux cents où environ. Non pas que la piece ne les vaille, mais pource que sa commodité ne s'étend que jusque là. C'est desja un scrupule qui nous moleste.

Quant ce lieu là ne vous duiroit, il y en a un aultre en Brausle à deux bonnes lieux loing, mais je craindrois que ce fust trop loing, car c'est grande commodité d'estre voisin de la ville, combien que ce lieu que je dis est assez prochain du lac. En somme, si c'estoit à souhaitter, je voudrois bien que quelqu'un vous peult prester son œil, de paour que les occasions ne nous eschappent.

J'entens bien par vos Lettres qui est qui vous retient, mais je croy que de ceste doubte il en pourroit estre décidé à ceste heure. Quant je considere le tout, mon desir seroit que de premiere arrivée vous feussiez bien logé, & vostre cas tout bien ordonné. Mais en vostre absence il est bien difficile de vous proveoir de lieu par achapt. De logis à louage en la ville, cela se peult faire sans grant interest. Mais ce qui tire plus longue queue, ne se peult bonnement despecher, que la veue n'y soit. Car nostre contentement ne fera pas le vostre.

Pleust à Dieu que vous peussiez estre

icy pour user de l'opportunité pendant qu'elle nous dure. Toutefois j'espere que si l'un ne vient à point, nous recourrons à un aultre. Je crains de vous retarder, si je vous dis que nostre Seigneur nous afflige aulcunement de peste. Mais j'ayme mieulx que vous en foyez adverty de bonne heure pour vous assurez, que d'estre surprins au desproveu. Du reste, vous en estes deuement informé, comme je pense. Car je priay bien Maldonade & Saint André, de ne vous point tromper. Combien que vous sçavez de vous mesme ce qui vault mieulx, que toutes admonitions ny advertissemens du monde. C'est puisque nous cherchons Jesus Christ, qu'il nous convient attendre de le trouver crucifié par tout où nous irons en ce monde. Mais j'espere que nostre bon Pere vous donnera encor icy aultant de relasche, qu'il sera expédient pour la disposition de vostre corps. Nous attendrons par le premier certaines nouvelles de vous, & emportantes resolutions de ce que nous avons à faire.

Et sur ce Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, & celle de Madamoiselle, & vous avoir présenté à tous deux les humbles recommandations de ma femme, je  
sup-

ſupplieray noſtre bon Dieu de vous maintenir en ſa protection, vous conduiſant toujours par ſon eſperit, & vous envoiant ce qu'il congnoit vous eſtre ſalutaire. De Geneſve ce 5. d'Aouſt.

Votre Serviteur, humble Frere  
& entier Amy à jamais,

J E H A N C A L V I N.

A Monſieur  
Monſieur de Fallez.

*Ex-*

\* S. **E**xcusarem me tibi pluribus ,  
 vir ornatiss. quòd tam raro  
 scripserim , nisi & qualis esset animus  
 in me tuus & quid de susceptis in re-  
 petenda uxore laboribus sentire , a-  
 pèrte tenerem. Silui quidem aliquan-  
 diu , meque fateor ad id non volunta-  
 te adductum , sed necessitate & varie-  
 tate eorum . quæ ita hæcenus alia ex  
 aliis inciderunt , ut mihi totum bien-  
 nium , quo partim Lutetie , partim  
 Compendii mutandi aëris gratia egi ,  
 in maximis cum ipsius corporis , tum  
 vero in primis ipsius animi molestiis  
 con-

\* Monsieur Liebe publia cette Lettre en 1723. dans sa *Pseudonymia Calvinii* , sur un Manuscrit de la Bibliothèque de Saxe-Gotha : dans la Préface il prouve , que *Carolus Passellius* est Calvin lui-même : le nom de *Jacques de Bourgogne* , & le contenu de la Lettre , me fait croire , qu'elle a été écrite par Monsieur de Falais , un peu avant ou après la troisième Lettre de Calvin.

*consumptum fuerit. Quod quidem difficile mihi esset oratione complecti, neque etiam magnopere opus est, cum existimem te sæpius, & nunc de Balduino nostro omnia a principio audisse. Quid his fluctibus agitatus scribere præter Scyllas & Charybdes? Quid nisi ventos & nondum emollitam meorum barbariæ narrare potuisssem? Et cum quotidie eorum finis aliquis post longam expectationem speraretur, quid ego interim aliud, quàm veterem illam nihili (ut ille ait) in crastinum coaxationem scribere potuisssem? Qua sane quid aliud a plerisque nostrum effectum est, quàm quod ille dixit, multa levant promissa fidem. De aliis jam non dico: de me fatebor & dicam ut res est, hætenus quidem datum esse plus satis & super quibusdam ingratis negotiis, quæ quia videbantur de se promittere spem certissimam & paratissimam (ut tu audisti,*  
opi-

opinor ) ego illis tribui quantum me tribuisse jam poenitet.

Nunc vero demum & me & reliquias ab incendio colligo, nodosque illos, quos tempore dissolvi potuisse existimaveram, moræ heu nimis ingratae tædio præscindo: utque ille ἐαυτὸν τιμαρπούμενος nihil relinquo in ædibus, nec vas, nec vestimentum: ut quàm primum dabitur, me vobis Domini Dei auspiciis sistam. Sic habeto, me id unum semper egisse, & jam agere, totumque in eo esse. Plura non addam, quandoquidem eorum nunc longe fidelissimus adest interpretes, cujus adventus quàm mihi & uxori gratus fuerit, quàm jucunda nobis in seram etiam noctem producta colloquia, ipse existimare potes. Tam brevem hujus voluptatis sanctæ usuram molestius ferremus, nisi solidam & magis diuturnam, volente Domino, mox speraremus, & ad eam communibus votis ego & uxor contendere-

mus.

mus. De illis literis, quas incerto auctore tibi redditas scribis, quid respondeam non habeo. Abest enim D. Capn. qui illis exscribendis me amantissimi (ut plerunque solet) usus erat. Et quoniam obscure rem aperuit, non possum quicquam de ea re statuere, aut fines incerti mandati interpretari. Dixerat mihi pridie quàm hinc ad Turonensia illa iudicia discederet, præmissurum se aliquem, qui illi pro quo rogatus scriberet, locum pararet. Poterit tum commodius perfici, quod jam suppressius mandavit. Pleraque alia susus de hoc nostro Galas. audies: cui ego melius narranda tradidi, quæ paucis hinc diebus apud tuos municipes acciderunt: ab eo rem omnem a principio audies. Video profecto id verissimum esse, quod tu non conjectura prospexisti, sed re ipsa expertus vidisti. & nostro illi Supprofecto scripsisti, Dominum suos ple-

rum.

rumque & maxime eripere cum festinatione & tumultu. Agnoverunt tum cum illos monens scriberes, quod jam usu venisse intelligunt. Doleo sane illos his turbis in eas angustias adductos, unde si emergere cupiant, plurimum laborandum sit & jam omnium oculi defixi sustinendi. Verum aderit vocatus Dominus tum maxime, cum rebus desperatis nullum amplius consilium aut auxilium invenire potest humana ratio. Hic itaque nobis orandus est ille optimus & clementissimus Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, ut discussa hac horribili miseriarum nocte tandem nos ad eum optatum portum adducat, ubi nos in Ecclesia magna illi conservatori & parenti salutis nostræ gratias agamus. Commendo tibi me & uxorem meam cum filiola, ut pro nobis Dominum ores. Salutabis nostro nomine uxorem tuam & omnes ami-



*amicos nostros. Bene interea vale Vir  
Clariff. 13 Septembris. Si quid deerit  
supplebit hic noster.*

TUUS J. BURGUNDUS.

Notissimo & humanissimo.

D. CAROLO PASSELIO.

APO-



# APOLOGIA

ILLVSTRIS D. IACOBI

ABVRGVNDIA, FALLESII, BRE-  
DANIQUE domini: qua apud Im-  
peratoriam Maiestatem iniustas sibi  
criminationes diluit, Fideique  
suae confessionem edit.



J E S A I A E 59.

Concidit veritas : & qui recessit à  
malo , prædæ patuit. 13

## IACOBUS A BURGUNDIA

Lectori.

**I**AM biennium fere præteriit, ex quo apologi-  
 am hanc meam conscripseram, eo quidem con-  
 silio, ut Cæsareæ majestati oblata, me purgaret  
 à calumniis ac vindicaret, quas homines malevoli  
 vel potius Christi sanæque doctrinæ hostes de me  
 sparserant. Sed multa inter id tempus acciderunt,  
 quæ hætenus fuerunt obstaculo, quominus e ma-  
 nibus meis exiret. Toto enim anni decuria, gravi  
 & continuo morbo vexatus fui, ut de incunda  
 ratione cogitare non licuerit. Tunc quoque aut  
 paulo post dissipatus fuit rumor, Cæsarem Argen-  
 torato, ubi manebam, iter facturum esse. Hæc  
 mihi perquam opportuna fuisset facultas, me &  
 conscriptam à me defensionem ejus majestati offe-  
 rendi. Verum cum hæc spes me frustrata esset,  
 quia alio deslexerat: dedi operam, quoad in me  
 fuit, ut Ratisbonæ illi offerretur. Atque hac de  
 re legatos principum protestantium, missò illuc  
 nuncio rogavi: qui has partes suscipere non re-  
 cusassent, nisi iam aliqua suspicio oriri cœpisset  
 istorum motuum, qui postea secuti sunt. Interea  
 expectabam, dum componerentur controversiæ,  
 ac imperii ordines cum capite in gratiam redirent.  
 Quæ etiam optima fuisset opportunitas concilian-  
 di mihi ad Cæsaream majestatem aditus. Sed vi-  
 demus ut adhuc malum duret, magno piorum  
 omnium mœrore ac gemitu: quibus cordi est  
 Chris-

christiana religio. Itaque mihi præclusa est via purgandæ apud Cæsarem ipsum & asserendæ meæ innocentiae. Atqui interim apud multos, quibus veritas comperta non est, sinistra opinione laboro: ac si non defuisset curiæ Machliniensi justa causa, cur ita in me sæviret. Qua in re non modo injuste mea existimatio læditur: verum, si taceam, offendiculi materiam præbeo infirmis conscientiis: quin etiam impiorum ludibrio exponetur Dei veritas, nomenque eius sacrosanctum male audiet. Hæc præcipua est ratio, quæ me impulit, vel potius cogit ad hanc editionem. Testor enim, non tam privatam mei rationem habuisse me in capiendo hoc consilio, quam publicæ ædificationis, si qui tamen legere, quod à me publicatur, non abnueat. Quod si hac occasione pervenire in manus Cæsaris posset: esset cur mihi uberius gratularer, Deoque gratias agerem. Utcunque tamen succedet, aliquantulum conquiescam in officii mei conscientia. Calendis Martii. 1548.

# A P O L O G I A.



**S**I MIHI optio daretur, Cæsar, mallem equidem, & me, & meam operam impendere iis, quæ tuæ majestati grata esse queant, obsequiis, quàm te audiendis hisce meis excusationibus occupare: quas nunc propono, ut me, ab eo quod falso est objectum, crimine liberem. Quamquam non unum sit aliquod hujus generis crimen. Audio enim adversarios onerasse me omnibus iis, quas & comminisci, & fingere potuerunt, calumniis.

Quod si illis est liberum ita me calumniari: certè potestas mihi dari debet propugnandæ saltem meæ innocentia. Est illud quidem bonis & malis commune, ut accusationibus obnoxii sint. Itaque, secundum eas ferre sententiam, non audito reo, causaque non perspecta, non posset non iniquum esse judicium: simulque aperta fuerit via, qua vel optimi quique, statim opprimi possent. Quis enim tam innocens, cui desit accusator? Cæterum, prudentia & æquitas tua, Cæsar, faciunt, ut certo sperem non rejectum iri justam hanc meam & supplicem petitionem: nempe, ut à tua majestate, venia mihi detur, si me molestum esse tibi cogant adversarii, & audientia causæ nostræ non negetur.

Equidem scio, nil nunc me pati, quod non ab initio perpessi sint, quotquot Deum purius colere voluerunt. Ac ne longius exempla petantur: ex quo Evangelium patefactum est, fuit ea perpetua quasi omnium Christianorum conditio, ut omnium calumniis patuerint. Ut jam (quod sine multis verbis commemorari non posset, &

N

alio-

alioqui ex historiis nemini non perspectum esse potest) nil dicam de atrocibus illis criminibus, quibus indigne fuerunt gravati: ut summo apud omnes principes ordinesque odio, summaque infamia flagrarent. Illud palam est, Sathanam mendaciis & calumniis non minus concussisse Christianam Religionem, quàm vi & crudelitate. Quod si quando alias impiorum hominum audacia eo evasit, ut minime puduerit falsum dicere adversus cultores domini: nunc certe & impudentissime & confidentissime id faciunt. De Ethnicis non loquor, qui palam adversantur Ecclesiae & Religioni Christianae. De iis loquor, qui sese cum ea consentire profitentur. Quanquam nec illud novum sit. Ut enim olim Prophetæ & Apostoli, nullas experti linguas magis virulentas, quàm hypocritarum suæ nationis, qui cum gloriarentur populi Dei nomine, ferre tamen non poterant doctrinam veram, qua peccati & erroris arguerentur: sic quoque nunc qui adversus Christianos gravissimo odio, vel rabie potius ardent, ii sunt, qui cum simulent aliquem cum Ecclesia consensum, manifestos tamen abusus & verbo Dei plane repugnantes, volunt tueri: proptereaque ferre nequeunt, ut ulla reformationis mentio fiat. Itaque, si quis ea pietate & zelo esse videatur, ut in meliorem statum restitui velit, quod vitiatum est: mox ab iis tantum non discerpitur, multo certe atrocius, quam si multorum criminum capitalium reus esset. Neque vero, ut paulo ante dixi, hos homines pudet, vel improbissime quidvis fingere, quod ne ullo quidem colore tegere possint, modo quo jure, qua injuria, innocentem opprimant. Possem hujus generis



ris plurima, quæ plus satis vulgata sunt, exempla commemorare. Sed si tua majestas, Cæsar, intelligere voluerit, & dispicere, quid in hac mea causa verum sit: cum ex uno facile omnes discere poterit, tum exemplum, quod multorum loco sit, in ea deprehendere.

Equidem quod ad me attinet, æquo animo ferre debeo, si id nunc patiar, quod omnes olim tum Prophetæ, tum Apostoli perpeffi sunt. Neque enim par est, meliori ut sim conditione. Sed illud tamen me præcipue consolatur, quod filium Dei, Dominum, & redemptorem nostrum, quasi ducem præeuntem hic quoque sequar. Nimis enim tener fuero, si in hujus comitatu esse unus recusem. Nam & monentem Apostolum audio, in hac nobis vita progrediendum esse, modo per nomen bonum, modo per infamiam. Occurrit præterea Mosis exemplum, ut non exhorream opprobria populi Dei. In primis exhortationem illam audio, ut ducem nostrum imitemur, ad ignominiam usque crucis. Postremo illam, quæ promissa est, compensationem intueor: nos cum illo ad nihilum tantum non redigi oportere, ut cum dies venerit, in regnum Dei patris, tanto altius erigamur. Novum itaque mihi esse non debet, si coram hominibus deprimar, atque etiam, cum opus fuerit, plane dejiciar, cum ea simul meo animo insideat consolatio, esse illud mihi apud Deum & ejus Angelos gloriæ, atque honori. Et sane, non ita tenuiter in Dei verbo profeci, quin illud vere sentiam quid sibi velit, quantumque valeat, quod ejus filius pronunciavit: Beatos fore nos, cum propter nomen suum vulgo male audiemus. Æquo itaque animo feram quod dominus

statuit. nec aliquo privilegio eximi peto eorum conditione, quorum alioqui in numero censeri, longe abest quin dignus sim.

Sed si tuæ majestati placuerit, Cæsar, æquis auribus audire, quæ me causæ cogant, hanc, quam nunc tibi exhibeo, excusationem conscribere: spero tibi probatum iri meum hoc patefaciendæ tibi innocentiae meæ studium. Primum enim si te mihi offensum esse intellexero, mei officii est, quoad potero, rationem tibi reddere eorum, quibus oneror, criminum. Nam cum natura ipsa me tibi obstrictum genuerit, ut qui sub tua ditione natus sum: tu eam obligationem magis etiam auxisti tua erga me benevolentia, qui me à puero in aula tua educaisti. Velim itaque tibi persuadeas, Cæsar, dare me velle operam, ut tuam majestatem, quod quidem in me fuerit, hæc maxime ratione habeam propitiam, ne officio meo desim. Quanquam & alioqui ultro animus meus eo inclinaret. Nam etsi mihi male conscius non sim, grave tamen mihi est, benevolentia tua excidisse. Neque sane id alia de causa, quam quod tuæ majestati, quantum in me est, gratus esse cupiam.

Est & alia, Cæsar, quæ me dissimulare non patitur, ratio. Nobis enim à Domino præcipitur, ut os obstruamus calumniatoribus, honeste nos gerentes, non modo coram Deo, sed & coram hominibus. Et quanquam primum illud fieri debeat honesta & irreprehensibili vita, in qua nullam inveniant de nobis maledicendi occasionem, qui eam quærunt: tamen cum id præstare studuimus, si ea nihilo minus sit adversariorum impudentia, ut non erubescant falsis calumniis nos impetere,

petere, operæ precium est interdum, ejusmodi libidinem cohiberi, ne alioqui, propter nos, male nomen Domini audiat. Non sane quod nominis tantum nostri & honoris asserendi causa, de calumniatoribus reprimendis solliciti esse debeamus: sed ubi quæ nobis objiciunt crimina, Dei nomen attingunt, & in eum veluti redundant: non modo non tacere debemus, sed constanter reclamare. Nam & alioqui ex nostra dissimulatione aliud malum sequeretur. Multi enim boni viri, hac occasione turbati, à recto itinere abduci possent. Cujus generis scandala vult imprimis Dominus nos amoliri. Itaque coram eo crudelis judicari possum, si quis, silentii mei culpa, in offensionem aliquam incideret.

Postrema causa, quæ me mover, ut horum syncophantarum audaciam compescam, hæc est: ne in posterum idem audeant adversus alios. Solent enim illi nostra patientia audaciores fieri. Si de me re tantum ageretur, facile conquiescerem, & malum benignitate vincere præoptarem: quin etiam exemplo Christi, quod Jesaias proponit, plane obmutescerem. Sed cum aliis damnosam fore video meam patientiam, non possum non hoc periculo moveri, ut, quantum possum, ei occurram. Nam hoc est mendacii proprium, ut si toleretur, magis invalescat: si refellatur, statim concidat. Neque vero tali me dignor honore, ut gloriosum aliquod post mortem testimonium appetam, quod mei nominis quasi monumentum in hoc mundo supersit. Utinam potius apud homines oblivione sepultum sit nomen meum: id vero quod unum laude dignum est, in justo precio habeatur. Sed illud mihi curæ est, ne meo vitio perniciosum a-

liquod exemplum in me statuatur, quod bonis viris deinceps obsit, quibus homines malevoli calumnias struere vellent. Quasi impune liceat eos traducere, qui patienter injurias tolerant. Quod nisi mea me conscientia cogeret tueri Christi causam, in asserenda Evangelii ipsius veritate: meo deinde erga tuam majestatem officio satisfacere: tum omnem, quæ ex me nasci posset, offensio- nem amoliri: postremo insolentiam maledicorum reprimere: nil mihi sane, Cæsar, antiquius es- set, quàm innocentiam meam Domino, qui in- nocentiæ justus est patronus., & vindex, com- mendare: meæque conscientiæ testimonio conten- tum esse potius, quàm tuam majestatem nunc mea defensione occupare. Sed cum perspicue osten- disse mihi videar, etiam si velim, non esse id mi- hi integrum: spero tuam majestatem ea erga me fore æquitate, ut & aliquam audientiam mihi tri- buat, & de eo quod liquide intellexerit, senten- tiam ferat. Atque adeo tua interest, Cæsar, ve- rum in talibus causis tibi patefieri, ne quibus pa- tet ad aures tuas aditus, familiaritate tua impu- ne, dum omnes tacent, abutantur. Cæterum ut ad ipsam causam aggrediar, quam coram te age- re, Cæsar, instituo, adversarii me accusant hæ- reseos: quæ Religioni Christianæ adversetur, eo- que nomine cessisse patria, ut pœnam quam me- ritus essem, effugerem. Sed priusquam ad præci- puum causæ statum descendam, respondendum mihi est quibusdam calumniis, quas iidem illi, ut mihi invidiam & odium conflarent, vulgo spar- sere. Non tam fortasse apud te, Cæsar, quem qui- dem ita fallere non possunt, quàm apud alios bo- nos

nos viros, qui neque me norunt, neque rationem exactæ meæ vitæ, satis perspectam habent. Illud tamen spargitur, quasi tua majestas idem de me suspicaretur. Suntque ii authores, quorum alioqui dignitatem hæc calumnia minime decet: & quos cur habeam tam adversarios non satis intelligo, nisi si illud, quod scriptum est, implere in me cupiant: Odio me habuerunt gratis.

Primum crimen, quo me onerant, tam futile est ac frivolum, ut nisi ista autoritate, & confidentia ab iis diceretur, ullam ejus facere mentionem nollem. Nunc vero si tacuero, eorum oratio non nihili esse videbitur. Iactant dilapidasse me meas facultates: ut cum dignitatem meam amplius tueri non possem, necesse mihi fuerit omnia pro derelicto habere, & non minus bonis, quàm patria cedere: ne id fecisse videar religionis ergo. Si id diceretur in re præsentis, nulla mihi opus esset confutatione, ad coarguendam talem impudentiam. Sed procul facile audent mali homines hæc fingere, quibus infamem me reddant, priusquam quid verum sit, cognosci queat. Cæterum gratias ago Domino meo: nec esse me talem helluonem, vel hujus generis (ut ita dicam) barathrum, cui satiando tam copiosi proventus non sufficerent: nec unquam fuisse tam profusæ ostentationis quin facile sumptus sustinuerim. quanquam & si supra vires patrimonii fuisset sumptuosus, quis credat maluisse ultro bonis omnibus cedere, quàm sumptum minuere? atque ut me aliqua forte desperatio præcipitem egisset, saltem quod reliquum erat, ut me in alia regione sustentarem, vendidissem. Nam quæ tandem illa astutia fuerit, ita patria cedere quod sumptus nonnihil contrahere,

puderet: interim vero plurima, quibus alibi sit opus, bona derelinquere? Atque adeo quos reliqui annuos proventus, alendæ honeste familiæ fuisse pares, testimonio est sollicita eorum cupiditas, qui illis ad se trahendis inhiarunt. Si quibus hypothecis nonnullæ ex possessionibus implicitæ erant, nisi obstitisset mea absentia, facilis erat explicandi ratio. Sed gratias ago Deo meo, Cæsar, teipsum testem mihi locupletem esse, quàm vana sit hæc, qua me adversarii infamant, calumnia. Certe si de sumptibus tantum ageretur, nil mihi facilius erat, quàm sumptuose, vel in aula tua vivere, & multo quidem magis, quàm natura mea ferat. Neque enim, vel tenues, vel accisæ opes fuerunt ejus familiæ, in qua natus sum, nec ego tam male tuitus sum patrimonium à progenitoribus relictum, ut infami cessione, vel ignominiosa fuga inopiæ pudorem discutere necesse habuerim. Imo vero non ignoras, Cæsar, ultro me ab eo munere quod detuleras, præclarum, excusari voluisse. Nulla quidem tuæ majestati obsequendi recusatione, sed ingenua simplicitate, quod eo defungi, sicut optassem, minime poteram. An id est hominis, cui desit quo se alat? Sed ineptus fuerim, si hic pluribus te morer, Cæsar: coram quo nullam hujus rei mentionem facere opus fuerat, nisi ut te verecunde monerem, quam fidem mereantur tam effrontes calumniatores.

Ejusdem generis est, quod jactarunt, consensisse me, vel certe favisse Anabaptistis. Authores hujus calumniæ suis nominibus non notabo. Nam & mihi molestum est, quod se ita ipsi infament, ac omnem in posterum fidem suam apud bonos viros

viros elevent. Sed tamen usitatum est hoc illis stratagema, Anabaptistas vocare, quotquot non consentiunt vulgaribus corruptelis. Ut jam principum aures ad hanc cantilenam occalluisse putem. Quo fit, ut longiori responsione non indigeat. Sed illud nimirum est: nil de nobis dici tam absurdum posse, quod non fidem inveniat, etsi ne ullam quidem præ se ferat veri speciem, nisi nos respondeamus. Hic enim si uno verbo totam meam defensionem conclusero, injuriam mihi ab iis fieri, qui illud objiciant, quod ne per somnium quidem unquam cogitavi: peracta breviter causa fuerit. Omnino enim eorum probare est, quod objiciunt: certumque est accusationem, quæ suâ probatione destituitur, pro mera haberi calumnia. Iam vero quæ tandem indicia adversum me proferre possunt, quæ vel tenuem conjecturam ingerant: certe nihil est quod reformidem. Sed si iis tantum ultro indulgeretur, ut nuda eorum accusatio fidem habeat, nisi contrarium ipse probem: saltem vel id mihi tribuatur, ut hac conditione audiar.

Primum igitur dico, nullum unquam mihi verbum excidisse, quod ullam hujusce criminis suspicionem præbuerit. Et sane tam vana & inepta esse audio Anabaptistarum deliria, ut non nisi omnium literarum rudes plane homines circumveniant. Cæterum quo me beneficio Dominus affecit, adeo non sum alienus è literis, quin & legere possim, & aliquid judicare. Sicuti & à puero hæc me studia semper oblectarunt: & hoc quoque nomine aliqua mihi intercessit necessitudo cum doctis viris, & litteratis. Sic itaque omnis à me aditus Anabaptistis obstructus erat, ut etiam si aspira-

rent, frustra id ab iis factum esset. Certe ab eorum hæresi sic perpetuo abhorruï, ut quoties mentio ejus aliqua facta est, quid sentirem, minime dissimulaverim. Cujus rei nec paucos, nec leves testes, qui meis sermonibus interfuerunt, commemorare possum. Atque adeo, cum minime ignorarem, magna astutia eos irrepere in animos simpliciorum hominum, sedulo curavi, ut hæc pestis, quam perniciosissimam judicabam, prorsus à tota domo mea & familia arceretur. Rogentur ipsi Anabaptistæ, an me in suorum numero habeant. Cuperent certe ita esse, & libenter gloriarentur, si ita esset. Sed nunquam me suum esse ipsi fatebuntur. Ac nescio sane, an qui me hoc nomine infamant, eadem constantia, si meo loco fuissent, iis reclamassent. Ad hæc perpetuo mihi intercessit amicitia & familiaritas cum iis, qui huic hæresi sunt infestissimi. Eaque fuit vitæ meæ ratio, ut non minus ii, quàm Anabaptistæ ipsi, facile quid senserim, intelligere statim potuerint. Quanquam non depellendæ hujus suspitionis, cujus nulla mihi obversabatur cogitatio, causâ, sic vixerim. Sed quod conscientia mea dictabat, ingenue sequebar.

Sed quid multis opus est? sciunt ipsi accusatores, nullum hujus generis crimen in me hære, ut me sua voce condemnare non possint, quin arcano conscientiæ suæ sensu absolvânt. Certe ne conjecturam ullam quidem proferent, qua suam calumniam tegant. Præterea patet quod dixi, veterem vulgataque jam esse hanc parœmiam, ut Anabaptistas appellent, quotquot Christianæ Religionis corruptelas nunc velint corrigi. Quos adeo certum est Anabaptistarum sectæ non esse affines,

ut



ut nulli magis sint alieni. Itaque satis mihi erit, tuæ majestati & obiter, & breviter exposuisse, hac quoque in re voluisse adversarios infamia me premere, cujus nullam causam plane habuerint. Unde magis intelligas, quàm sit de reliquis necesse, quibus me gravant, criminibus & prudenter, & mature dispicere: quo magis ex æquo & vero sententia feratur.

Discussis duabus illis calumniis, dicam nunc, Cæsar, de summo illo ex præcipuo hujus causæ capite, cujus nomine audio tuam majestatem alienato esse erga me animo. Ut autem facilius ac dilucidius rem totam expediam, in tria capita dividenda est oratio. Primum erit de anteaçta mea vita, cum in patria viverem. Secundum de causa & ordine discessus mei & de iis, in quæ me recepi, locis. Tertium de religione, quam & amplexus sum, & nunc quoque retineo.

Si de mea vita, Cæsar, inquiris diligenter: non aliter reperies, quàm me fideliter sincereque officio perfunctum esse, quod Principi meo debui, ac certe coram Deo testari & possum, & audeo, non minus puram, quàm ingenuam fuisse hanc meam erga te affectionem. Quod ad homines attinet, justum ejus testimonium habent ex ipsa vita. Nullius unquam tumultus author sui: nulla unquam à me tibi molestia contigit: nihil unquam delatum, quod te offenderet. Sed modeste non minus quàm quiete, sub tuo imperio vixi. Et nunc quoque licet adversarii tuam majestatem à me nonnihil alienarint, non desino eodem esse animo. Neque quicquam est magis molestum ac grave, quàm te propius non cognoscere,

cere, & qualis sit ille meus erga tuam majestatem affectus, & quæ hujus causæ veritas. Quibus cognitis, facile te mox fore placatum considerem. Cæterum si, dum tibi obsequutus sum, simul etiam curæ mihi fuit, sicuti debebat, Dei cultus: ideoque vitam meam ad præscriptum verbi ejus componere studui: pro ejus, quam mihi patefecerat, veritatis notitia: non existimo, Cæsar, id fore mihi coram tua majestate, crimini: præsertim quum nihil attentarim adversus tua edicta. Sed ita perpetuo vixerim, ut nullius, vel scandali, vel perniciosi exempli, author unquam fuerim.

Nam quod ajunt evocasse me quendam Concionatorem, eique comites dedisse, in eo mihi faciunt injuriam. Neque enim unquam sollicitavi, vel author fui, vel etiam conscius ut veniret. Sicut nec ullum à me habuisse comitatum, palam fiet. si fecissem, quæ ratio esset excusandi facti mei, viderem: sed testis est mihi Dominus, nihil esse quod jactatur: ut si de eo penitus inquirere placeat, tanto clarior futura sit mea purgatio. Quid multis? Cum in patria essem, Cæsar, eam egi vitam, quæ nec ullius erga te vel rebellionis, vel perfidiæ, nec alicujus erga quempiam injuriæ, ullius denique criminis notari possit. Imo vero cum, tuo beneficio, in tua aula versarer: judicabas vitam meam magis esse religiosi alicujus monachi, quàm aulici. tantum abest ut judicari possim, impure vel dissolute vixisse. Cæterum si in vulgari ceremoniarum observatione, quæ hodie abusu nescio quo, regnum obtinent, non omnibus satisfacere potuerim: causa certe non est, cur ideo condemner, re alioqui tota non perspec-

ta. Quanquam nil unquam innovarim, vel turbarim: sed ea modestia semper conatus sum conscientiæ meæ respondere, ut interim politiam non convellerem. De religione mea dicam postea. Sic itaque existimo, toto illo vitæ meæ tempore nil fecisse, quod crimini verti possit, vel querimoniæ locum dare debeat.

Alterum accusationis meæ caput, est de meo discessu: in quo plane me purgare non possum, Cæsar, quin & tuæ majestati repetam, quod alioqui non ignorat, & reliqua commemorem, quæ nondum fortasse intellexit. Cum uxorem ducere haberem in animo (quanquam eam ex familia Brederodensi, quæ tuæ est ditionis & imperii, delegissem: nec ingratum esse posset tuæ majestati hoc conjugium) priusquam tamen hac de re quicquam statuerem, an id tua mihi majestas permitteret, sciscitatus sum, ut qui nil plane aggredi vellem, quod non prius certus essem tibi gratum fore. Contracto matrimonio, quod aliquanto tempore vixerim eo, quem mihi dederat affinitas, loco: id opinor, Cæsar, tua majestas aut novum, aut insolens non judicabit: cum & valetudinis meæ ratio id postularet. Perpetuo enim morbo detinebar. Præterea erat id domicilium, ex quo uxorem ducere mihi permiseras. Erat enim apud generosum comitem Guillerimùm à Neunard, uxoris meæ avunculum, qui non modo tuæ majestatis imperio paret, sed unus semper fuit ex tibi fidissimis & obsequentissimis.

Quanquam non huic uni loco ita eram affixus, quin frequenter, huc vel illuc commearer: quo me vocabant domus nostræ negocia: ac præsertim familiæ cum fratribus herciscundæ. Quo in ne-

gocio expediendo, illustrissima Regina soror tua auctoritatem suam interposuit: & simul tui consilarii suam operam adjunxerunt. Quo factum est, ut transactis rebus omnibus, placidèque compositis reipsa demonstrarim, non tam privatis commodis me voluisse consulere, quàm concordiae & paci. Quoties tamen mihi integrum erat, Falesiam meam domum repetebam. in qua lubentius certe agebam, quàm alibi precario. Nec sane unquam domicilium aliud secutus fuisset, si eo loco licuisset quiete vivere. Et quanquam ii, qui mihi facelebant molestiam, infesti erant meo vivendi mori: nihil tamen in eo reperiebant aut dissolutum, aut impurum. Tantum, quia iis superstitionibus abstinerem, quas vulgus Ecclesiae ceremonias nuncupat, ego autem cum verbo Dei pugnare noveram: rumor quidam sparsus erat, separatim habere me meam sectam, &, ut fieri solet, quidam conjiciebant, plura quàm fronte profiterer, in recessu habere: alii etiam multa adjiciebant mentiendo. Cum his angustiis premerer, ut mihi offendendus esset Deus si hominibus placere vellem: commodissimum visum est, ad tempus secedere: & ab eorum conspectu paulisper me subducere, qui obturbare non desinebant. Quinetiam ex meis cognatis nonnulli tam erant infesti, ut nisi vim vi repulisset, ne domi quidem meae forem securus. Atqui vitam potius profundere, quàm ullam, vel tenuissimam ejus commotionis speciem edere, multo maluisset.

Dicent fortassis adversarii, non esse verisimile, mihi meos tam fuisse molestos sine causa. Deinde ad tuam majestatem eo nomine confugiendum, patria cedendum non fuisse. Respondeo: ea tamen

men causa adversus me commotos esse, quod odedire Deo, quam hominibus mallet. Hic ad tuam certe majestatem confugiendum erat, si qua mihi spes fuisset impetrandæ audientia. Sed facile conjicere potui, eos qui mihi domi molesti erant, ita præoccupasse tuum quoque animum falsis delationibus, ut averfis auribus verba facturus essem. Neque præterea me latebat, quantum inventurus essem apud eos æquitatis, quibus in religionis controversiis cognitionem mandare soles. Neque enim accurata inquisitione, vel moderato examine causam expendunt: sed quidquid cum suis deliriis minus congruere vident, mox habent pro damnato. Ita nec veritati nec rationi locum reliquum faciunt. Dabis veniam, Cæsar, si quod in hac mea causa verum est, simpliciter sine ulla dissimulatione, & candide sine fuce exponam. Præsertim cum intelligas, quo affectu id faciam. Decet certe unumquemque juxta cognitionis à Domino concessæ modum, vitam suam instituere. Nam quo magis bonum ac malum nobis innotuit, tanto minus est excusationis, si hoc non fugiamus, illud sectemur. Si dixero edoctum fuisse me verbo Domini, puram non esse religionis formam, quæ vulgo hodie est recepta, & sanctissima habetur: proptereaque non potuisse eam amplecti, quin Deum offenderem magis, quam colerem: peto iterum tua à majestate, Cæsar, ne superbiæ ascribatur: neque enim aut oculatum, aut ingeniosum, aut prudentem, aut circumspectum esse me dico super alios. Nihil mihi istorum, vel arrogo, vel tribuo. Imo vero ingenue agnosco & ateor, eam esse meam imbecillitatem, ut minime eo evadere potuerim, vel naturali meo ingenio,

nio, vel alicunde comparato iudicio. Sed ita visum fuit Deo meo, pro infinita sua bonitate, viam illam, quæ alioqui plane ignota mihi erat, commonstrare: non quidem ut doctoris titulum induerem, sed ut obedienter, modesteque sequerer, quo ducebat. Sic itaque, quod alii ignorantia obvoluti fortasse faciunt bono quodam zelo: facere non potui sine impia pervicacia, ex quo Domini voluntatem cognovi. Res tota in hoc sita est, Cæsar, quod Dominus coli vult, ea quam verbo suo præscripsit, ratione, & graviter vetat hic nos aliquid moliri ex nostro ingenio, vel suis de vero cultu edictis quicquam adjicere. Atqui religionem hodie usitatam homines fere totam commenti sunt, sine ullo verbi Domini suffragio. Imo vero plurima insunt, quæ manifeste pugnant cum sancta scriptura. & si quid habeat, quod ea niti videatur, ita vitiatum est, ut vix ullam deprehendere similitudinem liceat.

Testor equidem, si mihi integrum fuisset Deum pure colere, & iis quas damnat superstitionibus abstinere sine ullo tumultu, vel scandalo: interimque familiam meam tueri, & recte instituire, simul & obsequium, quod tuæ majestati debebam reddere: nil fuisse potius mihi futurum, quam in patria habitare. Nec vereor, ut re tota penitus perspecta, alicujus vanitatis suspecta sit hæc mea protestatio. Illud vero si non liceret: saltem hoc summopere optassem, aliquam mihi à tua majestate audientiam dari, rei toti, qualis qualis est, patefaciendæ. Sed cum, sicuti jam à me dictum est, non ignorarem eos, qui mihi domi infesti erant, tuam majestatem erga me irritasse: malui cedendo excusa-

excusationes omnes omittere, quàm esse tibi molestus. Præterea eos intelligebam, qui privati sui commodi & ambitionis magis studiosi sunt, quàm tuæ vel dignitatis, vel salutis, totos in eo esse, ut tuam majestatem inflamment adversus eos, qui crassissimos eorum errores attingere audeant, vel alioqui nutu significant, nolle se illis subscribere.

Quod si mihi aditus patuisset, Cæsar, ad cogitationes meas tibi aperiendas: præclare certe mecum actum putassèm: neque id tam privatæ meæ excusationis causa, quàm ut officio erga te meo defungerer. Sentio enim, tam communi subditorum lege, quàm peculiari, quod tibi dixi, sacramento, obligatum esse me, ut si quid scire tua inter sit, ne id tibi per me tegatur. Sed quia non abs re verbar, ne, si te monendum susceperem, quàm vitiata multis partibus sit religio, quæ hodie vulgo obtinuit, mihi præclusa esset via: utcunque perperam obrepissem, claris argumentis ostenderem, quod adversa jam esses persuasionem occupatus: amplexus sum, quod proprium erat, subsidium: ut mea discessione docerem, quàm alienissimum me esse ab iis imposturis, quibus intelligo nihil, quàm iram Domini provocari adversus omnes qui illis communicant. Quanquam itaque, Cæsar, discessus te meus, quod nullam ejus rationem prius reddiderim, offenderit: spero tamen aliquando boni te consulturum, quod à me factum est. Interim me hoc apud Deum consolatur, ex tua nobilitate primum fuisse me, qui re ipsa magis quàm verbo professus sum, alienum animum ab iis habere, quæ cum Dei honorem graviter lædant, non possunt tuæ majestati non esse perniciofa. Denique, conscientia, quam in hisce rebus secutus sum, me ab

O

omni

omni culpa vindicat. Et res ipsa, opinione mea, vitio mihi dari non debet.

Supereſt ut de eo, in quem me recepi, loco verba faciam: & qualem vitam omnibus in locis egerim. Si me in hoſtilem ditionem contuliſſem, nonnullius eſſet maledicentiæ locus. Ego vero primum diverti in civitatem tuam Coloniënſem, ubi innocenter & citra cujuſquam offenſionem ita vixi, ut jure nemo de me queri poſſit. Quinimo Archiepiſcopus princepsque Coloniënſis Elector, cùm vitæ ac morum meorum certior eſſet factus, majori me humanitate & favore dignatus eſt, quàm ab eo poſtulare auſus eſſem: eodemque à ſe proſciſcentem eſt proſequutus. Qua ex-re perſpicue intelliges rationem vivendi noſtram illic honeſtiſſimam fuiſſe, & ab omni ſiniſtra nota remotam. Spero enim à te, Cæſar, non improbatum iri ejus in me principis propenſum favorem, quaſi teſtem ſpectatæ ab eo integritatis meæ. Si de magiſtratu Coloniënſi agatur: ſpero idem fore, ut exiſtimationem meam ſuo teſtimonio non lædat. Inde morbo coactus, Argentoratum proſectus ſum, civitatem illam tui certè imperii non poſtremam, ut vereri non debuerim, ne aut novum, aut ingratum id tibi eſſe poſſet. Si aut Pariſiis agerem, aut Venetiis, non exiſtimarer eo nomine quicquam gravius adverſus tuam majeſtatem commiſiſſe. Quanto itaque magis mihi permiſſum erit, in ea civitate habitare, quæ tui ſit imperii, & ditionis?

Atqui, Cæſar, hac præcipuè ratione ſenatus ille tuus Machlinienſis, & tuo nomine manum injecit meis poſſeſſionibus, & reum deinde me peragere non dubitavit. Tua vero majeſtas judicare poſteſt, an juſta ſit hæc cauſa, cur me tam  
atro-



atrociter persequantur. Scio equidem & alias duas causas congeri, quod scilicet, te adventante, discesserim Colonia, adversus tuum interdictum. Cumque mandasses Argentoratum relinquerem, quod pedem tamen inde non moverim: proptereaque me inobediendiæ convictum. Quod ad priorrem causam attinet, Cæsar, existimo fuisse tibi meis literis satisfactum, quod & æquissima fuerit, quam proposui, excusatio & verissima judicari possit, si de mei discessus tempore inquiratur. Certe medici, frustra tentatis omnibus aliis remediis, ad balnea me relegarant, cumque intuerentur illam meam imbecillitatem, in quam longo morbo debilitatus incideram, properandum quantum possem, consuluerant, habita quoque ratione affecti & propemodum fracti corporis, ut iter eligerem minus asperum, præceperant. Et sanè cum mihi equi, aut cursus decussio non esset tolerabilis, Rhenum conscendi: quia navigatio mollior futura erat. Solvi igitur Colonia, nullo certè consilio vitandæ, Cæsar, tuæ præsentia: sed coactus gravissima, ut jam dixi, necessitate. Neque vero tum nota mihi erat tua voluntas. Cui longè progressus essem, & Argentorato jam appropinquarem, tunc primum litteras à tua majestate accipio, quibus jubebas me Coloniae tuum adventum præstolari. Cæterum ut eo redirem, nullo modo facere potui. Sic enim de via lassus, deque longo itinere fractus eram, ut hic læto affixus multo tempore fuerim, sine ulla ferè longioris vitæ spe. Certum est itaque, me non potuisse iter bidui conficere, quin mihi capitalis fuisset hæc loci mutatio. Sic itaque, Cæsar, judicari non possum, tuo mandato non paruisse, cum Colonia

discederem. neque enim illud acceperam: nec, nisi re confecta, quid velles, intellexi: quod facile ubi permiseris, probare mihi promptum erit.

Ut ad secundum caput veniam, misisti ad me, Cæsar, nobilem quendam virum tuæ curiæ, cum litteris & fiduciario mandato. Is à tua majestate mandatum se habere dixit, ut intelligeret ecquid valerem, cur huc venissem, & quid deinceps facere instituerem: simul etiam me moneret obliquæ suspitionis, qua notabar religionis nomine, quo de ea tuæ majestati me purgarem. Verum idem potuit, Cæsar, certum ferre testimonium de mea valetudine, qua me tum laborantem vidit, isque unus locuples erit testis, quod paulo ante dixi, esse verissimum. Si enim tum quoque, cum jam convalescere inciperem, usque adeo tamen infirmus adhuc eram, facile certoque inde conjicere licuit, quàm dejectus fuerim, cum integra esset vis morbi. Nec certe existimo voluisse te, Cæsar, ut certo nihilominus vitæ meæ periculo discederem Argentorato. Quinimo mihi persuasi, æquo te animo tulisse, quod hic hærerem in loco, cui me morbus ita affixerat, ut me nullo modo dare in viam possem. Saltem illud certum & perspicuum est, nulla me, vel contemptione, vel rebellione, læsisse tuam majestatem: quemadmodum tamen curia tua Machliniensis statuit, quia hinc abscedere differrem, me contumaciæ esse damnandum. Certe ubi facultas deest, de voluntate judicari non potest. Constat autem ab eo tempore, non potuisse me, nisi magno meo malo, ne domo quidem mea pedem movere.

Superest tertium de illa, quam imperaras, purgatione caput: quod & præcipuum est (ex eo enim

enim omnia reliqua dependent) & postrema pars erit hujusce meae defensionis: Quod ad superiora illa crimina, quorum obiter haecenus mentionem feci, non omnino coram te, Cæsar, obijciuntur. Et certe vaniora sunt, quàm ut speret quisquam iis te fidem habiturum. Sed quæ tuam majestatem adversum me irritare potuit, una est offensâ: quod male suspiceris de mea religione. Porro non ignoras, Cæsar, me per eundem illum virum, quem miseris, hac quoque in re satisfacere tibi conatum. Nisi enim quandam brevem meæ fidei confessionem, in qua nihil astute finxi: sed quod animo inclusum habebam, ore sum confessus. Neque tamen pluribus verbis explicai singula capita, quia nec id opus fore putabam. Sed nihil illa continet, quod cum vera doctrina Christiana plane non consentiat: ut testis mihi esse possit, illud mihi cordi & curæ esse, ut Deum pura simplicitate, juxta ejus verbum, colam. Atqui curia tua Machinientis, Cæsar, eo nomine pronunciavit, decessivisse me à fide Christiana. Equidem non ea stulta ambitione ducor, ut literatus videri affectem. Sed non possum tamen non mirari, quid tandem in illa mea confessione, quod ita damnaret, legerit. Nihil enim continet, quod non omnes & Prophetae, & Apostoli, & Martyres semper confessi sint. Nisi si forte illud non ferat, quod errores eos non amplectar, quos omnino rejicere cogor, siquidem Deo reclamare nolim. At quæ tandem hæc causa, cur ita graviter damnent repudientque doctrinam, quæ mihi cum omnibus piis, & universa Dei Ecclesia communis est?

Quod ad te attinet, Cæsar, equidem spero æquiore animo acceptam esse. Sed quia non omnino hic cer-

tus esse possum, hincque mihi statutum est; omnes causæ meæ partes, sine ulla dissimulatione, exponere: nec debeo, nec possum, summum hoc præcipuumque caput omittere: Illud vero à te Cæsar supplex peto, ut cum nihil hic agam mali-tiosè, nihil arroganter, nihil hypocriticè: dicen-tem me ferat & audiat tua majestas, donec bre- viter explicuero, quæ fuerit hæctenus mea reli- gio, quam etiam retinere spes est, quandiu Do- minus me suo spiritu gubernarit: id quod fore confido non minus in morte quàm tota vita.

Scis, Cæsar, nullam esse tam levem causam, de qua liceat, nisi cognita & perspecta, pronun- ciare. Nunc, si quo Dei timore ejusque majesta- tis reverentia, tangamur, certè causa, de qua nunc agitur, supra alias digna est, quæ & reli- giosè & diligenter expendatur, atque excutiatur. Agitur enim de illa Dei doctrina, in qua tam ejus honor, cultusque situs est quàm tota nostra sa- lus: quæ sceptrum est spirituale summi illius im- perii: quod pater cælestis Christo Domino nostro contulit, quæ fructum mortis ipsius nobis con- fert: quæ vitæ nostræ lex est & regula: denique qua omnes aliquando sive principes, sive plebeji, judicabimur.

Illud quoque à te supplex peto, Cæsar, ut me- mineris unum se nunc tuæ majestati sistere, qui totus tuus est, quique ex nobili ortus familia sic perpetuo vixit, ut de eo vix quisquam jure queri possit. Nunc eo tantum nomine desertur, quod à fide Catholica dissentire ajunt. Equidem fateor, grave id & atrox crimen fore. Sed cum injuriâ me accusari contendam: permittat mihi tua æqui- tas, Cæsar, ut audiar, donec rem totam penitus per-

perspexeris & prudenter expendaris.

Quia vero id usu venire videmus, ut propter rerum confusionem, qualis nunc est, multa & nova & mala videantur, quæ tamen Dei sunt, & ex ejus verbo desumpta: illud initio à tua majestate, Cæsar, petere cogor, ut quod tibi omnibusque sani-judicii hominibus compertum est, in memoriam revoces, plurimos in Ecclesiam Christianam irreplisse abusus, qui & iram Domini non leviter provocant, ac ut corrigantur necesse est. Abusus dico non modo propter vitia hominum, sive contaminatam pastorum, totiusque cleri vitam: sed maxime propter exitiales superstitiones & errores, quibus infelici populo, atque adeo principibus ipsis imponitur. Constat enim supra quàm dici posset, omnia degenerasse, & ab ea, quæ Apostolorum tempore fuit, puritate decidisse. Multaque præterea ab annis quadringentis nata esse, quæ plane vitiosa sunt: ut de recentioribus nil dicam.

Deinde & illud expendas, Cæsar, quàm grave fuerit christianæ conscientiae, iis quæ mala esse noverit, vel assentiri, vel aliquem simulare consentum. Ego certe tanto graviore Dei judicio premerer, quo magis jam olim discussa fuerat ignorantia. Vix enim annos natus eram quindecim, quum id gustare cœpi, quod mihi postea Dominus suo beneficio plenius patefecit. Id quidem aliquo tempore veluti sepultum in me esse videbatur. Sed Dominus, pro sua infinita bonitate, passus non est prorsus aboleri. Ut tandem apparuerit, fuisse illud semen suffocatum, non extinctum. Sic itaque cum denuo admonitus & excitatus essem, aut Deo plane repugnandum erat, aut præ-

ferenda cognitio, quam mihi infuderat. Nota est, & vulgo quoque trita Domini nostri Jesu Christi sententia, servum eum, qui Domini voluntatem novit, si eam contemnat, duplo puniendum esse: atque hoc jure communiter inter nos homines utimur. Sic itaque gravius futurum erat meum peccatum: si quid fecissem adversus conscientiam meam judicium, quam sit eorum quibus oculos nondum aperuit Dominus: nam quae in his est ignorantia, in me fuisset pervicacia. Quae quidem iusta mihi videtur excusatio, cur me ad aliorum regulam non composuerim, quorum diversa erat conditio. Neque vero id à me vel gloriose vel arroganter dici existimari velim. Sed cum mihi Deus verbo suo quidnam esset mei officii praescriberet: qua decuit simplicitate secutum me scias, Caesar, quo vocabat agebatque conscientia coram Domino: nulla autem temeritate incitatum supra alios assurgere voluisse. Interim nec mihi tantum tribuo, nec iudicio meo tam sum addictus, quin, me relicto, facile sim accessurus meliora docenti, si quid à Domino adferat. Nam ut christiani hominis est, Dei veritatem constanter amplecti: sic etiam docilem iis se reddere, qui alicujus erroris evidenter eum convincent.

Primum profiteor, sicut à me jam factum est, certa fide amplecti, quicquid sacris literis & Apostolorum Symbolo continetur: planèque alienum esse ab hæresibus, quotquot à veteri Ecclesia damnatae sunt. Porro, sacram scripturam secutus, unicum Deum adoro, & honorem illum, quem sibi proprium esse voluit, ad creaturas minime transfero. Ipsum autem colo non ea, quam ad meum arbitrium essinxerim, sed quam ille praescrip-

scripsit, ratione. Agnosco etiam & profiteor auctorem eum esse, & fontem omnis bonitatis, sapientiae, virtutis, justitiae, & si quid praeterea laude dignum sit: eoque nomine omnem illi uni gloriam esse tribuendam. Simul autem in ejus cultu, quem non ipsi commenti sumus, sed quem ille mandavit, totam hanc vitam esse transigendam, eique veluti uni devovendam. Sed eam tamen esse nostram & pravitatem & ingratitude, ut illius obedientiae, quam illi debemus loco, totum in eo simus, ut ejus voluntati adversemur, idque ex ea naturae nostrae corruptione, quae à primo patre nostro Adam propagata est. Sic enim is, ubi Deum deseruit, simul nos omnes in suam traxit ruinam. Itaque agnosco nos à matris utero, propter peccatum, quod circumferimus, reos esse mortis aeternae: ut jure possimus à Domino damnari. Ad haec, adeo perverfam vitiosamque esse nostram naturam, ut & caecus sit intellectus, & cor ipsum pravum, nihil ut à nobis, quod bonum sit, proficisci queat. Nam & si quam boni speciem fortasse praetexuerimus, nihilominus coram Deo mera est abominatio, si in ea haereamus, quam dixi, naturae corruptione.

Sed Deus, pro infinita sua bonitate, nos intuitus, & intelligens deploratum esse hunc morbum, nisi si succurreret ipse, nostri misertus est & opem attulit per filium suum Dominum nostrum Jesum Christum, quem emisit, ut nos redimeret, & quod in Adam ademptum fuerat, restitueret. Itaque agnosco Dominum nostrum Jesum, ut id, cujus nomine missus erat, impleret praestaretque, sua morte nos reconciliasse Deo patri suo, & nostra peccata delevisse, ne quid obstaret, quomi-

nus illi accepti effemus. Nunc quoque per Spiritum sanctum à servitute peccati nos afferere ac liberare, cum veterem in nobis hominem: sive naturæ nostræ pravitatem mortificat, ut aliquando renascamur, sicuti ipse nos regenerat. Sic itaque credo, nos, ex mortis æternæ faucibus ereptos, à Domino in gratiam recipi, & jam pro justis haberi gratuita ejus bonitate; nullo autem nostro merito. Atque ea quidem ratione à Domino adoptatis, & in numerum filiorum ejus ascitis, Spiritum sanctum communicari per Christum, ut vitam nostram in Dei obsequium componamus. Eam tamen esse nostram imbecillitatem, ut minime officio nostro respondeamus: sed Dominum propter Christum eadem sua gratia supplere, sarcireque quod nobis deest, suaque misericordia condonare: ut nobis perpetuo sit opus remissione peccatorum.

Ergo totam salutis meæ fiduciam in Christo colloco, quem scio certum esse veluti pignus & aram paterni erga nos amoris: quo Deus pater nos complectitur: hujusque boni gratiam in solidum uni Christo acceptam fero, ut ne per somnium quidem ausim quicquam mihi adscribere. Credo autem fide nos Christum cum bonis omnibus suis recipere, ubi pleno assensu excepimus, quidquid de eo nobis Evangelium testatur: atque ea ratione nos in ejus salutis, quam Evangelium offert, possessionem mitti per fidem.

Interim agnosco fidem hanc cum pœnitentia conjunctam esse debere, ut sanctam vitam instituamus recta conscientia dignam: inanem & noxiam esse confidentiam, imo sacrilegio & impia Christi contumelia non carere, si qui licentiæ pec-



peccandi obtendunt Dei gratiam: cum ad sanctitatem & innocentiam vocati simus, non ad immunditiam. Sic itaque sentio, nostræ quidem salutis laudem solidam bonitati & misericordiæ Dei tribuendam, eaque una nostram fiduciam debere niti. sed tale tantumque bonum nobis non dari, nisi cum ad Dominum convertimur: ut fructus bonorum sanctorumque operum, conversione tali dignos, edamus. Atque hac quidem fide solum & æternum Deum, unicum nempe meum præsidium, invoco, per ejus filium, quem nobis mediatorem, & patronum dedit. Certusque sum hac ratione mihi ad Dei majestatem aditum pateferi. cum autem invoco tum ut gloriam suam regnumque promoveat, petiturus, tum ut peccata mihi remittat, tum etiam ut mihi perpetuo adsit, ad bonum veluti manuducat, a quo malo revocet. Postremo ut me totum tuendum suscipiat: & quidquid necessarium est, tam corpori, quam animæ, suppeditet. Neque tantum mihi privatim hæc omnia postulo, sed universis hominibus, eo quem ipse magister docuit, ordine.

Quod ad sacramenta attinet, eo apud me loco sunt, quo esse debent apud Christianos. Baptismum agnosco esse certum testimonium, & veluti sigillum nostræ per sanguinem Christi ablutionis simul & regenerationis, per Spiritum sanctum: in eoque nos certiores reddi, de benevolentia Dei & vitæ æternæ tum nostro, tum liberorum nomine.

Agnosco quoque & fateor, in Cæna Domini sub signis panis & vini vere nos corpus & sanguinem Christi recipere: atque hunc esse recipiendi modum, quod hic in terra locati, fide tamen in cælum conscendimus, ipsè vero se nobis  
arca-

arcana Spiritus sui virtute communicat, ut animas nostras alat sua substantia, quo ejus facti participes, & illius corporis membra, omnium quoque bonorum ejus participes fiamus. Atque hæc quidem duo sacramenta in Ecclesia sentio esse administranda per eos, qui ad ministerium Ecclesiæ vocati sunt & electi. Eorumque usum ad omnes, pro cujusque modo, pertinere.

Porro & illud profiteor, pios omnes religiose tueri debere Ecclesiæ unitatem, extra quam nulla salus sit. Et capitale coram Domino crimen esse, si quis se divellat, & suam sectam instituat. Ut autem unica est Ecclesia universalis, quæ pios omnes complectitur: sic etiam passim Ecclesias particulares, quæ illius sint veluti membra, esse distributas, in quarum cœtu debeant Christiani Deum invocare, seu fidei testimonium edere, sacramentis uti, sacras conciones audire. Ac ne quid confuse fiat, pastores gubernando populo præficiendos esse, huncque ordinem quem Christus instituit, turbari non debere. Quare & eos honorandos judico, & iis esse parendum suum officium vere facientibus. Sic enim ipsi Deo, cujus illi doctrinam proponunt, morem geri. Atque ut fortasse dissolutæ sint impuræque vitæ: non esse tamen privati hominis eos statim depellere: sed ea de re suo ordine esse statuendum. Atque, ut honesta aliqua politia conservari possit, opus esse quibusdam legibus ad usum singularum Ecclesiarum accommodatis: ac sicut penes Ecclesiam est eas condendi autoritas, ita conditis debere omnes parere: modo latæ non sint ad conscientias obstringendas, sed ad retinendam tantum politiam, submota omni vel superstitione, vel tyrannide. Sicut & honestas

nestas ceremonias , quæ ad ordinem conservandum pertinent, & erudiendo populo sint utiles, à singulis esse observandas judico, quo magis compositæ omnia gerantur. Eas autem ceremonias, quæ cum honore Dei, vel ejus doctrina pugnant, quales sunt quæ manifestam habent idololatriam, omnino abolendas esse.

Hæc summa est, Cæsar, ejus religionis, quam semper amplexus sum, & nunc quoque retineo, simul etiam coram te profiteor sine ulla dissimulatione. Ac facile quidem tua majestas judicare potest, quàm simpliciter, minime vero ambitiosè id faciam: Sicuti sane & ille unus mihi semper propositus scopus fuit, ut magna simplicitate sequer, quo timor & reverentiâ Dei mei me vocabat. Ac nunc quidem cum Paulo vere profiteri possum, eo tantum nomine, quod sperem in Deum viventem, me accusari. Neque enim existimo, superiorem meam confessionem, cum tota pertineat ad gloriam Dei, vel erroris alicujus, vel blasphemie notari posse.

Porro evidentissimum est, in toto prope Christiano orbe, adeoque ubi mihi vivendum erat, hujus doctrinæ puritatem mire esse adulteratam. Nam & merita humana adversus Christi gratiam illic superbe efferuntur: & gratuita peccatorum remissio satisfactionum signentis evertitur: & jubetur populus de sua salute perpetuo dubitare, & fides transformatur in opinionem: & loco veræ pœnitentiæ, quæ spiritali renovatione constat, tantum commendantur externa nescio quæ corporis exercitia. Cum ad Christum recta mitti debeant homines, ut ejus ductu ac patrocínio, aditum ad patrem habeant: promiscue ad sanctos ab-

legan-

legantur. Unde fit, quod etiam pridem jactatum est vulgari proverbio, ut inter Apostolos non agnoscatur Christus ipse. Præterea in locum divinæ legis, ingeruntur stulta hominum commenta: quasi in eorum observatione inclusus Dei cultus foret. Nec auditur illa Christi sententia: frustra se homines fatigare, cum Deum colunt secundum humanas traditiones. Denique tota legitimi cultus vis aboletur, quod Deum externis ceremoniis placari fingunt: ac interea relinquitur ac secure negligitur spiritualis veritas.

Tantundem atque etiam aliquanto plus de sacramentis licet asserere, deque universis actionibus, quæ decoro & ordini servire debuerant. Nam quod est in sacramentis præcipuum, ut intelligat populus quid figurent, quid mysterii contineant, quorsum sint instituta, id totum omittitur: ac sepulta intelligentia sacerdos confusum murmur blatterat. Quinetiam nefas esse ducunt significationem & usum toti Ecclesiæ palam explicare. Ita fit, ut cum manuducere nos ad Christum debeant sacramenta, & admonere, tam peccatorum remissionem & plenam justitiam, quam gratiam regenerationis, & omnia salutis adjumenta in ipso solo quærenda esse: dum silet recti usus explicatio, non simplex tantum plebecula, sed qui videntur præ aliis acuti & intelligentes, hærent in signis externis quodammodo affixi: certe salutis suæ fiduciam illis affigunt. Quæ plusquam noxia & mortifera est pestis. Ad hæc tam multas nugæ Dei institutis permiscuit & assuit hominum audacia, ut nihil purum sit à corruptelis. Imo, quod scœdus est, sacrosancta ipsa Dei instituta in fictitios quosdam & extraneos ritus conversa sunt, ut  
nihil

nihil fere genuinum retineant. Rurfus plenæ sunt ceremoniæ crassis fuperftitionibus & idololatriis, quibus fe polluere, homini Chriftiano fas non eft. In precationibus ac litanis, quas vocant, paffim occurrunt impiæ blafphemiæ, quas horron & deteftationi effe inter Chriftianos omnes neceffe eft.

De obfequio quod tuæ majeftati femper exhibui, dixi paulo ante, nunc etiam testor, eo id me feciffe animo, quem Paulus exigit: nempe propter confcientiam, quod intelligerem id tibi deberi: non autem formidine pœnæ, quæ alioqui immineret, atque omnino fpontaneam plane fuiiffe, minime vero coactam meam fubjectionem. Nam agnofco principes effe Dei miniftros regen- dis in hoc mundo hominibus: eorumque fanctam & auguftam effe dignitatem, quia dum tam excellens opus Dei faciunt, fint ejus, veluti vicarii. habere quoque ab eo ad coercendos improbos, & confervandos bonos, jus gladii, quo & uti recte poffunt & omnino debent: proptereaque iis deberi tributa, vectigalia, & hujus generis fubfidia, ad fuffinendos, quos illi noftro nomine faciunt, fumptus. Poftremo iis nos parere debere, & fubjectos effe, cum eos nobis Dominus præfecerit.

Interim tamen fi iis fuperftitionibus, quas confcientia mea non ferebat, quem ad modum & fupra Dei verbo repugnare oftendi, abftinuerim, ne contaminarer: proptereaque factum fit, ut quod minime volebam, tuam majeftatem forte offenderim, Cæfar, nihilominus tamen cum Daniele profitebor, nihil me commiffiffe, quod tibi moleftum effe debuerit. Ut enim Daniel cum non pareret principis fui edicto, quod ille maiorum  
ho-

hominum consilio ediderat, nihilominus officium suum fecit, & obsequium quod illi debebatur, reddidit: Sic & ego existimo non minus vel officiosum vel morigerum esse me, ut qui nihil in te deliquerim: sed tantum rejecerim, quod Dominus non patiebatur me amplecti. Atque ut hanc meam excusationem accipias, Cæsar, vehementer à tua majestate peto: & eo quidem magis, quod nihil mihi gravius sit tua indignatione.

Simihi conscius essem injustæ alicujus offensionis, equidem me offerrem supplicio, potius quam tali tantoque lugentis animi mœrore oppressus viverem. Sed cum satis constet, nulla justa causa adversarios tuam erga me majestatem irritasse: quid facere possum, quàm ut & à te supplex petam, velis meam innocentiam cognoscere, & Dominum orem, ut affectus erga te meos tibi patefaciat? Eos enim si propius inspexisses, Cæsar, facile te placare possent. Saltem intelligeres, nil me unquam optasse, vel nunc etiam optare, quàm sub tuo imperio vitam degere in justo Dei timore: quod si mihi Dominus aliquando tribuerit, ut audita cognitaque causa, probes hanc meam excusationem: præclare admodum mecum actum esse existimabo. Interim tamen ea me reficiet maxima consolatio, rectam hic esse meam puramque coram Deo & ejus angelis conscientiam: idque etiam hominibus manifestum fore, si perspecta fuerit aliquando compertaque veritas.

# JOANNIS CALVINI

*Commentaria in Priorem Epistolam  
Pauli ad Corinthios.*

*Illustri Viro D. Jacobo à Burgundia,  
Falesii Bredanique Domino.*

**U***Tinam hic noster Commentarius, quo  
Pauli Epistolam non minus obscu-  
ram quam utilem, conatus sum explica-  
re, sicuti à multis pridem expetitus, at-  
que etiam subinde flagitatus, nunc in lu-  
cem prodit: ita spei votisque omnium si-  
militer respondeat. Hoc ideo dico, non  
ut fructum inde aliquem laudis percipiam,  
quæ ambitio à Christi servis longe abesse  
debet, sed quia prodesse omnibus ipsum  
cupio: quod fieri nequit, nisi probetur.  
Ego quidem, ut citra ostentationem pluri-  
mum Ecclesiæ Dei prodesset, summa fide,  
nec minore diligentia elaboravi. Quan-  
tum profecerim, judicium ab ipsa expe-  
rientia facient Lectores.*

*Id certe me assecutum esse confido, ut  
ad Pauli mentem penitus intelligendam,  
adjumento non vulgari sit futurus. Tibi  
vero Clariss. Vir, vehementer placitu-  
rum, adeo non dubito: ut monendus e-  
tiam mihi sis, ne amore erga me nimio  
abripi te extrajustum modum sinas. Quan-  
quam*

*quam ut id tibi forte contingat: iudicium nihilominus tuum tanti faciam, ut labori meo statuam bene successisse, si tuum suffragium absque exceptione tulerit.*

*Porro ut tibi nuncuparem, non hæc tantum causa me impulit, quod sperabam gratum tibi fore: sed cum aliæ complures, tum verò hæc præcipue, quod tua Persona Paulinæ Epistolæ argumento apte congruebat. Nam cum hodie nimis multi Evangelium convertant in frigidum & umbratile Philosophiæ genus, rite se defunctos putantes, si auribus tantum annuerint, tu nobis vivæ illius efficaciam, quam tanto opere urget Paulus, insigne es exemplar. Te, inquam, cum intuemur, agnoscimus quis sit ille spiritus vigor, qui in Evangelio spirare, teste Paulo, debet: quod ego tua certe causa non commemoro: sed quia ad exemplum, magni interesse arbitror.*

*Magnum quiddam fuisset, si in ordine nobilitatis primario, in excelso honoris gradu, quem obtinebas, in illa fortunæ opumque amplitudine, (quæ omnia tot hodie corruptelis scatent) tum ipse moderate continenterque vixisses, tum familiam continuisses in casta honestaque disciplina. Utrunque abunde præstitisti. Ita enim te gessisti, ut ab ambitione alienissimum esse, claris experimentis omnes cognoscerent. Ita splendorem tuum, sicuti necesse erat,*



retinuisti, ut nulla, in mediocritate, sordium nota apparuerit: & tamen palam esset, te magnificentiam fugere potius quam appetere. Ita comem humanumque omnibus te exhibuisti, ut tuam modestiam laudare cogerentur omnes: neminem certe, vel minimum fastus aut insolentiæ indicium offenderet.

De familia uno verbo dixisse sufficiat: ita fuisse constitutam, ut Domini ingenium moresque, tanquam speculum aliquod imaginem, referret. Hoc jam ad imitationem illustre fuisset, rarumque virtutis Exemplar. Verum multo pluris facio, quod improborum hominum calumniis apud Casarem falso gravatus, neque id alia de causa, nisi quod eos Christi regnum, simul atque cæpit alicubi efflorescere, ad insaniam rabiemque adigit, infracta animi magnitudine te sustentas: nec minori cum laude patria nunc cares, quàm tua præsentia antebac ipsam ornasti. Cætera subiteo, quia nimis longum esset persequi. Id quidem inter Christianos plus quam commune usitatumque esse debuerat, non prædia modo & arces, & principatus, æquo animo, Christi causa, relinquere: sed etiam alacriter libenterque præ ipso despicere quicquid sub cælo pretiosissimum ducitur. Quæ tamen nostra fere omnium est ignavia simul & socordia: ut singulari admiratione digna est ista virtus, ita cum inte adeo conspiciua cernitur, utinam

*multos ad æmulationis studium extimulet : ne perpetuo desides in suis nidis latere pergant, sed aliquando in medium proferant, si quam habent spiritus Christiani scintillam.*

*Quod autem novis subinde criminatationibus te adoriuntur, quos constat esse furiosos pietatis hostes: nihil proficient aliud, nisi quod hac tam crassa mentiendi licentia magis ac magis putidos se reddent. Certe nemo sanus non agnoscit, rabidos esse canes, qui cum discerpere te cuperent, ubi mordere jam nequeunt, latrando se ulciscantur. Bene est quod procul, ut nihil ledant. Impiorum vero injuriis, tametsi multum immunitæ sunt tuæ fortunæ, non minus tamen apud pios veræ gloriæ tibi accessit. Cæterum, tu, sicuti hominem Christianum decet, longius respicis. Neque enim alibi acquiescis, quam in cœlesti gloria, qua nobis apud Deum reposita, simul atque externus homo noster interierit, patefiet. Vale Præstantiss. Vir, cum generosa tua conjuge. Dominus Jesus ambos diu conservet incolumes in regni sui propagationem, atque in vobis de Sathana totaque hostium suorum factione, semper triumphet. Genevæ 9. Calend. Februarii 1546.*







757  
TAB





